LA VIE
NTELLECTUELLE

V. I. : Catholiques étrangers et catholiques de France.

J. LECLERCQ : Sociologie et Juridisme.

J. MOUTON : Le Canada fait son bilan intellectuel.

R. NATHAN-CHAPOTOT : La France ne protège plus les réfugiés.

D. DUBARLE : De la matière inerte à la vie.

LES SIGNES DU TEMPS

Le problème tunisien reste intact.
Examen de conscience sur la Tunisie.
Comment on fait échouer une conférence.
Pourquoi des grèves ?
Elections Outre-Mer.
Pattes blanches et faces noires.
Elections primaires aux Etats-Unis.
Azimuts.
Albert Gleizes.

LES FACHEUX

LIVRES — THEATRE — CINEMA

DOCUMENT : L'U.N.E.S.C.O. est-elle une utopie ?

VIE MENSUELLE

MAI 1952

ÉDITIONS DU CERF_PARIS

SOMMAIRE

V. I.	: Catholiques étrangers et catholiques de France	1
J. LECLERCQ	: Sociologie et Juridisme	4
J. MOUTON	: Le Canada fait son bilan intellectuel	24
NATHAN-CHAPOTOT	: La France ne protège plus les réfugiés	34
D. DUBARLE	: De la matière inerte à la vie	44

LES SIGNES DU TEMPS

Le problème tunisien reste intact (G. Luzy) 69
Examen de conscience sur la Tunisie (J. Fonlupt-Esperaber). 74
Comment on fait échouer une conférence (A. Frisch) 80
Pourquoi des grèves ? (A. Detraz) 83
Élections Outre-Mer (P.-A. Martel) 86
Paltes blanches et faces noires (A. Causse) 89
Élections primaires aux États-Unis (A. Viatte) 91
Azimuts (A.-Z. Serrand) 95

LES FACHEUX

Sus aux K.W.H. (L. Bazoilles), 103. — Objection de conscience en France (J. Ladrière), 105. — Libertés bourgeoises (M. Chavardès), 108. — Littératures (G. Venaissin), 110.

PORTRAIT

R. Vrinat : Albert Gleizes 112

LETTRES — LIVRES

La légende arthurienne et le Graal, de Jean Marx (O. Lacombe) 115
Judas (M. Crubellier) 119
Livres en vie (G. Venaissin) 122

THÉATRE

Chronique (H. Gouhier) 125

CINÉMA

« La vie de Jésus » (J.-L. Tallenay) 129

DOCUMENT

L'U.N.E.S.C.O. est-elle une utopie ? (M. Turbé) 133

Catholiques étrangers et catholiques de France.

Faut-il en appeler aux psychanalystes pour expliquer les réflexions peu bienveillantes dont est l'objet, depuis quelques mois, de la part de plusieurs organes catholiques étrangers, l'Église de France? Pareille hargne surprend, en effet, quand elle vient d'hommes qui, par l'universalisme de leur croyance et la liberté de leur Évangile, devraient être en principe les plus sensibles à l'unité croissante du monde et à la relativité des régimes économiques ou politiques. Or, de fait, certaines églises sont déconcertées par l'intrépidité avec laquelle des chrétiens, en France, affrontent les problèmes posés à leur conscience et acceptent le dialogue avec ce monde. France pays de mission? *le fameux mémoire de l'abbé Godin, les a surpris, moins par ce que cette enquête révélait sur l'état religieux du prolétariat français, que par le ton prophétique que ce constat soutenait étrangement et qui, de fait, alimente, aujourd'hui, de nombreuses équipes missionnaires.* L'affrontement chrétien *de Mounier leur a paru imprudent, et ils se sont reconnus amèrement dans* La petite peur du XX^e^ siècle. *N'était l'autorité de son auteur, la pastorale du cardinal Suhard,* Essor ou déclin de l'Église (1947) *leur eût été, par son optimisme même, suspecte d'un modernisme larvé.*

Peut-être serions-nous au nœud de ce dissentiment psychologique, sinon de ce désaccord doctrinal, en observant que la distinction entre Église et Chrétienté a été perçue en France, précisément, élaborée par J. Maritain dès 1935, authentiquée par maints documents épiscopaux et portée, aujourd'hui, à ses nécessaires conséquences dans l'action apostolique. Distinction libératrice, que récusent en fait ces critiques, inconscients encore des blocages dont fut victime l'Église, par la crasse historique des siècles, dans son comportement social, dans son régime économique, dans ses appuis politiques, dans sa morale artisanale, dans son paternalisme; tous appesantissements qui définissent une Chrétienté glorieuse, mais périmée. Alors, certaines Chrétientés encore triomphantes se sentent couvrir des églises faibles; et, redoutant l'avenir, elles regardent avec une certaine inquiétude ceux qui, confiants dans la force de la Rédemption, font face à cet avenir sans aucun effroi.

Le paradoxe est alors assez curieux de gens qui, tellement solidaires de ces comportements périmés qu'ils n'en ont plus conscience, reprochent aux autres de céder à des rencontres suspectes et de compromettre l'Église. Les Français, eux, acceptent cordialement l'autonomie politique du temporel en son ordre, qui est le revers de la pureté évangélique; et leur anticléricalisme politique n'est souvent que le sel de leur foi profonde. Quand ils ont voté — pas tous — pour le M.R.P., c'était à la condition qu'il ne serait pas un « parti catholique », et la démocratie chrétienne ne contient certes pas leur suprême espérance terrestre. Ils préfèrent voir des équipes de l'Action catholique se détacher expressément pour exercer une présence chrétienne dans les conflits du monde, comme le fit le Mouvement populaire des Familles, plutôt que d'accepter une confusion. Ce franc jeu des chrétiens dans la cité, ils y voient l'effet d'un juste discernement des objets et des méthodes dans une bonne santé spirituelle et dans la transformation des économies ter-

restres dont une certaine éloquence morale escamote les problèmes.

C'est grâce à des fréquentations ainsi conçues et pratiquées qu'ils ont éprouvé les détresses et les grandeurs de ce monde ; c'est elles qu'ils veulent définir lorsque, avec le cardinal Suhard, ils parlent d'une « Église en état de mission », dans un univers dont les dimensions et les structures déclassent les anciens appareils, les pédagogies paternalistes, les tutelles et les suppléances jadis opportunes. Un jociste disait un jour, dans sa joie candide : « Maintenant, ce n'est plus nous qui allons à l'Église, c'est l'Église qui vient chez nous. » Non pas tactique apostolique, mais vérité de l'économie chrétienne. Parler alors, comme nous l'entendons parfois, de « progressisme », de collaboration suspecte avec les non-chrétiens, c'est pour le moins entretenir de mauvaises confusions au détriment des impératifs moraux légitimes qu'on prétend soutenir. Les imprudences commises ou les fausses timidités ne peuvent compromettre la loi de cette rencontre.

Si de telles critiques s'élèvent contre l'Église de France, elles sont compensées par l'amicale confiance que lui manifestent d'autres communautés chrétiennes, leurs chefs compris, sensibles, elles aussi, fût-ce dans leur chair, à cette naissance d'un monde nouveau. Ensemble, selon les expressions du cardinal Suhard, elles reconnaissent, dans cette « indépendance à l'égard de toutes les formes qui vieillissent, l'éternelle jeunesse de l'Église », que garantit le Christ ressuscité, dont la fête de Pâques vient de nous rappeler le triomphe. — V. I.

SOCIOLOGIE ET JURIDISME

I

Du XVIII[e] au XX[e] siècle, la pensée sociale a été, entre autres, dominée par le juridisme. On a souvent dit que le régime parlementaire qui est l'expression politique de cette période était le régime des avocats. Les avocats sont les professionnels du droit. La France et la pensée française ont joué un rôle décisif dans cette idéologie.

Ce qu'on entend ici par juridisme est une conception de la vie sociale dominée par le droit. Celui-ci est une règle. La conception juridique de la vie sociale est une conception selon laquelle la question sociale fondamentale, même, en quelque sorte, unique, est de faire de bonnes règles.

Cette conception est caractéristique du libéralisme et elle centre la vie sociale sur la politique; elle centre en même temps la politique sur le pouvoir législatif, car c'est par la loi que la règle juridique s'exprime. Tout cela a tellement imprégné la société du XIX[e] siècle qu'on n'en parle jamais, parce qu'on ne parle pas de ce qui va de soi, et que les hommes du temps, ainsi que ceux du nôtre qui sont encore sous l'empire des conceptions anciennes, ne se rendent même pas compte qu'il puisse en être autrement.

Pour bien situer les faits, il faut se rappeler que le libéralisme a été avant tout un mouvement politique. Actuellement, on parle surtout de libéralisme économique; le libéralisme est un mouvement de grande am-

pleur qui présente des aspects politiques, économiques et d'autres encore. Mais, pour se faire une idée exacte des événements, il faut se rappeler que Locke est antérieur d'un siècle à Adam Smith et que les écrivains français du XVIII[e] siècle qui propagent les idées de liberté sont presque exclusivement préoccupés de libertés civiles d'abord, politiques ensuite. Mais ce qu'on appelle libertés civiles sont les libertés de la vie privée qu'il appartient à l'État d'établir et ce qu'on appelle libertés politiques sont des droits destinés avant tout à garantir les libertés civiles.

La Révolution française a été essentiellement une révolution politique. Il est vrai qu'elle a supprimé les corporations, établi la liberté du travail et qu'elle a eu ainsi des contrecoups économiques; mais l'objet de la Révolution était politique; et il en a été de même de toutes les révolutions de la première moitié du XIX[e] siècle, entre autres de la révolution belge, qu'un économiste eût déclaré économiquement absurde.

Dans le mouvement libéral, le juridisme constitue un des éléments sous-jacents dont les contemporains ne voient pas le caractère unilatéral et passager. Il aboutit à ce qu'on a appelé l' « État de droit », mais la notion qui trouve là son expression politique imprègne toute la vie sociale.

L'État de droit est un État fondé sur le droit et dominé par le droit. Pour savoir ce qu'est l'État belge, français, italien ou allemand, on se reportera à la Constitution. L'État est ce que la Constitution détermine. Il tire son origine de la Constitution et il a les pouvoirs que la Constitution lui assigne. Cet État de droit est conçu comme la victoire du droit, c'est-à-dire de l'ordre, de la raison, sur l'arbitraire qui caractérisait l'Ancien Régime. Si on demande d'où le président de la République fran-

çaise ou le roi des Belges tiennent leur pouvoir, on répondra : de la Constitution. Conception toute différente de celle de l'Ancien Régime où le roi ne tenait ses pouvoirs de personne.

L'État de droit a été, du point de vue qui nous occupe, la victoire suprême du libéralisme et, en même temps, la victoire suprême des juristes. Pour connaître les institutions sociales, savoir quels en sont le rôle et le fonctionnement, il faut se référer aux textes juridiques. Cela n'est pas seulement vrai de l'État; si on veut savoir ce qu'est la vente ou le louage, on consultera le code civil. De même le mariage apparaît comme l'institution réglée par le code et n'a d'autre réalité que celle qui lui est assignée par le code. Si on veut changer quelque chose au mariage ou à la vente, il faut changer la loi.

De là aussi le rôle de plus en plus absorbant du pouvoir législatif et la multiplication des lois. Chaque fois qu'on veut modifier quelque chose, il faut faire une loi, puisque c'est la loi qui appelle les phénomènes sociaux à l'existence; et si des phénomènes sociaux se produisent en dehors du droit, ils sont malsains et dangereux. On doit donc avoir le souci de les régulariser au plus vite en les encadrant et en les canalisant par une règle juridique.

C'est ainsi que les controverses sur la démocratie politique se sont toutes portées sur le droit de vote, règle juridique, sans qu'on étudie, sur le terrain des faits, ce qui permet une intervention efficace dans l'État. De même le XIX^e^ siècle a été rempli, dans les pays latins, de controverses au sujet du divorce. Il s'agissait de l'institution juridique et on avait l'impression que c'était la seule question qui se posât par rapport à l'État au sujet de la stabilité conjugale. Que la famille pût être corrompue et les adultères nombreux dans une société où le divorce n'existait pas, attirait peu l'attention.

De même encore, il paraissait indispensable de régler l'enseignement par des lois. Loi pour rendre l'enseignement obligatoire, lois pour régler les études les plus diverses, primaires, moyennes ou supérieures, pour régler les programmes, le nombre d'années requis, les conditions des diplômes. Et si le juridisme n'a jamais atteint l'absolu, on y tend et, chaque fois qu'on s'occupe d'une question, on est enclin à solliciter le législateur, car on a l'impression qu'il n'y a pas d'ordre social tant que la loi n'est pas intervenue pour régler l'activité.

Dans les pays qui n'ont pas été directement atteints par la Révolution française, les conceptions d'Ancien Régime se sont plus ou moins maintenues. C'est ainsi qu'en Angleterre, le roi ne tire son pouvoir d'aucune loi. Il est roi parce qu'il est l'héritier de ses ancêtres et le pouvoir de ceux-ci se perd dans la nuit des temps sans que personne l'ait établi; il a tous les pouvoirs, sauf ceux qui lui sont enlevés par une loi et c'est l'usage qui en règle l'exercice. De même, en Grande-Bretagne et en Amérique du Nord, subsiste une *common law*, droit coutumier, non écrit, non établi par un législateur; et cette *common law* se maintient notamment en ce qui concerne le mariage, aussi longtemps qu'une loi positive ne vient pas la remplacer. Partout cependant, au XIX^{e} et au XX^{e} siècle, la tendance se manifeste à établir un droit écrit en toute matière. Aux États-Unis de l'Amérique du Nord, entre autres, on voit, d'une part, se maintenir une conception coutumière du droit qui modèle le droit sur la pratique plus que la pratique sur le droit, tandis qu'au contraire, en matière constitutionnelle, les U. S. sont le premier pays dont toute la vie publique ait été théoriquement dominée par une règle juridique. A l'époque des controverses sur l'esclavage, un des arguments des esclavagistes était que la constitution garantissait le

droit de propriété, et que la libération forcée des esclaves allait violer le droit de propriété de leurs maîtres...

II

Dans un monde comme celui-là la formule de Durkheim : « La société ne se fait pas; elle pousse » paraissait un paradoxe. Elle faisait cependant écho à une tradition qui vient de loin et qu'on trouve déjà, un siècle auparavant, chez Joseph de Maistre et chez Savigny, tous deux en réaction contre la Révolution française. L'idée implicitement contenue dans cette affirmation est que la société est une réalité collective se développant spontanément et que le droit n'est qu'un phénomène social parmi les autres, non le plus important peut-être. On pourrait l'esquisser par la formule qu'il peut y avoir une société sans droit, mais non un droit sans société, ou que le droit naît de la société, non la société du droit.

Le développement de la sociologie repose d'abord sur l'idée que la société est un phénomène naturel et qu'il faut l'étudier par l'observation comme tous les phénomènes naturels; que les problèmes normatifs, relatifs à la question de savoir comment il *faut* organiser la société, ne peuvent être sainement posés qu'après avoir établi les conditions naturelles du phénomène. L'observation amène ensuite à se rendre compte qu'il y a beaucoup d'autres éléments que le droit dans la vie sociale et que le droit, pour être efficace, doit se plier aux exigences de la vie sociale. Loin de faire la vie sociale, le droit lui est soumis et, par conséquent, un droit qui contredit les exigences de la vie sociale est une parade vaine. Le livre de Jean Cruet, paru en 1908, sur *La vie du droit et l'impuissance des lois*, peut être pris comme

un manifeste de l'esprit sociologique contre le juridisme.

Depuis lors une littérature qui ne cesse de s'accroître souligne l'opposition entre le droit et la réalité sociale. Dans la mentalité juridique, pour connaître la structure politique d'un pays, on se borne à l'analyse de sa constitution et il en est de même pour toutes les formes de vie sociale : pour savoir ce qu'est le mariage dans les différents pays, on étudie leur législation, ou pour savoir comment est organisé l'enseignement ou les assurances sociales, on étudie encore la législation. L'esprit d'observation sociologique se porte au contraire vers les situations de fait et constate qu'elles diffèrent souvent considérablement de ce que le droit ferait attendre, parce que beaucoup de lois ne sont pas observées et que beaucoup de phénomènes sociaux se développent en marge de la loi. Quand un phénomène social correspond à un besoin ou à une aspiration collective, il se développe spontanément et, parfois, irrésistiblement, à côté de la loi ou même contre la loi. Si le droit veut continuer à régner, il n'a d'autres ressource, alors, que de s'adapter au fait. Le juridisme a eu comme effet de faire du monde un « cimetière de lois mortes ». Les juristes législateurs établissant des lois en vertu d'idées normatives et sans commencer par examiner le fait, beaucoup de lois restent inappliquées. Il en est ainsi du système électoral dans des pays où la population n'y est pas préparée, de l'enseignement obligatoire dans des pays où on n'a pas d'argent pour établir des écoles, de lois sociales dans des pays où on n'a de nouveau pas d'argent pour les financer.

D'autre part, si le législateur n'adapte pas le droit aux exigences sociales, celles-ci se développent en dehors du droit et celui-ci doit ensuite les rejoindre, bon gré mal gré. Des institutions peuvent devenir très importantes,

sans que la loi les connaisse : on a souvent cité le cas de la responsabilité ministérielle en Angleterre et des partis politiques dans différents pays parlementaires. Il en est de même pour la vie privée où la femme mariée, par exemple, engage en fait le ménage dans une série d'actes que la loi ne lui donne pas le droit de faire par elle-même. La question de l'utilité des lois et des conditions nécessaires pour faire une bonne loi apparaît finalement comme une question elle-même sociologique, question à étudier par la sociologie du droit. C'est une question sociologique entre mille autres, parce que le droit est lui-même un phénomène social entre mille autres et ainsi, la sociologie en arrive à commander au droit, à indiquer au droit les conditions dans lesquelles il doit travailler, lui indiquant aussi la place qu'il doit occuper dans la vie sociale, le découronnant, en somme, de la primauté qu'il exerçait sur les esprits.

Dans le monde des juristes on est encore loin de s'en rendre compte, en Europe tout au moins. Les juristes continuent à étudier tous les problèmes humains, comme si la question essentielle et presque la seule était d'avoir une bonne formule juridique. Mais de plus en plus, le monde se transforme à côté des juristes et, faute d'une sociologie du droit soigneusement élaborée et systématiquement construite, le droit perd tous les jours de son prestige. Or, le droit est un phénomène important. S'il ne dirige et ne domine pas tout, il constitue cependant un élément essentiel de l'ordre social; il est appelé à rendre des services considérables et le déclin du droit risque de provoquer de graves malaises sociaux. Mais le droit ne peut jouer le rôle qu'il doit jouer qu'à condition de se fonder sur une sociologie du droit scientifiquement établie.

Par ailleurs, le développement de la sociologie amène

à considérer les phénomènes dans toute leur richesse et sous tous leurs angles; la sociologie étudie tous les éléments de la vie sociale et leur évolution. Toutes les sciences de l'homme se transforment par là.

Dans la conception libérale de la société, le problème politique était d'accorder à chacun les droits qu'il était juste de lui donner; et il était tacitement entendu que, s'il avait ces droits, ceux-ci seraient efficaces et que le citoyen s'en servirait.

En fait ces droits ne se sont jamais montrés que partiellement efficaces et il en est résulté un sourd mécontentement provenant d'une impression plus ou moins confuse de raté. Le régime parlementaire repose sur la présomption que le vote dégagera la volonté du corps électoral, que cette volonté manifestera une opinion stable et réfléchie; mais l'expérience ne le confirmant pas, on se livre à des critiques violentes dans les sens les plus divers. D'autre part, dès les débuts du régime parlementaire, on se livre à des campagnes électorales violentes qui font appel à des passions qu'on essaie d'amener au paroxysme pour le jour des élections. Et, quand on se reporte à ces débuts et qu'on les considère à distance comme on peut le faire aujourd'hui, on est extrêmement frappé par le contraste entre la vulgarité des moyens employés pour agir sur l'opinion et la conviction que ce qui en sortira sera raisonnable. Tout cela, il est vrai, a été souvent relevé et critiqué, parfois âprement, mais sans que ces critiques agissent profondément sur l'opinion. Aujourd'hui encore les partisans du régime parlementaire continuent à répéter avec sérénité que c'est le régime du gouvernement par le peuple et pour le peuple, alors que beaucoup de critiques opposées par les adversaires du régime parlementaire sont incontestablement fondées.

Tandis que les hommes politiques livrés à des problèmes toujours urgents et inspirés d'intérêts qu'ils cherchent à faire triompher continuent à capter l'attention du public, les sociologues se mettent à l'œuvre dans le calme de l'étude scientifique et analysent le phénomène d'opinion, les influences qui agissent sur l'opinion, la formation de l'opinion, les manifestations de l'opinion, l'influence de l'opinion. La sociologie étant une science toute jeune, ces travaux ne font que commencer, mais on se rend compte, dès à présent, qu'on peut ambitionner d'arriver un jour à déterminer les conditions d'une démocratie authentique, à se rendre compte de la mesure dans laquelle la démocratie est réalisable, de la place que doivent tenir dans une démocratie les élites dirigeantes et l'opinion de la masse, de la façon dont les élites peuvent et doivent être formées, des conditions d'une élite *politique* et de la différence entre cette élite et les élites d'autre nature, et bien d'autres questions encore auxquelles personne ne songeait il y a un demi-siècle.

De même, aux États-Unis de l'Amérique du Nord, où l'esprit sociologique est plus développé qu'en Europe et où les études sont aussi beaucoup plus développées, on a beaucoup étudié la famille depuis trente ans sur le plan de l'observation positive et, sur ce plan seul, en dehors de toute préoccupation doctrinale, les sociologues sont arrivés à la conclusion que le divorce est un mal grave et que rien ne remplace la famille pour l'enfant. En Europe, on eût immédiatement commencé une campagne pour la suppression du divorce. Les Américains ne semblent pas y avoir songé; mais ils ont jugé qu'il fallait entamer une action systématique et concertée pour assainir les relations conjugales. Ce point de vue qui paraît si naturel donne cependant d'abord une impres-

sion d'inusité, et la première réaction de la plupart des Européens est d'en rire et d'y dénoncer une manifestation de la « naïveté » américaine. Mais, une fois qu'on s'est habitué à l'idée, on est frappé de ce que, dans nos pays de vieille civilisation, on n'ait en somme jamais tenté d'action systématique en vue d'assurer la qualité des unions conjugales. Aucun phénomène social n'a été davantage livré au hasard, c'est-à-dire à des usages formés spontanément. On sait qu'il y a des régions et des classes sociales où les ménages désunis sont plus nombreux que dans les autres. On n'a jamais tenté d'étude systématique pour en déceler les causes, et on n'a jamais tenté d'action systématique pour agir sur le phénomène. Bien plus, dans les milieux catholiques même, où la famille tient une place centrale dans les préoccupations de vie, où les péchés contre la morale familiale ont toujours attiré l'attention d'une façon qui allait parfois jusqu'à paraître exclusive, on s'est borné à prêcher la morale sans examiner les conditions sociales qui rendent facile ou difficile de la pratiquer.

Ainsi, sous l'empire du point de vue sociologique qui est le point de vue de la réalité sociale, toutes les conceptions sociales se tranforment et les reliefs se modifient. Actuellement cette attitude d'esprit aboutit à étudier de plus en plus ce qu'on appelle en Amérique les *human relations*. Par *human relations* on entend ce qui donne un caractère humain aux relations entre les hommes. Le droit n'a jamais soupçonné l'existence de cette question. On l'étudie particulièrement dans le monde du travail et on espère éliminer par là beaucoup de causes de conflits sociaux en dégageant ce qui est de nature à développer la confiance et l'esprit de collaboration entre patrons et ouvriers. En Europe, jusqu'ici, on ne s'est guère préoccupé que de faire des lois.

Citons enfin l'exemple fort caractéristique de la criminalité. Selon la conception juridique de la société, le seul problème que pose la criminalité est un problème de droit. Pour punir les criminels d'une façon efficace et juste, il faut faire de bonnes lois. C'est l'objet du droit pénal. Mais c'est dans ce domaine que le point de vue sociologique s'est affirmé le plus tôt en Europe, ainsi que le point de vue psychologique, et on se rend compte aujourd'hui que le droit pénal ne joue qu'un rôle secondaire en matière de criminalité et que la question principale est d'organiser la société de façon que les criminels disparaissent. Ceci implique que les causes de la criminalité échappent au droit et que, même après l'infraction, la question d'arriver à ce qu'elle ne se renouvelle pas, dépasse de beaucoup la simple question juridique de la peine. Dans beaucoup de pays, le droit pénal n'évolue pas comme il le devrait et reste inefficace, parce que juristes et magistrats chargés de la répression sont ignorants des éléments sociaux et psychologiques de la criminalité.

III

Ces quelques exemples auxquels on pourrait en ajouter beaucoup d'autres suffisent à indiquer à quel point le développement de la sociologie transforme les perspectives sociales. Dans un livre qui a fait sensation, il y a quelques années, un auteur américain prédit la substitution d'un État de techniciens à l'État parlementaire que nous connaissons. D'autres indices donnent à croire que cet État de techniciens sera dominé par les sociologues.

Répétons, pour commencer, que la sociologie est une science encore débutante. Ses réalisations actuelles permettent à l'observateur attentif de se rendre compte de

ce qu'elle peut devenir, mais, en dehors d'un public spécialisé, personne ne se doute de ce qu'elle porte en elle.

La sociologie reprend en somme par des procédés nouveaux le vieux rêve millénaire de rendre le genre humain heureux. A l'étape dont nous sortons et où notre monde reste partiellement engagé, on avait cru réaliser ce rêve par la loi. Les auteurs du XIX^e^ siècle croient que les hommes seront heureux, s'ils ont de bonnes lois. Dans la conception libérale, la liberté et l'égalité sont avant tout liberté et égalité *juridiques*. Et les bonnes lois ne dérivent pas d'une observation attentive de la société, mais de bons principes. Encore aujourd'hui, les Occidentaux imprégnés de l'idéologie libérale croient que le problème du bonheur des Coréens, par exemple, est avant tout d'établir chez eux un régime politique à base de suffrage universel, et ils ne pensent pas que, pour donner aux Coréens une constitution qui leur convienne, il faut d'abord étudier le peuple coréen selon une bonne méthode positive d'investigation.

Or, la sociologie met à la base de l'ordre social cette étude positive attentive. Et cette attitude est tellement différente de toutes les attitudes anciennes qu'on a l'impression d'entrer dans un monde sans commune mesure avec ce qui précède.

Ceci ne signifie pas que les questions de justice cesseront de se poser, mais on a l'impression que l'accord se fait assez facilement sur le plan théorique et que les conflits viennent de manières différentes de considérer les problèmes concrets, de mouvements passionnels, eux-mêmes liés à des intérêts et à des situations concrètes, et que le seul moyen d'arriver à voir clair est de scruter méthodiquement les faits.

Un des exemples les plus impressionnants de notre temps est le conflit auquel il a déjà été fait allusion,

entre les démocraties parlementaires et populaires. Les parlementaires accusent les populaires de ne pas être de véritables démocrates parce que le peuple n'est pas consulté; mais les populaires rétorquent que la consultation populaire, chez les parlementaires, n'est qu'une façade cachant une oligarchie de fait et ils prétendent que, chez eux, on a des garanties que les dirigeants sortent du peuple et soient préoccupés de l'intérêt du peuple. Or, il est difficile de trouver sur ces questions des études objectives analysant la situation réelle dans les divers pays, parce que presque tout ce qu'on écrit est passionné et s'inspire du désir de défendre un régime.

On a parlé plus haut de la sociologie criminelle. Le point de vue qu'elle met en avant est tellement différent de celui du droit pénal qu'on a peine de nouveau à trouver une commune mesure. Jusqu'à une époque récente, on ne s'occupait des criminels que pour les punir. Le droit ancien laissait au juge une large part d'appréciation, aussi bien dans l'estimation de la faute que de la peine, et le droit libéral a réagi en cherchant à fonder la répression sur le droit en définissant exactement les infractions, en déterminant les peines, en fixant la procédure et en garantissant les droits de la défense. Mais dans tout ceci on ne s'occupe toujours que de punir. La sociologie porte l'attention sur les conditions sociales de la criminalité : *organiser* la société de façon qu'il y ait moins de crimes ou, à l'extrême, qu'il n'y en ait plus du tout, est une préoccupation totalement absente du droit pénal. D'autre part, lorsqu'il s'agit du criminel, donc après l'infraction, la sociologie se préoccupe de ce qui le détournera de recommencer, et, pour cela aborde le problème de la réadaptation du criminel, qui est aussi entièrement étranger au droit. Du point de vue de la sociologie, le crime est un « raté social ». Réparer le crime,

ce n'est pas avant tout et, encore moins uniquement, que le criminel subisse une peine, mais c'est éliminer les causes qui ont amené le crime. Parmi ces causes peut se trouver la perversité du criminel, mais il y en a aussi beaucoup d'autres. Et s'il s'agit de la perversité du criminel, il faudra que les psychologues étudient la question sur le plan positif encore, car cette perversité peut être due à beaucoup d'autres causes que la volonté de mal faire chez un être en pleine possession de sa raison. On voit qu'on se trouve ici sur un terrain qui est vraiment tout à fait étranger au droit.

Si l'exemple de la criminologie est peut-être celui où le rôle de la sociologie prend le plus de relief, la même situation se retrouve cependant dans tous les domaines de la vie sociale. En politique, on voit poindre le jour où les sondages d'opinion exprimeront celle-ci plus efficacement que les élections et où le système électoral qui a rempli nos ancêtres d'enthousiasme paraîtra un moyen de sauvage pour savoir ce que le peuple pense. En matière de famille, on voit poindre le jour où la sociologie indiquera comment former jeunes gens et jeunes filles et comment organiser leurs rencontres, pour les amener à des mariages heureux; c'est encore elle qui orientera les études des enfants et des jeunes gens, les répartira entre les professions, de pair avec la psychologie dont elle est la science-sœur; c'est elle qui déterminera les conditions du bonheur humain et les moyens d'amener les hommes à comprendre où est leur bonheur; et on entrevoit ainsi une société où les sociologues prendront l'homme à son berceau et le conduiront jusqu'à sa mort, avec l'aide de quelques autres sciences positives, non seulement sans que l'homme ait de choix à faire, sinon dans des limites tracées par les techniciens, mais de plus dans des conditions telles que les hommes seront parfaitement heureux

et se sentiront parfaitement libres. A peu près comme on a toujours vu des jeunes gens épouser avec une pleine conscience de liberté la personne que leurs parents leur avaient fait rencontrer, sans qu'ils se rendent compte que la rencontre avait été préparée. Quand les parents font cela adroitement et quand ils ont réellement tenu compte de ce qui pourrait rendre leur fils heureux, on arrive en effet, par cette méthode, à faire des mariages heureux.

Il en est de même du choix de la profession et de beaucoup d'autres éléments de la vie : de tout temps, dans les bonnes familles, les hommes ont été orientés et conduits d'une manière qui les satisfaisait et donnait effectivement de bons résultats. Ce que la sociologie entreprend aujourd'hui est de faire pour des populations entières et selon des méthodes scientifiques ce qui s'est toujours fait dans une certaine mesure, par des moyens empiriques, pour un petit nombre de privilégiés.

On aboutit ainsi à des perspectives qui ressemblent à un « roman des temps à venir ». Et ceux qui n'y sont pas habitués protestent généralement que cette société parfaite sera une société abominable, où l'homme sera en esclavage, n'ayant même plus la liberté de penser ce qu'il veut.

Mais l'évolution qui se fait dans ce sens ne diminue nullement la conscience de liberté, et on peut se demander en quoi on respecte la liberté en livrant l'homme à des passions qu'il ne contrôle pas, en excitant même ses passions de façon à lui faire perdre la tête. Quand on voit comment se passent les campagnes électorales ou quand on observe les propagandes destinées à inspirer la peur de la guerre ou à faire vendre un produit commercial, on n'y voit ni effort pour donner à l'homme le sens de la vérité, ni effort pour développer sa liberté.

Ce ne sont que des efforts pour abêtir les hommes en vue de leur faire accomplir des actes inconsidérés. Tout ce qui amène les hommes à se conduire plus raisonnablement et à se former une connaissance plus exacte des réalités ne peut qu'élever leur niveau humain de vie.

D'ailleurs le petit nombre de privilégiés qui ont bénéficié dans le passé des avantages que la sociologie cherche à étendre à tous, ne s'en sont jamais plaints. Les parents ne se sont jamais plaints d'être à même d'orienter leurs enfants dans la vie et les enfants que leurs parents soutenaient sans leur donner l'impression de brider leur spontanéité en ont toujours été satisfaits. Il y a donc une hypocrisie, inconsciente peut-être, mais réelle, à critiquer l'évolution démocratique que le développement de la science permet.

La liberté de rater sa vie est une liberté dont les hommes se passent facilement. Lorsque, grâce à un service psychotechnique, on arrive à donner à chaque ouvrier le travail qui lui convient, il serait paradoxal de dire qu'on rend les ouvriers malheureux, ou qu'on les abêtit, ou qu'on les asservit. Cependant, il est vrai que la société sociologique qu'on entrevoit présente des dangers. Car on y connaîtra aussi la façon de développer les opinions et on y fera donc penser les hommes comme il conviendra aux techniciens. La société sociologique ne se bornera pas à établir de bons bureaux de placements et à organiser la bonne entente entre patrons et ouvriers; elle fera désirer aux hommes ce qu'on veut qu'ils désirent, estimer ce qu'on veut qu'ils estiment, admirer ce qu'on veut qu'ils admirent et adorer ce qu'on veut qu'ils adorent.

Déjà le système est à l'œuvre dans certains secteurs. A propos de la natalité, on étudie les motifs qui poussent les époux à avoir des enfants ou à ne pas en avoir; les

stimulants et les freins de la natalité étant établis, les spécialistes se demandent ensuite s'il est désirable de l'augmenter ou de la diminuer et, selon le cas, on appuie sur les stimulants ou sur les freins. Dans plusieurs pays des rapports très complets ont déjà été faits dans ce sens par des commissions officielles et on entrevoit le jour où on déterminera le chiffre de la natalité selon les besoins sociaux établis par les techniciens dans les bureaux.

On n'empêchera personne d'avoir des enfants et on n'y obligera personne; mais simplement, par des avantages accordés ou retirés à ceux qui mettent un enfant au monde, on augmentera ou diminuera de façon sûre le chiffre global des enfants. Ce sont donc les techniciens qui décideront combien il convient que le pays ou le monde produise d'enfants dans l'année. Ceci n'est pas un rêve : il n'y a qu'à lire le rapport de 1940 de la Commission royale de la population en Angleterre pour voir que les réalisations sont dès à présent envisagées.

On touche ainsi à la vie morale et intime. On peut toucher de même à toutes les convictions. Il y a moyen d'étudier les conditions de la propagande et de la certitude religieuses et on a l'impression que, finalement, l'État sera maître des consciences par l'intermédiaire des sociologues. Le résultat concret sera que les dirigeants de l'État gouverneront les consciences souverainement, sans que les sujets aient l'impression qu'on porte atteinte à leur liberté. On se croira libre et plus personne ne le sera.

Si on voit, par exemple, qu'il n'y a pas assez de jeunes gens qui se portent vers une profession tandis que d'autres sont surpeuplées, une propagande bien conduite relèvera l'estime de la profession où on a besoin d'hommes et un plus grand nombre se porteront de ce côté. Ils s'y porteront librement, mais ce sera une liberté dirigée.

Et ils seront tous plus heureux, puisque chacun trouvera l'emploi qui lui convient.

Tout cela est à la fois magnifique et effrayant, mais avant tout déroutant, parce que totalement différent de ce qu'on pouvait autrefois.

Que faut-il en penser et devons-nous pousser dans le sens de l'évolution qui s'amorce?

Tout d'abord, comme en beaucoup de matières, il faut dire qu'il serait vain de vouloir arrêter le mouvement de l'histoire. De tout temps, les hommes ont désiré une organisation sociale accordant à chacun le moyen d'un développement parfait. Notre civilisation technique donne soudainement des moyens d'action sans proportion avec ceux qu'on avait autrefois et, au moment de toucher au but, on se sent effrayé des conséquences. Mais le mouvement est irrésistible et il est justifié dans chaque cas particulier. Assurer à chacun la profession qui correspond à ses talents est un bien en soi; éliminer la criminalité l'est aussi; amener les familles à mettre au monde le nombre d'enfants qu'il est raisonnable d'avoir l'est encore, et ainsi de suite. Dans chaque cas particulier, le progrès est évident; mais finalement l'ensemble fait peur.

La question délicate est celle des convictions religieuses et morales. Sur ce terrain, il appartient à ceux qui ont des convictions de se servir eux aussi des moyens d'action que donne la sociologie. La question qui nous intéresse particulièrement est celle qui concerne la foi et la morale enseignées par l'Église catholique. Il n'y a aucune raison pour que les catholiques ne fassent pas de sociologie aussi bien que les autres et n'entrent pas dans les bureaux où se prépare la société sociologique.

On s'étonne de l'inquiétude manifestée par les catholiques, car aucune institution n'a été plus préoccupée que l'Église catholique de former les convictions de ses

fidèles. Elle l'a fait autrefois avec les moyens que lui offrait la civilisation de l'époque; mais l'importance, entre autres, attachée par l'Église à la question scolaire manifeste exactement le souci de formation des esprits en vue de laquelle la sociologie actuelle donne de nouveaux moyens d'action. On trouve dans l'Église catholique une sorte de pressentiment de ce que la sociologie commence à rendre possible. Pourquoi les catholiques en sont-ils effrayés ?

La cause en est simplement qu'ils ont de nos jours un complexe d'infériorité qui leur fait croire que toute organisation sociale générale se fera contre eux. Ils n'ont pas l'impression de pouvoir y exercer une influence décisive, ni même sensible. Nous n'avons pas à rechercher ici les causes de cet état d'esprit, mais nous pouvons et devons constater qu'il s'agit d'un état d'esprit particulier, nullement nécessaire, dû à un ensemble de circonstances historiques, que cet état d'esprit peut passer et que nous devons y travailler. Pour traiter la question du point de vue de la psychologie collective, disons que cet état d'esprit constitue dans l'Église catholique un phénomène de dépression qui relève de la pathologie sociale.

Sur le plan de la période longue, le développement sociologique ne présente pas de danger doctrinal, car l'étude objective de la réalité doit mener à la vérité. On en a déjà un exemple fort impressionnant en Russie où les communistes étaient imbus des théories d'amour libre des révolutionnaires du XIX^e^ siècle et où l'expérience les a conduits à revenir aux conceptions traditionnelles de la famille. Il en est de même en Amérique où les études sociologiques constituent une étonnante victoire de la conception traditionnelle de la famille. On ne peut pas être catholique sans être convaincu de la vérité de la religion et cette conviction entraîne celle que les faits la confirmeront.

Mais il n'en est pas de même en période courte. Le pouvoir peut être exercé par des hommes qui se trompent; leur politique mènera à des échecs qui ramèneront bon gré mal gré à des notions plus saines, comme on l'a vu en Russie; mais ceux qui vivent à ce moment-là en subissent les conséquences. D'autre part, les questions sociales étant très compliquées, des évidences partielles peuvent être prises pour des évidences complètes et on en tire facilement des conclusions qui se révéleront désastreuses assurément, mais après un certain temps seulement. C'est le cas de ceux qui tirent du danger de surpopulation la conclusion qu'il faut enseigner la contraception aux populations, solution brutale, simpliste, rappelant le pavé de l'ours, mais séduisante à cause de ses conséquences immédiates.

Dans le monde actuel, les catholiques sont les seuls qui aient un ensemble ferme de principes leur permettant de se diriger dans la vie privée et dans l'organisation sociale. Ils peuvent jouer un rôle considérable, mais à la condition d'entrer dans les problèmes du temps, de les considérer sous l'angle sous lequel ils se présentent en fait, en acceptant tout ce que l'étude objective manifeste. L'attitude de peur correspond à la parole de l'Évangile : « Si le sel s'affadit, avec quoi le salera-t-on ? » Même si le sel ne s'affadit pas, mais si on le dépose simplement à côté des aliments qu'il doit conserver, les aliments se corrompront, le sel ne servira à rien et tout le monde périra. Pour que le sel remplisse sa fonction, il faut qu'il entre dans le réel. Pour que la pensée chrétienne vivifie l'action humaine, elle doit entrer elle aussi dans le réel.

Je ne vois pas qu'il y ait autre chose à dire sur la question.

JACQUES LECLERCQ.

LE CANADA FAIT SON BILAN INTELLECTUEL

Fait assez rare dans l'histoire des nations, le Canada vient de dresser son bilan intellectuel. Entendons-nous bien sur la rareté du cas; il ne s'agissait pas, dans cette occasion, de recenser les richesses artistiques et scientifiques d'un pays, comme un Pharaon en eût donné l'ordre pour mieux respirer la gloire de son règne, ou tel chef d'un État totalitaire pour renforcer l'action de sa propagande. Dans les années récentes, nous avons vu un grand pays qui peut mettre en avant les plus grands poètes, les plus grands musiciens, les plus grands romanciers, se croire obligé cependant d'attribuer toutes les inventions scientifiques de notre époque à tel ou tel des siens. De son côté, une autre nation annonce au monde une découverte aussi stupéfiante qu'incertaine.

Il en est tout autrement pour le Canada. Son but n'est pas d'énumérer les surfaces couvertes par des universités ou de présenter des danseuses afin d'acquérir des atouts supplémentaires aux possibilités imprévisibles dans les grands matchs internationaux. En vérité, le Canada a voulu s'interroger sur lui-même. Ce peuple, composé d'habitants de deux races, qui quittèrent, il y a plus de deux siècles, la France ou l'Angleterre sans esprit de retour, entend savoir aujourd'hui s'il a créé une nation

nouvelle avec sa civilisation originale. Les conditions historiques ont amené le Canada, sans aucun soubresaut, à obtenir son indépendance politique, tout en se trouvant associé économiquement et militairement au vaste système de l'Amérique du Nord. Une indépendance intellectuelle peut-elle se définir d'abord, se renforcer ensuite? N'est-ce pas elle qui permettrait, non pas la fusion, mais la collaboration de deux esprits et de deux cultures, héritières de l'Occident européen et transformées par le contact avec une nature vierge et puissante pendant de nombreuses générations.

C'est à cette vaste enquête que s'est attaché le premier ministre, M. Louis Saint-Laurent; et par un décret d'avril 1949, une Commission était chargée d'examiner l'état actuel des ressources du Canada dans tous les domaines de ce que les administrations internationales appellent aujourd'hui « la vie culturelle ». Vincent Massey, chancelier de l'Université de Toronto, qui vient d'être nommé Gouverneur général du Canada, réunit sous sa direction des Canadiens anglais et des Canadiens français d'élite. Cette Commission accomplit une immense tâche : elle dépouilla des milliers de rapports et elle se transporta dans tous les secteurs de cet immense pays, dessiné aux dimensions d'un continent. Tout le monde fut consulté : les Universités, les directeurs de musées, les bibliothécaires, les archivistes, les instituts scientifiques, les chefs d'orchestre, les peintres, les sculpteurs, les architectes, les représentants du cinéma et de la radiodiffusion, les artisans, les spécialistes du folklore. Après avoir consulté les savants qui composent les Instituts d'Études médiévales de Montréal et de Toronto, la Commission ne négligea pas d'interroger les Indiens et les Esquimaux. L'enquête fut menée avec une particulière bienveillance auprès de la rude Terreneuve, la

dernière née des provinces canadiennes. Les résultats de ce travail, qui dura deux ans, se trouvent consignés dans deux gros volumes. Ceux-ci devaient du jour au lendemain être achetés par la population canadienne comme le plus passionnant des livres à succès.

Chaque branche de l'activité intellectuelle, artistique et scientifique du Canada se trouve passée en revue avec beaucoup de minutie et une réelle objectivité; rarement un bilan a été déposé avec plus de loyauté. A la suite de ce constat, se trouvent énumérés les divers projets constructifs qui en découlent. Ceux-ci comportent des soutiens financiers aux universités, qui jusqu'ici dépendaient uniquement des caisses provinciales. On prévoit la création d'une galerie nationale et d'une bibliothèque nationale à Ottawa. Des subventions importantes seront accordées aux centres de recherches scientifiques. On se propose d'utiliser pour des échanges de professeurs et d'étudiants avec l'étranger des fonds canadiens qui se trouvent « gelés » en Europe.

La rédaction de ce texte témoigne d'une grande dignité. Le complexe d'infériorité serait-il devenu l'apanage des nations au passé ancien qui ont déjà beaucoup reçu? Les Canadiens, eux, ont fait preuve d'une conscience très scrupuleuse et fort lucide de ce qui leur manque. Il est vrai que plusieurs raisons les aident à se maintenir dans l'objectivité des jugements qu'ils portent sur eux-mêmes. Tout d'abord, certains retards dans le développement de la vie intellectuelle s'expliquent par des motifs fort légitimes, et avant tout la dureté de la nature qu'il fallait rendre habitable. Le pionnier devait se confier à ses bras avant de trouver le loisir de la contemplation. M. George P. Grant, professeur à l'Université de Halifax, peut écrire : « Une jeune nation, dans sa sûreté et sa confiance, est essentiellement non philo-

sophe. » En outre, l'immensité du pays, occupée par une population inégalement répartie, elle-même divisée par des appartenances religieuses et raciales fort diverses, a obligé l'Enseignement supérieur à se fractionner en de nombreuses universités [1].

D'autre part, comment le Canada n'aurait-il pas confiance ? Si la rudesse du pays et la brièveté de son passé ne lui ont pas permis de développer aussi vite qu'il aurait voulu la vie de l'esprit, il a en échange devant lui des possibilités considérables; il sent que la région du globe qu'il occupe deviendra un grand foyer de civilisation. Un optimisme ainsi fondé peut se permettre de constater certaines lacunes; mais il saura ne pas s'y arrêter et regarder l'avenir.

Le Canada fait partie du continent américain mais veut se définir comme une nation. Son programme intellectuel ne pouvait donc pas ne pas s'affirmer comme une réaction (non pas à l'égard des États-Unis avec lesquels il se trouve étroitement lié et tout d'abord par une frontière de trois mille milles, sans aucune trace de défense), mais contre un certain américanisme. Il est émouvant de constater que c'est dans un pays du Nouveau Monde que naît la protestation la plus claire et la plus mesurée, parce que la plus intéressée, contre une confiance excessive dans le règne de la technique.

Le rapport de la Commission s'ouvre sur des propositions concernant la radiodiffusion et la télévision. On pourrait être tenté de croire que c'est en raison d'une importance particulière attribuée par le Nouveau Monde

1. Le Canada, qui atteint quatorze millions d'habitants, possède vingt-deux universités et collèges assimilés.

à ces méthodes de transmission. Il n'en est pas ainsi; et, si ces questions se trouvent placées en tête, c'est afin d'aborder volontairement les problèmes culturels dans leurs incidences les plus extérieures. En effet, si l'on veut tendre vers une unification fédérale, il ne faut pas effrayer les traditions de l'enseignement basées sur le séparatisme provincial. Ceux qui entendent maintenir ces traditions pourraient s'émouvoir de voir la Commission s'attacher aux problèmes fondamentaux de l'enseignement. En fait, on sent derrière toutes ces propositions une certaine défiance à l'égard de la radiodiffusion et de la télévision, considérées comme un instrument d'éducation et de développement culturels. On laisse entendre que le public ne doit pas consacrer un trop grand nombre d'heures aux auditions de radio (la musique étant naturellement exceptée) ou aux séances de télévision. L'exemple de la France se trouve cité, qui estime qu'il n'est pas bon « de nuire aux études des écoliers ou d'empiéter sur le temps que les adultes doivent consacrer à la lecture et la réflexion ».

Le ton du rapport ne dédaigne pas de se laisser aller à l'ironie, surtout lorsqu'il s'agit d'inviter le pays à faire un peu d'autocritique. On lui rappelle que chez lui « les circonstances ont développé à l'excès le conformisme »; on y raille « les promenades à l'aventure en automobile »; on y rend hommage, avec un sourire discret, à « l'extraordinaire esprit de clan » des bibliothécaires. On y souligne la médiocrité des bibliothèques privées dans de nombreuses familles : « trop nombreux parmi nous sont ceux qui ont une cuisine de mille dollars et des bibliothèques de dix dollars ». Autant de preuves d'une grande sincérité et d'une intelligence qui sait survoler les détails d'un problème.

D'une façon générale, l'esprit des enquêteurs s'élève

contre certaines tendances du monde moderne, qui ne sont pas nées aux États-Unis, mais qui y ont trouvé un terrain d'élection. Et tout d'abord, l'on s'insurge contre le triste sort fait aux humanités, considérées comme « un ornement élégant surajouté à l'éducation », et l'on peut lire cette noble déclaration : « Et pourtant, ce n'est pas une broderie superflue que tissent les arts libéraux, mais bien la trame même de l'esprit[2]. » Un avertissement particulièrement net s'adresse aux spécialistes des Sciences sociales qui, se contentant de données théoriques, n'atteignent pas à une intelligence profonde de la société humaine; et ce rappel arrive en conclusion : « C'est pourtant sur l'homme qu'en définitive les spécialistes doivent travailler. »

Ce n'est pas sans humour qu'il est parlé des abus de la « recherche » : « mot qui s'est revêtu d'une puissance magique, et qui exerce sur l'argent un pouvoir que ne possède pas l'humanisme »; mot au nom duquel sont entrepris de nombreux travaux qui n'offrent que peu de rapports avec le véritable travail scientifique. Et les méfaits d'une « recherche » mal comprise s'accroissent lorsqu'elle est appliquée à un domaine où son rôle ne devrait jamais dépasser celui d'auxiliaire. Ce domaine, c'est justement celui des humanités. Il importe ici de citer tout un passage du rapport Massey :

« En outre, là où l'on enseigne encore les humanités, cet enseignement doit trop souvent abandonner progressivement son caractère traditionnel. Les œuvres de lit-

2. Le dédain des humanités dans l'enseignement se traduit au Canada par une différence dans l'échelle des traitements. Le rapport Massey cite les chiffres comparés des traitements dans trois universités, et il apparaît que, dans le domaine des humanités, les postes sont moins nombreux et moins rémunérés que dans celui de la science pure et de la science appliquée.

térature classique sont devenues la pâture du philologue; l'histoire n'est plus qu'une sœur cadette de la sociologie, la philosophie s'étiole à l'ombre de la psychologie, l'étude de la littérature n'a plus cette puissance d'inspiration qui incitait l'étudiant à bien écrire, à lire avec discernement et avec goût. Nous voilà à la source du mal dont souffrent les humanités; s'il y a tendance peut-être à les abandonner graduellement, c'est qu'elles ont elles-mêmes abandonné leur voie. Les professeurs d'humanités ont d'abord perdu de vue l'objet véritable de leur discipline; cela les a entraînés à laisser tomber les méthodes propres aux humanités et à se laisser prendre à la séduction de méthodes utilitaires considérées comme scientifiques, qui sont bonnes en elles-mêmes mais qui deviennent dangereuses quand on les applique mal à propos. Ce n'est certes pas en déplorant sa décadence et en nous efforçant de le faire revivre, sans comprendre son vrai sens ou son rôle, que nous rendrons service à l'humanisme. Il est moins grave de négliger les humanités que d'en fausser la philosophie. »

Voilà des constatations qui font écho à l'étonnement de l'historien Toynbee, lorsqu'il entend certains de ses confrères qui ne parlent plus de leur « séminaire », mais de leur « laboratoire ». Nombreux sont en effet en Europe ceux qui souscrivent pleinement à ce texte; mais le trouverait-on semblablement rédigé dans un rapport officiel d'un Ministère de l'Éducation nationale? L'élite canadienne entend s'élever vigoureusement contre les tendances contemporaines d'assujétir les humanités « aux disciplines et à la méthodologie des sciences naturelles ». Et elle veut d'autant plus se prémunir contre le danger de la technologie, que la tradition culturelle du Canada est moins ancienne et moins assise que celle d'autres nations européennes.

Le rapport sait d'ailleurs apprécier les créations importantes qui sont à mettre au compte de l'esprit canadien. Et, en premier lieu, une littérature originale, en dépit des difficultés qu'apportent le bilinguisme à la formation des écrivains. Littérature à ses débuts fortement centrée sur la vie de l'homme aux prises avec la terre, et spécialement la forêt, et par là même imprégnée de régionalisme; mais il est bon que les écrivains commencent par être de chez eux, et ne parviennent qu'après de profondes expériences à la vie universelle. Au reste, comme l'a fort bien montré René Garneau [3], la littérature canadienne, en raison même de sa jeunesse et des conditions historiques où l'époque l'oblige à se développer, rejoint tout naturellement les préoccupations des littératures actuelles de l'Europe. C'est dire qu'elle néglige les aspects trop exclusivement psychologiques de la vie humaine pour s'orienter, soit vers l'utilisation de la chose écrite comme un moyen d'action, soit au contraire vers une soumission du roman et de la poésie à l'interrogation métaphysique.

A côté de la littérature, la peinture canadienne, dont il est dit que « par son authenticité et sa qualité, elle est devenue, avant tous les autres arts, le grand moyen d'expression de l'esprit canadien ». Ici, pas de séparation des langues; la peinture joue le rôle d'un lien naturel entre les deux races, qui ont chacune trouvé leurs moyens d'expression. Les artistes d'origine anglaise ont essayé de saisir les immensités inhabitées et inhumaines des terres de l'Ouest, conférant ainsi son individualité à la

3. René Garneau, *Nouvelle Revue canadienne*, mars 1951, « Du concept d'une littérature au Canada ».

peinture canadienne; les artistes d'origine française, plus en accord avec les recherches européennes, ont assuré à cette même peinture sa vitalité.

Le Canada, qui possède déjà une noble histoire, peut quelquefois souffrir de sa brièveté relative. Mais un passé restreint peut vous donner aussi des avantages; si les Canadiens restent profondément attachés aux traditions de leurs pays d'origine, ils n'ont ni les préjugés ni les réflexes des peuples anciens. Aussi, de même qu'ils abordent avec plus de liberté certains problèmes de politique internationale, où leur rôle modérateur a déjà obtenu d'heureuses conséquences, de même, dans le domaine de la vie universitaire et de l'organisation de l'enseignement, ils pourront souvent apporter des solutions neuves, qu'ils auront moins de peine à découvrir qu'un pays plus expérimenté, mais aussi trop enfermé parfois dans son expérience.

Ainsi le développement culturel du Canada se trouve lié à l'affermissement politique du pays. Au début de l'année 1952, les journaux canadiens annoncent que 65 % des mouvements commerciaux du Canada se font avec les États-Unis. Nous avons rappelé d'autre part l'étroite collaboration militaire qui fait entrer l'armée canadienne dans un plan de défense de tout le continent américain. Reste donc l'originalité d'une vie intellectuelle qui pourrait donner à la nation canadienne son véritable caractère et lui permettrait de maintenir son rôle naturel de trait d'union entre les vieilles civilisations de l'Angleterre et de la France d'une part, du Nouveau Monde de l'autre.

En outre, ce développement culturel du Canada apparaît aux yeux de ceux qui en ont la responsabilité comme

une nécessité pour justifier des projets de défense de ce pays dans une lutte éventuelle entre les deux parties du monde. A ce propos, le rapport pose avec loyauté la question : « Si nous nous inquiétons de notre défense, qu'est-ce donc que nous voulons défendre? » A cette question on peut être assuré que le Canada, nation jeune, répondra sans aucun des complexes de mauvaise conscience qui, à tort ou à raison, hantent les pensées des nations occidentales de l'Europe.

Jean Mouton.

LA FRANCE NE PROTÈGE PLUS LES RÉFUGIÉS

La dissolution de l'O.I.R.

L'Organisation internationale pour les Réfugiés, institution spécialisée non permanente de l'O.N.U., a définitivement mis fin à son activité le 31 janvier 1952. Sa délégation en France, rue Copernic, à Paris, a été fermée. Les cent vingt mille réfugiés espagnols et les quatre-vingt mille réfugiés statutaires de l'entre-deux guerres restent protégés par des conventions et des arrangements spéciaux. Mais pour les cent mille réfugiés environ en provenance des pays de l'Est, victimes des événements survenus après 1945, il n'y a plus rien.

Le problème à résoudre : la protection.

Le problème urgent à résoudre est celui de leur protection juridique et administrative. En effet, tout étranger jouit de la double protection des autorités du pays de résidence et des autorités de son pays d'origine. La collaboration de ces deux autorités détermine la condition de l'étranger. En ce qui concerne le réfugié politique, un de ces deux facteurs fait défaut, puisqu'il ne veut, ou ne peut, se prévaloir de la protection diplomatique de son pays d'origine. Il s'agit de combler cette lacune. Il

est normal d'en charger un organisme international. C'est le système adopté depuis le temps de la S.D.N. [1].

Les moyens.

En vue d'instituer cette protection internationale, deux moyens ont été mis à la disposition des États par l'O.N.U. D'une part, une Convention a été rédigée par une Conférence internationale réunissant vingt-six États, dont la France, qui s'est tenue à Genève en juillet 1951. Cette Convention, déjà signée par quinze États, est destinée à établir dans les pays d'accueil, après la disparition de l'O.I.R., les droits des réfugiés définis par son article premier. D'autre part, l'Assemblée générale des Nations Unies a institué à dater du 1er janvier 1951 un haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Celui-ci est chargé notamment, sur la demande des gouvernements, et en vertu d'accords particuliers que chacun d'eux peut passer avec lui, d'assurer la protection des réfugiés répondant aux définitions de son statut. Ces définitions sont, à peu de choses près, les mêmes que celles de la Convention ci-dessus.

La situation en France. Ses dangers.

La France, jusqu'à présent, n'a pas signé la Convention. Elle n'a pas non plus passé d'accord avec le haut commissaire. Les néo-réfugiés ne jouissent donc plus d'aucune protection. Un exemple illustrera leur situation : ils ne peuvent plus se marier, parce qu'ils ne peu-

1. Le problème de l'assistance matérielle et morale est un problème d'un autre ordre, qui, d'ailleurs, en France à l'heure actuelle a trouvé une solution provisoire, puisqu'un fonds de trois cent soixante-cinq millions de francs a été voté par l'Assemblée nationale le 22 novembre 1951 pour un an. En outre, il y a l'action des organisations privées.

vent plus obtenir de « certificat de coutume ». D'ailleurs, si la France signait la Convention de juillet 1951, le problème resterait entier, car cette Convention ne prévoit pas l'organe chargé de l'appliquer. Le problème ne serait pas non plus résolu par l'acceptation de la France de nommer sur son territoire un représentant du haut commissaire. En effet, on peut très bien faire en sorte que ce représentant ne soit chargé que de vagues fonctions de contrôle, et qu'un organe national, créé par ailleurs, agisse, en fait, seul. Toute la question est donc de savoir quelle solution il convient d'adopter : la solution nationale ou la solution internationale.

Or la solution nationale est une fausse solution qui serait pour la France et pour les partis qui la voteraient en contradiction avec un de leurs plus purs idéals, celui de l'asile. Il faut le dire clairement.

Seule est valable la solution internationale

Pour démontrer que seule est valable la solution internationale, il suffit d'examiner quels sont les besoins que doit satisfaire la protection juridique et administrative, au triple point de vue des réfugiés, des États de refuge et de la communauté internationale.

A. — *Le point de vue des réfugiés*

a) *La qualification.*

Le premier besoin des réfugiés, c'est d'être reconnus comme tels. Or les réfugiés politiques sont un symbole des luttes politiques, et ce dans un moment, sous un aspect de crise aiguë : franchissement clandestin des frontières, accusations, ou menaces d'accusations d'être des criminels par des États, des partis, ayant des rami-

fications, une résonance mondiales. La reconnaissance de droits à de tels hommes, dans de telles conditions, est donc un acte essentiellement politique. Peut-on vraiment demander à un fonctionnaire national, dont la carrière est en jeu dans le monde fermé des cadres administratifs, de prononcer un jugement serein ? Ses collègues, ses supérieurs, ou même son ministre représentant le pouvoir politique du jour, peuvent être d'un avis contraire pour des raisons de convictions personnelles, ou sous l'influence de leurs partis ou des États d'origine des réfugiés. Il en est autrement d'un fonctionnaire, même national, mais ayant le statut international, puisque sa carrière est indépendante de chacun de ses actes de qualification couverts par le secret professionnel.

b) *Autres droits.*

Le réfugié étant reconnu comme tel, la solution nationale présente la même absence de garanties pour tous les autres droits, éléments du statut auquel donne accès la qualité de réfugié. Pour tous les conseils que le fonctionnaire national est amené à donner au réfugié dans tous les détails de sa vie pratique, ce fonctionnaire risque d'être influencé par l'intérêt de son pays, intérêt d'ailleurs souvent à court terme, au gré de la politique locale et de l'heure.

Vouloir donc faire dépendre la protection des réfugiés au sein d'un pays d'accueil des seuls organes nationaux, c'est transgresser le principe fondamental du droit démocratique d'après lequel nul ne peut à la fois être juge et partie dans la même cause.

c) *Arguments psychologiques.*

Parler de droits, au sens juridique, n'est même pas suffisant. C'est toute la vie psychologique du réfugié qui

est mise en danger par la solution nationale. En effet un fonctionnaire ne peut être tenu au secret professionnel à l'égard de ses supérieurs, de son ministre, et donc des partis politiques. Comment, dans ces conditions, le réfugié peut-il se confier à lui? Quand on songe au passé du réfugié, à sa psychologie empoisonnée par la clandestinité, la dissimulation et la défiance, la conclusion s'impose que la solution nationale, c'est un peu, pourrait-on dire, la continuation de l'atmosphère concentrationnaire. Il n'est donc pas question d'une véritable solution humaine guérissant les traumatismes psychologiques et sociaux. Il n'en est pas de même si le fonctionnaire est international, puisqu'il est tenu au secret professionnel.

Quand, en outre, on considère que l'on est trop souvent porté en France à demander à ce que les réfugiés politiques soient traités selon les mêmes méthodes, et donc par les mêmes organismes, que les apatrides au sens péjoratif[2], c'est-à-dire les trafiquants de toutes sortes, on se demande avec angoisse comment pourra être respectée l'éminente dignité des réfugiés, des internationalement faibles. L'organe international, au contraire, ne s'occupe que des réfugiés politiques authentiques, de par les définitions mêmes des textes internationaux qu'il est chargé d'appliquer.

B. — *Le point de vue des États de refuge. La France*

a) *Intérêt de l'État de refuge vis-à-vis des États d'origine.*

Un réfugié politique, c'est toujours un homme qui est considéré à un certain titre par son État d'origine

2 Il n'est pas question ici des apatrides dits « techniques ».

comme un criminel. En outre il faut noter que les néo-réfugiés, contrairement aux anciens réfugiés russes et arméniens, ne sont pas déchus de leur nationalité. Ils ne sont pas libérés de leur allégeance. On conçoit donc que la situation de l'État de refuge n'est pas la même à l'égard de l'État d'origine, selon qu'il décide de son propre chef de protéger le réfugié, ou qu'il prend cette décision en se référant à l'obligation que lui impose un organe représentant un ensemble de nations, surtout si ce dernier est lui-même une émanation de l'organisation internationale suprême, l'O.N.U. [3].

b) *Intérêt des États de refuge dans le cadre d'une coalition.*

Il faut même aller plus loin. En effet, la possibilité de décisions contradictoires prises par différentes nations à l'égard d'une même catégorie de réfugiés risque d'entraîner des heurts désagréables et même graves entre des États liés par une même idéologie.

Si cet argument peut paraître trop étroit, trop sous l'influence des réalités passagères des conflits actuels, il s'applique également, et mieux encore, au cas d'un monde organiquement intégré ou en train de s'intégrer.

c) *Intérêt des États de refuge dans le cadre de la communauté internationale.*

Certes, dans une coalition, chacun des États peut vouloir conserver sa liberté de décision dans des domaines qui ne font pas strictement partie de l'objet des traités. Mais il faut considérer également dans une nation sa

3. Ceci montre d'ailleurs que l'intérêt de l'État de refuge rejoint celui du réfugié, car des pressions sont plus facilement exercées par un État d'origine sur un État de refuge isolé en vue d'obtenir de ce dernier l'extradition du réfugié.

qualité de membre de la communauté internationale. Dans cette perspective, si on se réfère à la Convention de juillet 1951 excluant du bénéfice de ses dispositions « les personnes dont on aura de sérieuses raisons de penser qu'elles se sont rendues coupables d'agissements contraires aux buts et aux principes des Nations Unies », quelle instance appréciera ces « sérieuses raisons de penser » ? Laisser cette appréciation aux soins d'organes nationaux est fondamentalement un non-sens.

C. — *Le point de vue de la communauté internationale*

Il y a enfin un dernier argument, c'est celui du souci de laisser ouverte la voie de la collaboration entre États d'origine et États de refuge, aujourd'hui impossible et utopique, mais nécessaire et vers laquelle il faut tendre dans l'intérêt supérieur de la communauté internationale. Cette collaboration consiste essentiellement dans la reconnaissance par les États d'origine du droit légitime des États de refuge d'accorder l'asile, conformément à l'article 14 de la Déclaration internationale des Droits de l'homme adoptée le 10 décembre 1948 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Or cette collaboration ne peut s'instaurer que si les États d'origine ont confiance dans l'organe chargé de la qualification, c'est-à-dire de l'application des définitions internationales établies en commun avec les États de refuge. Un tel organe ne peut donc être qu'international. C'est ce que prouve l'expérience des conventions internationales établissant des organes internationaux chargés de choisir les personnes faisant l'objet des échanges ou des transferts de populations (échange gréco-turc 1923, échanges germano-russes 1939-1943, germano-italien pour le Tyrol, 1940). *A contrario,* les exemples des solutions apportées

aux différents problèmes de réfugiés de l'entre-deux guerres (arméniens, russes, allemands, espagnols), l'empirisme, le refus de créer un organe international permanent, composé de fonctionnaires réputés indépendants, et destiné à appliquer des textes et des solutions préalablement fixés à tout problème de réfugiés apparaissant, montrent le dommage qui est causé à la communauté internationale par l'impossibilité dans laquelle se trouve celle-ci d'apaiser les ressentiments des États d'origine.

Sans doute, dans cette période, et aujourd'hui encore, le monde n'est pas mûr pour une telle collaboration. Mais vouloir encore créer des organes nationaux, non liés organiquement ensemble, c'est se refuser à profiter de toute occasion d'élargir le champ d'application d'habitudes, de mécanismes, déjà montés. C'est délibérément fermer la porte à toute possibilité de progrès dans la vie internationale. Ce n'est pas ce que l'on attend de la France, alors que d'autres États, comme la Belgique, se sont déjà engagés dans cette voie.

Les objections

Tous les arguments pour la solution internationale étant connus, quels sont donc ceux en faveur de la solution nationale ?

a) *Atteinte à la souveraineté nationale.*

Le premier est celui de l'atteinte à la souveraineté nationale que constitueraient les pouvoirs conférés à un organe international.

La réponse est aisée. Les pouvoirs d'un organe international chargé de la protection quasi consulaire des réfugiés politiques ne sont pas plus attentatoires à la souveraineté d'un État que ne l'est l'action de n'importe quel consulat étranger. Comme les autres consulats, cet

organe ne fait que « collaborer » avec les autorités nationales qui décident en dernier ressort. En outre, ce « quasi-consulat » se cantonne dans son rôle d'avocat, tandis qu'un consul d'un État souverain peut également faire entendre des menaces à peine voilées de représailles économiques ou autres. Pourquoi donc proclamer qu'il est tellement à craindre ?

b) *Incompétence des fonctionnaires internationaux.*

Le deuxième argument, corollaire du premier, est celui de l'incompétence des fonctionnaires internationaux, incapables de défendre les intérêts de l'État de refuge.

Répondons que les fonctionnaires internationaux peuvent être des fonctionnaires nationaux ayant seulement l'étiquette, le statut international. Ce statut est suffisant pour garantir leur indépendance et donc pour offrir les avantages de la solution internationale.

Quel organe international ?

Et maintenant que faut-il faire ?

Il faut un organe international. En théorie on pourrait discuter sur la nature de celui qu'il convient de créer. A l'heure actuelle il n'y a pas à hésiter. La solution est toute prête. Le gouvernement doit proposer au haut commissaire des Nations Unies de conclure un accord particulier. A maintes reprises ce dernier a déclaré se tenir à la disposition des gouvernements qui désireraient recourir aux services que prévoient son statut.

Aux termes de cet accord le haut commissaire nommerait un délégué pour la France, lequel, ayant été agréé par le gouvernement, serait habilité à remplir les fonctions de protection qu'ont remplies avant lui les délégués du haut commissaire de la S.D.N., de l'Office International Nansen, du Comité intergouvernemental pour les

réfugiés et, en dernier lieu, de l'O.I.R. La liste de ces attributions se trouve dans l'article 1 de l'accord franco-belge du 20 juin 1928 et dans l'article 1 de l'arrangement de la même date. Cette liste fut invariablement reproduite dans de nombreux décrets et finalement dans l'accord que le gouvernement français avait conclu avec l'O.I.R. le 13 janvier 1948.

Pour que le haut commissaire puisse faire face aux dépenses supplémentaires que nécessiterait la création auprès de sa délégation du service de protection, une subvention devrait lui être accordée. Son montant ne devrait pas dépasser les précisions budgétaires de l'Office français.

La conclusion d'un tel accord et sa mise en œuvre pourraient s'effectuer dans le plus bref laps de temps.

Il y a cependant une erreur à ne pas commettre. On a parlé dernièrement d'une formule de compromis entre les deux systèmes : national et international. On a cru trouver une solution en reconnaissant au haut commissaire des Nations Unies le droit de contrôle sur les activités de l'Office qui serait seul chargé de la protection individuelle. Une telle solution n'est pas réaliste. Si la formule était adoptée, le haut commissaire, de collaborateur des autorités françaises deviendrait leur contrôleur. C'est un rôle qu'il ne peut évidemment pas tenir. La formule serait source de frictions stériles. L'Office français assurerait, mais en apparence seulement, la tâche que seule peut remplir une autorité internationale, indépendante, en constante coopération avec les autorités françaises [4].

ROBERT NATHAN-CHAPOTOT.

4. Certains journaux ont fait paraître récemment des articles concluant dans le même sens que nous. Cf. : Daniel Mayer, *Le Populaire* du dimanche 31 décembre 1951; Rémy Roure, *Le Monde* des 20-21 janvier 1952.

DE LA MATIÈRE INERTE A LA VIE

I

Les antécédents historiques

Les Anciens admettaient sans difficulté l'idée de génération spontanée, étendue jusqu'au cas de vivants à l'organisme très complexe :

A la suite d'Aristote et en renchérissant même sur lui, les scolastiques parlaient de la génération spontanée à propos de plantes surgissant dans les lieux désertiques après une pluie, à propos d'animaux imparfaits : vers, insectes trouvés dans diverses putréfactions de matières organiques, voire à propos de jeunes souriceaux censés s'engendrer sans parents dans le blé gâté. Parfois critiquées, mais le plus souvent reçues, ces idées parviennent presque telles quelles au début de l'âge classique de la science. Au XVII[e] siècle un Van Helmont admettait encore la génération spontanée des souris. Cette croyance était cependant déjà en passe d'élimination. Mais tout ce qui concernait vers et insectes restait inchangé.

En 1668 le médecin florentin Fr. Redi démontre que les êtres vivants formés dans les matières organiques en décomposition proviennent d'œufs pondus par des insectes extérieurs et sont des larves de mouches. Un siècle plus tard un physiologiste connu, Haller, écrira : « Personne ne croit plus à la génération spontanée; nombre d'observations ont montré que tous les vers, toutes les mouches, tous les insectes naissent de l'accouplement d'un mâle avec une femelle [1]. »

1. Cité par Guyénot, *Les sciences de la vie au XVII[e] et au XVIII[e] siècle*, p. 220.

A la fin du XVII[e] siècle cependant Leeuwenhoeck découvre les animalcules microscopiques, infusoires en particulier. Cela donne à Buffon l'idée de faire revivre, au niveau de ces formes microscopiques de la vie, une théorie de la génération spontanée. Son correspondant, l'abbé Needham, entreprend en 1748 des expériences assez peu scientifiquement conduites, au terme desquelles il pense avoir mis en évidence des faits de génération spontanée. Les expériences redonnent quelque crédit scientifique à cette idée. Mais en 1765 Spallanzani répète les expériences de Needham, avec toute la rigueur scientifique d'un très grand biologiste. Il arrive à se convaincre que la génération des formes microscopiques de la vie présuppose elle aussi des germes venant de l'extérieur.

Enfin la controverse reprend au milieu du XIX[e] siècle avec la mise en évidence de formes microbiennes de la vie, plus rudimentaires encore que celles étudiées au XVIII[e] siècle avec le monde des infusoires. Son issue se règle de nouveau de façon négative à la suite des célèbres expériences de Pasteur. Depuis Pasteur la science biologique est restée sur ce verdict. On n'a jamais constaté scientifiquement l'apparition spontanée d'un organisme vivant au sein d'un milieu inerte d'où la présence de toute forme de vie avait été exclue.

La philosophie semble avoir enregistré la chose sans s'en préoccuper beaucoup. Par contre divers apologistes chrétiens virent là une ressource nouvelle bienheureusement scientifique, en faveur de l'affirmation de Dieu, un fait signifiant au matérialisme son échec. L'impossibilité de la génération spontanée souligne l'impuissance des explications de toutes choses par la matière et les seules forces physico-chimiques : Dieu seul est l'auteur de la vie. L'irréductibilité des faits biologiques à ceux de la nature inerte constitue un témoignage distinct et frappant de sa toute-puissance créatrice.

Sans doute ces allégations tirent-elles des données scientifiques autre chose que ce qu'elles contiennent en toute rigueur. Pasteur n'a jamais pensé avoir fait autre chose que

mettre en évidence le caractère chimérique de la génération spontanée au niveau expérimental où ses contemporains posaient le problème, et non point avoir démontré scientifiquement son absolue impossibilité. Il avait encore moins pensé avoir résolu une fois pour toutes le problème des rapports entre matière inerte et matière vivante et l'avoir résolu par une démonstration d'irréductibilité : seulement, si une transition avait lieu de quelque manière, ce n'était pas là où on se proposait alors de la voir jouer. Mais à l'époque on s'embarrassa rarement de ces distinctions pourtant bien nécessaires. Beaucoup de catholiques s'accoutumèrent désormais à étayer leur spiritualisme et même leur foi au moyen du démenti que la science opposait aux doctrines de la génération spontanée. Ces dernières devinrent du coup, dans l'opinion de beaucoup d'entre eux, une sorte de suppôt du matérialisme, heureusement exorcisé par la science elle-même. Ce qu'elles n'avaient nullement été jusqu'alors pour les théologiens scolastiques.

II

État actuel des questions

A) *Faits nouveaux.*

Aujourd'hui cependant un ensemble de faits renouvelle les horizons du problème. Au temps de Pasteur on avait une connaissance précise déjà de la vie microbienne, forme la plus simplement organisée de la vie monocellulaire.

La taille des bactéries est d'ordinaire de quelques millièmes à quelques dix-millièmes de millimètres. Elles n'ont pas de noyaux cellulaires différenciés, ce qui les distingue nettement des protozoaires supérieurs tels les infusoires. Elles sont capables de vie libre, c'est-à-dire de culture en milieu non vivant bien qu'elles vivent très souvent d'une façon parasitaire, c'est-à-dire en infectant d'autres organismes vivants. Qu'elles arrivent à se constituer directement par voie de génération spontanée, cela paraît aussi impensable aujourd'hui que du temps de Pasteur.

Mais depuis Pasteur on a mieux identifié des êtres

d'organisation beaucoup plus fruste que ne l'est celle des bactéries, de taille plus petite également : les virus.

Invisibles en général au microscope ordinaire, ils sont accessibles aux techniques de l'ultra-microscopie et bien davantage encore à celles du microscope électronique. Les plus gros sont de la taille des très petites bactéries. Les plus petits, tel le virus responsable de la poliomyélite, ont des dimensions inférieures au cent millième de millimètre. Ils ne sont pas susceptibles de développement à l'état libre; on ne les connaît qu'à l'état parasitaire, les uns de la vie animale, les autres de la vie végétale. Ainsi avec ces êtres on a descendu d'un degré nouveau l'échelle des organismes « vivants ».

Depuis l'époque de Pasteur, également, la chimie des organismes vivants a fait de grands progrès. On connaît mieux la structure des constituants chimiques prochains des tissus organiques, en particulier celle des substances appelée « protides », telles les simples protéines comme l'albumine, l'hémoglobine, telles encore les nucléo-protéines, ainsi nommées à cause de leur intervention spécifique dans la constitution des noyaux cellulaires.

Ces molécules de protéines sont d'ordinaire chimiquement très complexes, trop complexes pour être synthétisées en laboratoire. Elles résultent de l'assemblage d'un certain nombre de constituants plus simples : les acides aminés. Cet assemblage se fait en imposant à la molécule de protéine une certaine périodicité de structure, un peu analogue à ces périodicités que l'on rencontre dans les grosses molécules que constituent les hauts polymères de synthèse : nylon, bakélite, etc., domaine désormais si important de la chimie industrielle. Mais dans le cas des protides, il faut, semble-t-il, distinguer entre un « squelette » moléculaire et un « tissu » de fonctions chimiques actives qui viennent s'implanter en des points précis du squelette. Ce tissu rend raison de la prodigieuse activité chimique des molécules protéiniques placées dans un environnement convenable, par opposition à l'inertie chimique quasi totale des hauts polymères de synthèse.

Fait essentiel : ces molécules de protéines peuvent atteindre des poids moléculaires très élevés : au besoin

quelques millions d'unités, ce qui suppose l'assemblage structural de quelques centaines de milliers d'atomes. Les tailles de ces grosses molécules seront également élevées. Une molécule de protéine peut avoir des dimensions situées entre quelques millionièmes de millimètre (poids moléculaire de quelques dizaines de mille) et quelque cent millièmes de millimètre, ainsi l'hémocyanique de certains mollusques, dont le poids moléculaire est voisin de sept millions. Or ces tailles rejoignent et recouvrent les tailles des « petits virus ».

La molécule d'hémocyanine est plus volumineuse et contient plus d'atomes qu'un corpuscule individuel du virus de la poliomyélite. Une molécule de protéine ordinaire ne présente néanmoins à l'observation rien qui puisse lui faire reconnaître les caractères d'un être vivant. Elles sont éléments ou instruments d'organismes plus complexes, mais n'agissent point biologiquement de façon isolée et pour leur propre compte. Il est à penser qu'un virus réalise d'une façon différente l'unité de ses atomes constituants puisqu'il se comporte fonctionnellement d'une façon bien différente.

Second fait essentiel étudié maintenant depuis un peu plus de quinze ans, il existe des virus dont les corpuscules individuels semblent bien être constitués par *une seule* molécule au sens de la chimie organique, et non point par des associations de molécules en plus ou moins grand nombre, comme le sont sans doute la plupart des virus et tous les êtres vivants en général, puisque déjà une simple bactérie associe au moins quelques dizaines de milliers de molécules protéiniques, sans parler du reste; eau, sels, corps gras, etc.

Ces virus monomoléculaires sont les « protéines-virus », nucléo-protéines, cristallisables, obtenus d'abord par Stanley en 1935, et responsables de diverses maladies des végétaux. Le premier connu fut celui de la « mosaïque du tabac », obtenu sous forme de plaquettes cristallines polarisant la lumière et résultant de l'association d'éléments monomoléculaires en forme d'aiguilles d'un cent millième de millimètre

de large et de quelques dix millièmes de millimètre de long. Un autre virus, celui du « Bushy stunt » de la tomate, cristallise en cristaux vrais, du système cubique : les molécules de ce virus sont à peu près sphériques et de l'ordre de trois cent millièmes de millimètre. Ces virus se comportent ainsi comme des « corps purs » de la chimie, la capacité de cristalliser, sans être absolument caractéristique, étant néanmoins extrêmement significative à cet égard. Et en même temps ce sont des entités à fonctions « biologiques ». Une parcelle cristallisée implantée sur un végétal sain l'infecte et il y apparaît en peu de temps de grandes quantités de virus lui aussi cristallisable et doué de pouvoir infectant. Ce qui ne se produirait pas s'il n'y avait eu « contagion » artificiellement provoquée. Un pont nouveau apparaît ainsi jeté entre le monde des molécules chimiques usuelles et les virus.

B) *Idées explicatives.*

Au delà de ces données fondamentales la science biologique entre dans un domaine plus conjectural. Certaines des idées qui se proposent sont néanmoins assez proches des faits pour pouvoir être envisagées raisonnablement, quitte à être modifiées à mesure que nos connaissances expérimentales progresseront.

En premier lieu le mécanisme de la multiplication de la protéine — virus cristallisable dans l'organisme qu'elle infecte, est encore obscur.

Les virus ne peuvent pas être cultivés en dehors de la plante, en milieu artificiel, de telle sorte qu'on n'a pas la possibilité de faire des investigations précises sur les conditions de leur reproduction. C'est à l'heure actuelle la lacune la plus grave de nos connaissances en ces matières, lacune qui nous réduit pour la suite à de simples hypothèses.

Certains ont pensé que l'organisme des plantes pour lequel le virus est contagieux, contiendrait naturellement une substance dite « précurseur » du virus lui-même, de façon analogue à ce qui se passe pour certaines diastases, substances responsables de divers processus capitaux pour la chimie biologique, telle la fermentation.

La diastase existe dans l'organisme à l'état dissimulé par une combinaison avec un autre corps, qui en suspend l'activité. En temps utile cette combinaison est détruite et la diastase apparaît à l'état actif. Sur la base de pareils faits on peut concevoir que la présence du virus à l'état libre suffirait à catalyser le passage du précurseur au virus lui-même. On peut aussi penser que les molécules de virus introduites dans le milieu biologique intérieur de l'organisme parasité perturbe le fonctionnement de cet organisme en polarisant, par des actions qu'il faudrait préciser, une partie des actions biologiques vers la production de molécules identiques à celles du virus. Le virus serait un inducteur de ce fonctionnement aberrant, autocatalytique en ce sens qu'il provoque une réaction dont il est lui-même le produit — sorte d'intégration en chaîne dans le milieu biologique — mais sans qu'on puisse lui attribuer le fait de procéder par lui-même à sa propre synthèse. Enfin une troisième hypothèse, beaucoup plus audacieuse, consiste à attribuer à la molécule protéinique constituant le virus, le pouvoir d'effectuer de lui-même sa propre synthèse à condition de se trouver dans un environnement chimiquement adéquat. Il semble que, faute de lumières suffisantes, les spécialistes les plus qualifiés inclinent vers une des formes de la seconde hypothèse sans que l'on puisse taxer d'anticientifiques les autres, la dernière en particulier [2].

Par ailleurs la génétique suggère un certain nombre de rapprochements. On sait que les organismes com-

2. On trouvera des positions très voisines de celle que formule la seconde hypothèse chez le grand spécialiste du sujet qu'est Bawden : *Plant viruses and virus diseases* (3e éd., 1950, chap. XVII) ou dans le livre déjà un peu plus ancien d'A. Boivin : *Bactéries et virus* (Coll. « Sciences vivantes », 1941, pp. 136-137). La troisième hypothèse est typiquement représentée par les deux ouvrages de Dauvillier : *La genèse de la vie, phase de l'évolution géochimique* (Hermann, 1942); *Genèse et évolution des planètes* (Hermann, 1847). Ainsi dans le second de ces ouvrages : « Les protéines-virus... assimilent, c'est-à-dire qu'ils réalisent la synthèse de leurs propres molécules au dépens des nucléo-protéines des cellules » (p. 320). Cependant Dauvillier ne les considère pas pour autant comme *vivantes*, ceci en raison de la définition propre de la vie qui ne se contente pas de l'assimilation et de la reproduction par bipartition, mais exige la présence de fonction de respiration, c'est-à-dire la faculté des oxydations ménagées avec libération d'énergie proportionnée aux circonstances.

plexes procèdent de l'union initiale de deux éléments cellulaires porteurs chacun d'une partie de ce qui sera le patrimoine héréditaire de l'organisme issu de cette union.

Ce patrimoine héréditaire est défini par les chromosomes, éléments du noyau cellulaire qui apparaissent ensuite reproduits semblablement dans toutes les cellules de l'organisme constitué, lequel se forme progressivement selon les bipartitions successives de cellules déjà formées à partir de la toute première. Or on a pu, dans bien des cas, faire correspondre à certains caractères typiques de l'espèce vivante considérée, non seulement un des chromosomes qui figurent dans le noyau de la cellule, mais un emplacement bien défini, constant, dans ce chromosome. Il apparaît ainsi une véritable localisation chromosomique des éléments héréditaires de la spécificité vivante ou « gènes ». Qui plus est, le morceau de chromosome correspondant à un gène a des dimensions qui sont à peu près celles d'une molécule de nucléo-protéine.

D'où l'idée que la structure particulière de cette molécule constituante du chomosome, que les actions physico-chimiques dont elle sera le pivot compte tenu de tout son environnement, sont en quelque sorte représentatives du gène lui-même et causales à l'égard de ses manifestations dans l'organisme total.

Un gène serait ainsi, du point de vue physico-chimique, une molécule susceptible de provoquer, tout au long des processus qui aboutissent à donner naissance à une cellule-fille, la synthèse d'une molécule de configuration et de facultés chimiques identiques. Le caractère spécifique extérieur serait alors le résultant, dans l'organisme global, de la synergie de ces molécules identiques dont chaque cellule possède un exemplaire.

Or le caractère parasitaire des virus, par un certain rapprochement avec ce qui se passe dans le parasitisme à notre échelle, a suggéré l'idée que les virus seraient des formes dégradées, par adaptation parasitaire, des formes bactériennes de la vie.

Cette dégradation serait de plus en plus poussée depuis les

gros virus jusqu'aux plus petits. Les virus monomoléculaires cristallisables représenteraient la phase terminale de cette dégradation, celle où l'organisme du virus se réduirait à un seul gène (molécule de nucléo-protéine) à l'état libre dans le milieu biologique parasite. On aurait ainsi en eux le cas élémentaire, réduit à sa plus simple expression, des mécanismes sous-jacents aux faits étudiés par la génétique. Idée fort suggestive, bien que conjecturale.

C) *Le renouvellement du problème.*

Quoi qu'il en soit, l'esprit se trouve en présence de tout un ensemble de faits et de conjectures assez naturelles qui renouvellent de façon importante le sentiment scientifique du rapport entre la matière inerte et la vie. A l'idée de discontinuité qui semblait s'imposer de plus en plus sur le vu de la critique scientifique des doctrines de la génération spontanée, succède un certain retour à l'idée de continuité, mais à un niveau tout à la fois *beaucoup plus élémentaire* du point de vue biologique et *beaucoup plus complexe* du point de vue physico-chimique.

Sans doute il est trop tôt encore pour se prononcer scientifiquement. Les expériences de transition de substances organiques inertes à de premières figurations organisées et biologiquement autonomes alléguées récemment par certains biologistes russes, appellent encore bien des réserves, pour ne pas dire plus [3]. Qui sait cependant si, d'ici peu de temps, la longue suite de démentis infligés aux conceptions en faveur de la génération spontanée, au lieu d'être comprise comme signifiant l'impossibilité d'une transition entre l'inerte et le vivant, n'apparaîtra pas plutôt telle une lente éducation préa

3. Cf. *La Vie Intellectuelle*, juin 1950, pp. 744-745. Des travaux entrepris par Bressler et divers collaborateurs ont également prétendu aboutir à la reconstitution synthétique de diverses molécules protéiniques décomposées préalablement en peptides de faible poids moléculaire, ceci en utilisant en particulier des ultra-pressions. Les résultats de ces travaux sont contestés par un certain nombre de biologistes occidentaux.

lable de la pensée scientifique, amenée par étapes à reconnaître enfin le point où cette transition peut avoir lieu ?

D'ores et déjà il importe de souligner le fait qu'il est possible de se représenter, à grands traits il est vrai, une transition de l'inerte au vivant sans que rien de cette représentation contredise à ce que la science tient pour acquis.

L'idée que des molécules chimiques puissent être suffisamment complexes pour que les fonctions chimiques dont elles sont douées leur permettent de synthétiser un élément de leur structure propre, si toutefois elles sont placées dans un milieu convenable, n'a rien qui répugne à priori à ce que l'on sait aujourd'hui des structures moléculaires. Si cela était, ce qui n'a pas encore été prouvé de façon décisive, on aurait le schéma moléculaire d'un premier rudiment de fonction biologique, l'assimilation.

Rien n'empêche de penser non plus que diverses grosses molécules dont la structure répète à plusieurs reprises certains thèmes architecturaux, molécules caractérisées de ce chef plus par la spécificité du thème que par le nombre de fois où il est répété (point déjà acquis), puissent voir leur individualité croître par adjonction de nouveaux maillons semblables aux premiers jusqu'au moment où, devenues trop volumineuses, les conditions physico-chimiques leur imposent la scission en fragments conservant chacun la spécificité du tout initial. Si cela était, ce qui n'a pas été établi scientifiquement, on aurait le schéma moléculaire d'un second rudiment de fonction biologique : *la reproduction par scissiparité* [4]. On peut encore envisager de voir s'adjoindre progressivement

4. Les théories physico-chimiques de la reproduction des grosses molécules semblent cependant s'orienter un peu différemment. Le poids moléculaire des molécules d'une sorte donnée de protéine est très constant et ne varie pas dans la proportion de un à deux comme cela devrait, semble-t-il, avoir lieu dans l'hypothèse d'une reproduction par scissiparité. On pense plutôt que certaines grosses molécules ont la propriété de servir de gabarit pour la synthèse de molécules à configuration géométrique complémentaire, sur une large surface, de leur configuration géométrique propre. C'est ce qui semble se passer par exemple dans la formation de ce qu'on appelle aujourd'hui les « anticorps ». Cf. à ce propos les conclusions d'un article de L. Pauling (*Endeavour*, 1948, pp. 43-53).

d'autres rudiments de fonctions biologiques conduisant ainsi par degrés aux économies des organismes vivants inférieurs.

Par ailleurs une analogie peut nous guider pour la compréhension du jeu de ces rudiments de fonctions biologiques au niveau voisin de la grosse molécule chimique. Le biologique y apparaît très prochainement solidaire de mécanismes physico-chimiques à effets de quelque façon réflexes.

Les forces en jeu sont censées permettre d'élaborer quelque structure identique à celle qui donne à ces forces lieu d'être ce qu'elles sont. Ultérieurement même il est possible que les plus caractéristiques des fonctions biologiques consistent dans des facultés de libérer conditionnellement de l'énergie aux fins propres à l'organisme : c'est ce qui apparaît par exemple dans le cas des activités respiratoires. Les montages moléculaires qui permettraient ces fonctionnements conditionnels seraient une concrétisation rudimentaire de ces régulations adaptatives polarisées par une finalité que l'on dit d'ordinaire caractéristiques de la vie.

Or si nous ne connaissons aucun exemple précis de pareils montages moléculaires, nous connaissons par contre, à notre échelle, des analogues mécaniques de ce que seraient de pareils montages. Nous savons construire maintes machines à effets réflexes, maintes machines imposant à ce dont elles permettent de disposer — puissance, quantité de chaleur... etc. — une valeur réglée de façon adaptative à des circonstances variables qui jouent le rôle de condition de l'adaptation. La construction centre alors en quelque sorte les fonctionnements du mécanisme sur un but à atteindre. De tels mécanismes sont généralement dits « servo-mécanismes ». Sans être du tout le simple décalque des structures propres aux organismes vivants, les structures de ces mécanismes constituent déjà une première base très puissante et pleine de subtiles ressources pour la compréhension des fonctionnements biologiques.

Les analogies sont sur ce point si frappantes qu'on a parfois bien l'impression qu'une à une les pièces d'un puzzle très compliqué se mettent en place, pièces dont le secret des mécanismes réflexes serait l'une des plus décisives.

Corrélativement à ces données et idées nouvelles, certains hommes de science n'ont pas tardé à tenter l'édification d'un schéma permettant de décrire de façon plausible l'apparition de la vie à la surface de la terre. A titre d'exemple on trouvera la formulation assez étudiée d'un tel schéma dans l'ouvrage de Dauvillier et Desquin : *La genèse de la vie, phase de l'évolution géochimique*, dont certains éléments ont été repris et précisés dans le chapitre VI de *Genèse et évolution des planètes*, de Dauvillier.

L'idée fondamentale de ces auteurs est la suivante : une fois formée, il y a quelques milliards d'années, la terre se présente comme un système physique complexe à température élevée. Au cours du refroidissement qui amène la formation d'une écorce terrestre des séries de réactions chimiques se produisent entre les divers gaz et vapeurs qui constituent alors l'atmosphère terrestre. En étudiant les cycles et les possibilités de ces réactions, on est amené à penser qu'elles aboutissent non seulement à la formation d'un certain nombre de composés ressortissants à la chimie « minérale », eau, sels, etc., mais aussi, à un moment donné, à des quantités fort importantes de composés « organiques », ceci avant toute apparition de la vie. Des synthèses pyrogénées tout d'abord, puis des photosynthèses seraient ainsi responsables de l'apparition d'une masse de matières organiques, petite peut-être devant la masse actuelle de la matière vivante à la surface de la terre (on estime celle-ci à quelques millions de milliards de tonnes), mais très considérable à notre échelle usuelle. Dans cette masse, des molécules de plus en plus complexes se forment, jusqu'au moment où apparaissent les molécules « schizoplastes », analogues à celles qui constituent les protéines-virus, à la différence qu'il faut postuler ces « schizoplastes » comme capables d'un développement non exclusivement parasitaire. Ces molécules font alors très rapidement l'assimilation des matières organiques préalablement synthétisées. Ultérieurement apparaîtront des formes d'organisation plus complexes, analogues à celles qui constituent divers organismes cellulaires, de masse déjà mille fois plus grande environ que celle des virus monomoléculaires. Enfin on arrivera aux premiers types d'organisation cellulaire, bactéries et premières algues chlorophylliennes.

L'évolution géo-chimique de la planète terre se conclurait de la sorte sur une apparition naturelle de la vie. L'expansion évolutive de cette dernière ferait suite sans discontinuité radicale aux processus physico-chimiques ayant accompagné le refroidissement du globe. De son côté la transition ne réclamerait pas l'intervention d'une causalité extérieure, comme le seraient des germes venus de l'espace sidéral. Elle reposerait moins encore sur la réalisation d'un concours absolument improbable d'événements. Les propriétés élémentaires de l'être vivant sont en effet nécessairement liées à la réalisation de certaines structures suffisamment complexes. Et celles-ci ont été vouées à s'édifier de par le jeu même de la géochimie dans les circonstances où la terre se trouvait initialement placée.

A l'heure présente une synthèse de ce genre reste encore largement une vue de l'esprit, si raisonnée soit-elle. Il est probable que beaucoup de ses traits donneront lieu à la discussion et exigeront d'être revus. Il n'est même pas acquis que l'idée d'ensemble se confirmera à mesure que les connaissances scientifiques vont se précisant. Pourtant le schéma global ne laisse pas que d'avoir une certaine plausibilité générale et bon nombre d'hommes de science sont enclins à en accepter — sous bénéfice d'inventaire — l'idée directrice.

III

Le bilan philosophique et religieux

Pareil ensemble de données appelle à tout le moins quelque attention de la part de l'esprit réfléchi. La circonspection s'impose lorsqu'on veut arguer de l'origina-

lité de la vie à des fins religieuses. La situation est moins commodément exploitable pour les apologétiques qu'elle ne l'était il y a un demi-siècle. On peut même craindre que l'avenir paraisse un beau jour donner raison au matérialisme. Mais la faute en est à certaines argumentations inconsidérées. A force de vouloir faire dire à une conclusion scientifique, telle celle des expériences de Pasteur, ce qu'elle ne veut pas dire, on finit par lier le sort d'une affirmation religieuse à des idées scientifiques que la science se garde bien, pour son compte, de professer dogmatiquement. Quelle que soit la cause, « bonne » ou « mauvaise », religieuse ou non, à laquelle on veut faire servir une acquisition de la science, tout abus qui est fait de cette acquisition finit par se retourner contre cette cause : la vérité paraîtra la desservir après avoir, un instant, paru la servir.

Ceci dit, il convient d'insister nettement sur le fait qu'à supposer vérifiées quelque jour les spéculations actuelles de certains physiciens ou biologistes, il n'y a rien dont un spiritualisme philosophique se doive choquer. La transition de la matière inerte à la matière vivante, si elle venait à être établie, n'a rien qui puisse sérieusement valoir contre ses affirmations sensées. Sa réalité vaudrait moins encore contre une idée saine de la création et de l'action divine.

1. *La question de la causalité.* Une des premières inquiétudes du philosophe affrontant l'éventualité de pareille transition, sera sans doute celle de se voir obligé d'admettre un étrange enjambement de la causalité.

Admettre qu'en des circonstances déterminées la matière inerte peut s'organiser d'elle-même en individualités vivantes, cela ne revient-il pas à admettre, en fin de compte, que le plus procède du moins, qu'il se produit ainsi une de ces « transgressions d'un genre d'être à un autre » auxquelles,

depuis Platon, la philosophie a généralement refusé droit de cité ? Les Anciens, il est vrai, admettaient la génération spontanée. Mais il est juste aussi de dire qu'ils en attribuaient le fait à l'action de causalités très supérieures à celles de la matière élémentaire, causalités dont les astres étaient censés être le siège. Grâce à ces influences, sans commune mesure même avec tout ce que l'homme peut mettre en œuvre ici bas, le paradoxe de ce surgissement de la vie à partir des éléments s'atténue devant la raison.

Aujourd'hui que nous avons complètement renoncé à la physique astrale des anciens et aux influences occultes dont elle faisait état, reste-t-il quelque chose sur quoi légitimer l'idée d'un surgissement naturel de la vie à partir des matériaux inertes du monde physico-chimique ?

Cette question ne manque ni d'à-propos, ni de justesse. Il ne convient point de l'éluder. Mais elle fait état d'une conception de la matière élémentaire restée, elle-même, un peu trop ce qu'était la conception de la matière chez les anciens.

Pour ceux-ci les éléments étaient, sinon absolument inertes, du moins beaucoup plus inertes et passifs que ne le sont les réalités du monde physico-chimique que nous continuons à dire « inertes » par opposition aux organismes vivants. Or, en même temps que l'esprit humain a renoncé aux influences astrales agissantes sur toute la nature, il a compris que la matière corporelle n'était pas d'elle-même aussi inerte qu'on l'avait jusqu'alors conçue. Douée d'impulsions elle conserve d'elle-même ces impulsions : c'est la loi de l'inertie galiléenne, opposée à l'idée antique de l'inertie supposant qu'en l'absence d'un agent moteur physiquement conjoint à l'objet mû, tout mouvement ne peut que s'arrêter. Ultérieurement l'existence de la matière corporelle s'accompagne naturellement de celle de champs de forces qui agissent sur toute particule matérielle : forces de gravitation liées aux propriétés massiques des corps, forces électro-magnétiques liées aux propriétés de charge électrique, aujourd'hui forces nucléaires. De tout ceci dérivent non seulement les possibilités énergétiques des systèmes thermodynamiques, mais aussi les possibilités fonctionnelles des atomes et des molécules chimiques : valences, réactivités des molécules ou de leurs groupements caractéristiques. Par tout ce dynamisme nou

sommes déjà complètement sortis de la sphère explicative des doctrines antiques de la matière.

Tel quel cependant, l'enchaînement de ces impulsions et de ces forces ne suffit point à permettre de construire une image causale de l'activité vivante et de l'organisme qui la contient. Mais ce qui manque encore à notre compréhension semble alors de nature fort précise : c'est la possibilité d'envisager des structures complexes d'activités formant des touts stables, réglés, capables de réponses adaptées aux circonstances en vue de maintenir, entre certaines limites du moins, la permanence souple et agissante d'un corps bien individualisé. Rien de ce qui procède *simplement* des réalités et des forces physico-chimiques ne possède des activités ayant ces caractères.

Par contre, les constructions simples à partir des réalités et forces physico-chimiques, laissent de côté encore une possibilité naturelle : celle des circuits et des structures *réflexes* des activités, des impulsions et du jeu des forces.

On a fait déjà allusion un peu plus haut aux machines réflexes, à ces servo-mécanismes que l'ingénieur d'aujourd'hui est capable de construire. Tout change dans le problème spéculatif de la transition de la matière inerte à la matière vivante à partir du moment où l'on pense que, dans le monde des impulsions et des forces physico-chimiques, des enchaînements d'activités à caractère réflexe et des hiérarchisations à caractère régulateur peuvent se constituer naturellement dès là que les éléments rassemblés sont en nombre suffisant et porteurs des déterminations physico-chimiques convenables. Il est sans doute grossier d'imaginer les formes rudimentaires de la vie sous les espèces de petits servo-mécanismes moléculaires. Mais, toute grossière qu'elle soit, l'image ainsi obtenue semble porteuse d'une donnée décisive pour le problème de la causalité : à savoir l'existence compréhensible d'une structure unifiée capable de régler les activités d'un groupe d'éléments corporels assemblés en organisme.

Le plus ne sort pas du moins. Mais il se noue à partir d'éléments dont aucun n'est le tout. Ce tout fait éclater alors le surprenant pouvoir de l'*ordre* imposé aux activités de la matière, c'est-à-dire au fond une partie de ce que mettait en avant la notion antique de « forme » responsable de la vie dans le vivant.

A proportion, la *continuité* qui se manifesterait dans le concret et sur le plan de la genèse des choses de la nature, n'empêcherait nullement la *différence*, du point de vue des définitions respectives du non-vivant et du vivant. Elle n'empêche pas plus le maintien de l'originalité spécifique de la vie. On a trop souvent fait équivaloir le hiatus causal, qui à notre avis ne s'impose pas, avec le tranché des définitions, que les réalités mêmes continuent de justifier. La vie a, par rapport à ce qui est inerte, quelque chose d'original, à savoir précisément cette structure nouvelle du complexus des activités, son unité réglée, sa souple permanence. Cela seul peut réaliser le maintien de la physionomie individuelle du corps malgré les transits et renouvellements de matière dont le corps est susceptible.

Bref la vie comporte en propre tout ce qui oppose un *organisme* à un simple système physico-chimique. La clef de cette originalité c'est une réflexivité acquise par les énergies matérielles, réflexivité qui, à un plan très inférieur, préfigure déjà les réflexivités du psychisme et de l'esprit. Nous retrouvons ainsi la perspective de l'unité formelle de la nature, telle précisément que la vieille doctrine scolastique s'efforçait de la soutenir. Mais cette unité de la nature ne prétend point faire s'équivaloir dans une brutale homogénéité les divers types de l'être. Encore une fois l'enchaînement causal ne détruit pas la spécificité des différentes réalisations de la nature.

Elle oblige simplement à situer plus nettement, dans leur immatérialité relative, les *principes* de ces spécificités. Pour la science, le principe de la vie est un fait d'*ordre*, non un fait brut de corps ou d'énergies corporelles.

2. *Les affirmations du spiritualisme.* Bien comprise, la thèse spiritualiste ne serait pas plus mise en défaut que ne le seraient les normes naturelles de la causalité. La raison profonde de la thèse spiritualiste ne tient pas à une observation scientifique ni, quelle qu'elle soit, à une théorie du comportement des individus naturels lorsque ce comportement est étudié uniquement de l'extérieur, comme une simple donnée objective. Elle tient à ce qui est juste le contraire, ou, si l'on veut, le complémentaire de cela, à savoir la prise de conscience que l'homme fait, par lui-même et pour lui-même, de son propre fait intime. Cette prise de conscience vaut comme expérience, et est en un sens la plus immédiate de toutes les expériences. Mais elle n'est point observation *scientifique*, au sens du moins de la science moderne. Elle atteste pour chacun *autre chose précisément que les corps* et ce que révèlent leurs comportements vus de l'extérieur.

C'est donc au niveau de l'âme humaine personnellement consciente que le spiritualisme s'affirme et peut être atteint dans ses vrais fondements.

De ce point de vue, les fondements sont si immédiats et si universellement à la base de tout qu'en un sens il est vrai de dire que toute doctrine de la matière et toute discipline de la connaissance scientifique sont elles-mêmes des sous-produits du travail de l'esprit humain sur les données, conditionnements et implications de son propre fait. La pensée scientifique peut oublier cela et de ce chef l'homme de science faire sien quelque matérialisme d'apparence scientifique. Si cela a lieu, il est alors vain de vouloir faire argument contre ce matérialisme de ce que la science rencontre sur son chemin :

la science ne rencontrera jamais sur son chemin que la matière, que les énergies de la matière, que l'ordre qui se peut mettre en tout ceci. L'essentiel est de rappeler en quelque sorte à lui-même l'esprit du savant qui se perd alors dans une objectivation fantastique de soi; de lui faire retrouver l'originalité de son fait propre et immédiat, en lui montrant au besoin combien il faut d'esprit pour faire une science de la matière et même une philosophie matérialiste.

Le spiritualisme, il est vrai, se garde d'en rester à la méditation nue de ce fondement que chacun peut trouver personnellement dans sa propre conscience. Il rend signifiante pour nous-mêmes et, de proche en proche, en d'autres occurrences, cette compréhension de soi par le dedans que nous ouvre à chacun notre propre fait intime.

Les autres hommes avec lesquels nous communiquons humainement constituent les plus prochaines de ces occurrences; puis viendront plus lointainement les animaux, les vivants, jusqu'à ce point où il devient pratiquement impossible de rapprocher par le dedans ce que la conscience atteste à l'individu et ce qu'il essaye de déchiffrer en d'autres êtres que lui-même. C'est pourquoi, sans insister ici sur ce qui légitime cette façon de faire, reconnaissons que le spiritualisme n'est pas simplement affirmation par chacun de sa propre spiritualité, mais communion à l'esprit présent ailleurs qu'en soi, reconnu alors au terme d'un mouvement que la science peut venir étayer et préciser, mais qui en soi n'est *jamais* un mouvement *scientifique* de la pensée, du moins au sens moderne du terme scientifique.

Ce qui manque de nos jours c'est dans beaucoup d'intelligences un sens suffisamment net de ce qui revient à l'élaboration « spiritualiste » et de ce qui revient à l'élaboration scientifique du monde perçu, la capacité de situer avec assez de clarté les deux mouvements de la pensée l'un par rapport à l'autre. Mais ceci, tout compte fait, est affaire de saine analyse des procédés de connaissance.

Quoi qu'il en soit, c'est un fait que la dernière onde

distincte de compréhension spiritualiste de l'univers s'est constituée traditionnellement à propos de la vie, vie dont il semble que l'espèce d'intériorité que nous lui supposons apparente déjà par le dedans l'être au nôtre propre.

En ce cas la reconstruction scientifique de la vie n'est-elle pas une première défaite de l'affirmation spiritualiste ? N'est-elle pas même en un sens la plus grave, puisqu'elle symbolise et préfigure toutes les autres qui pourront suivre : pourquoi en effet n'y aurait-il pas ensuite reconstruction scientifique du psychisme sensible de l'animal, et pour finir des caractères humains propres au psychisme de l'homme, reconstructions permettant alors de prononcer définitivement l'identité de la matière et de l'esprit ? Il est hors de doute que c'est ce que pressent la philosophie spiritualiste devant la montée de l'explication scientifique et que c'est ce dont elle prend peur en cherchant à exorciser cette dernière.

Mais dans cette crainte même le spiritualisme se montre au fond très inconséquent avec lui-même, ressaisi à son tour par une manière d'objectivation fantastique de ce qu'il est. A supposer que la science explique jamais la transition de la matière inerte à la vie, elle ne fera jamais non plus que dégager le fait d'ordre, fait objectivable coïncidant *pour nous* avec l'intimité vivante que la science n'aperçoit pas, ne prétend pas apercevoir et laisse un autre mouvement de la pensée affirmer comme intimité cohérente et unifiée attachée à cet ordre des corps et énergies corporelles, ceci que cet ordre soit compris distinctement ou non, expliqué scientifiquement ou non. Il est donc tout à fait faux d'imaginer la science reconstruisant ce dont le spiritualisme fait état quant à lui.

La science est appelée à mettre au net les structures conditionnant le fait spirituel, c'est-à-dire ce qu'il y a d'intériorité dans l'être. L'idéal serait précisément qu'elle les mît pleinement au net, jusques et y compris le cas humain : on saurait alors quels sont les schémas matériels de corps et d'activités sous-jacents au fait spirituel dans le monde des corps.

En fait nous sommes loin de compte : nous ne le savons même pas dans le cas de la vie, incapables que nous sommes de déterminer ce qui soutient spécifiquement ce qu'elle peut avoir de lointainement spirituel. Mais le jour où d'aventure nous le saurions, rien d'autre ne se serait passé que l'établissement d'une coïncidence exacte entre les termes de deux mouvements complémentaires de notre compréhension humaine de l'être. Or, bien loin d'être refusée, la possibilité de cette exacte coïncidence est postulée par la philosophie spiritualiste reçue par la théologie chrétienne. « La matière en sa définition ultime et la forme, ne font qu'un seul et même terme, l'une sous le mode potentiel, l'autre sous le mode actuel », disait déjà Aristote dans ce langage technique que nous ne savons plus bien entendre, mais qui lui permettait ainsi de définir l'âme comme l'acte du corps physique organisé et non comme je ne sais quoi de tangiblement juxtaposé au corps.

La vérité est qu'une compréhension humaine enfin plénière de la vie serait jonction entre le mouvement explicatif de la science à partir de la matière et affirmation de ce qu'il y a de spirituel dans l'énergie vivante, mais non abolition de cette affirmation par le mouvement explicatif. Car les deux conquêtes de pensée ne sont pas du même ordre. La pensée des choses et des individus naturels se stabilise dans le recoupement de l'explication scientifique par une compréhension comme transverse venue du fait spirituel éprouvé par le dedans et vouée à éclairer comme de part en part les données de l'explication scientifique sans jamais s'y opposer, sans jamais non plus se la voir valablement opposer, si elle se tient elle-même à ce qu'elle doit être. Les oppositions ne sont au fait, chez les tenants de spiritualisme antiscientifique comme chez les tenants du scientisme antispirituel, que la conséquence d'une faute de pensée qui ramène sur le même plan deux mouvements forts distincts de ce travail mental auquel l'homme est appelé en s'éveillant au monde et à l'existence qui y paraît.

Dans sa spécificité chrétienne le spiritualisme aurait probablement quelque chose à ajouter à ce qui précède, à savoir sa foi distincte en une immortalité personnelle et une excitance communicante avec l'intimité du Dieu qui crée l'homme en vue de nouer avec lui ce lien que la vie éternelle épanouira. Il y a là quelque chose de plus, qui concerne spécifiquement l'homme et dont Dieu seul est au demeurant le maître — suscitant avec liberté l'ordre spirituel de la grâce sur la base de l'ordre spirituel de la nature. Mais ce n'est pas là ce qu'il y a lieu de discuter directement en fonction de telle ou telle perspective proposée par la science. Si la transition de la matière inerte à la vie laisse intacte l'affirmation spiritualiste en général, elle ne créera pas de difficulté spéciale à la façon ultérieure dont un chrétien pense son spiritualisme.

3. *La doctrine de la création.* Il importe enfin d'examiner ce sentiment fréquent par lequel l'homme est porté à lier l'affirmation d'un Dieu créateur avec l'idée que certaines choses ne peuvent pas se produire par l'effet d'une causalité naturelle, en tout premier lieu l'apparition de la vie au monde des corps.

Si la science démontre que la matière n'engendre pas la vie, alors c'est que Dieu existe pour conférer la vie à la matière, raisonne l'apologiste. Mais si la science est en passe de montrer que la vie peut procéder de la matière, alors Dieu n'a que faire en la Nature et n'existe pas, rétorque l'homme de science lorsqu'il cherche à se convaincre de l'inexistence de Dieu. L'un et l'autre cependant se placent sur un terrain qu'un peu de réflexion montre peu solide. Si la question de Dieu se pose, c'est avant tout à raison de la réalité globale de ce monde auquel s'éveille la pensée de l'homme; non à raison de tel ou tel aspect particulier de la Nature. Dieu est invoqué comme créateur à titre de cause globale de cet univers pris selon tout ce qu'il est, bien plus que comme raison immédiate de certains faits perçus avoir lieu ici ou là dans le monde.

Aussi bien, faire jouer à Dieu le rôle de principe d'ex-

plication de ce que notre raison n'arrive pas à com-prendre pleinement dans le monde, dans telle de ses structures ou tel de ses fonctionnements, c'est toujours quelque peu le trahir. Non certes que Dieu ne doive être affirmé cause de tout ce qui est et de tout ce qui se passe au monde. Mais entre ce que nous observons au monde et l'affirmation de cette causalité supérieure et totale de Dieu vient s'interposer, pour ainsi dire, la possibilité et en partie aussi le fait d'une compréhension naturelle des réalités, compréhension dont les principes sont le créé lui-même et non le Créateur.

Cette compréhension naturelle nous fait souvent défaut car nous ne savons que bien peu de choses au monde. Mais qu'elle nous fasse défaut n'est pas une raison pour tout attribuer directement à Dieu, à partir du moment où nous commençons d'éprouver ce défaut. C'est faire de Dieu, non plus le souverain créateur, mais un médiocre « Deus ex machina » répondant, inefficacement d'ailleurs, à l'appel d'une raison en mal d'une explication dont elle ne domine pas encore les principes. Si elle nous fait défaut, cette compréhension naturelle peut se conquérir. Ce jour-là, le Dieu trop naturalistement invoqué pour faire l'appoint de nos provisoires défaillances semble n'avoir plus de raison d'être, et la science triomphante renverse la trop rapide synthèse d'ignorance et de théologie dont on faisait une preuve de l'être divin.

A la vérité, si l'intelligence humaine atteint par sa raison l'être divin, c'est foncièrement comme créateur absolu et total de la totalité de ce monde, posant d'un seul coup la totalité de la Nature sans jamais s'impliquer en elle, et posant d'un seul coup le système de cette Nature comme Il l'entend lui, totalement libre de faire ce qu'il veut et non comme nous le pouvons imaginer à la suite de nos médiocres inventaires de la création. Dieu fait le monde comme Il veut. Notre tâche est de déchiffrer à cet égard le plan de sa sagesse, non de lui imposer les mesures, passagères au reste, de la nôtre propre.

Si Dieu veut constituer évolutivement la nature cosmique

et la vie, qui l'en empêchera ? Simplement la nature ne sera pas ce que nous l'avions imaginée sur le vu des premières apparences. Si Dieu entend faire surgir la vie d'une transition toute naturelle au monde, transition tablant sur une matière préalablement rassemblée dans les circonstances voulues et s'opérant par la vertu d'une certaine mise en ordre unifiante du tout, s'Il entend confier à ces structures l'être du premier pointement vers l'esprit que nous puissions discerner au sein de l'univers des corps, qui le convaincra d'outrepasser ? Simplement si nous constatons un jour que cela est (qui plus est, de façon qui serait très compréhensible une fois la familiarité acquise avec les données observables dans le monde), nous ajusterons alors en conséquence les idées de notre réflexion. A proportion nous pourrons espérer avoir assimilé quelque peu davantage notre tentative humaine de déchiffrer le grand livre de la Création à l'initiative divine de le faire être d'une manière qui n'a pas fini de nous surprendre.

En ce sens le progrès de la science et la croissance de la sphère des réalités qu'elle explique sont chose dont l'intelligence chrétienne peut bénéficier profondément. Car ces progrès purifient l'esprit de pensées philosophiquement et théologiquement bâtardes, lui inspirant de revenir aux vraies bases de ses affirmations religieuses, et en y revenant, dans l'effort même pour y revenir, de se faire une idée plus relevée de Dieu et de son inconcevable mystère. Dieu n'est pas un substitut de la nature [5]. S'il intervient dans le monde, ce n'est pas pour en être ci ou là quelque rouage ou quelque armature. C'est personnellement qu'Il veut y paraître, dans l'indicible relation d'esprit à esprit qu'Il entend nouer avec l'homme, outrepassant au besoin à ces fins l'ordre de la nature, mais sans le jamais violer, laissant toujours à la nature

5. On peut remarquer que ceci n'est pas autre chose que la très classique doctrine de saint Thomas sur la séparation qu'il s'impose de faire entre la séparation entre l'action créatrice de Dieu et l'action génératrice de la nature. On peut se reporter par exemple à la *Somme théologique*, 1re partie, qu. 45, article 8, qui fait une application au cas des générations spontanées, alors admises par les théologiens.

faire sa besogne autant qu'elle le peut. Il semble que ce que les hommes, même simples, de notre époque attendent de ceux qui ont la charge de l'intelligence chrétienne, c'est qu'ils sachent leur rendre vivant, non un Dieu chargé de faire dans le monde ces choses du monde que nous ne comprenons pas encore, quoique, après tout, l'homme sente déjà pouvoir les comprendre un jour, mais un Dieu ouvrant l'esprit de l'homme au commerce avec ce qui n'est pas de ce monde.

Au reste, n'est-ce pas de quelque manière cela même que nous évoque la parole de saint Paul rappelant à tous que « lorsque nous étions enfants, nous étions tous asservis aux constituants du monde; mais que lorsque la plénitude du temps fut venue, Dieu a envoyé son propre Fils afin que nous recevions nous-mêmes la filiation divine » sans plus désormais nous laisser inquiéter par les façons dont se proposent à notre connaissance humaine ces constituants sans vigueur à ébranler notre foi au Christ.

DOMINIQUE DUBARLE.

LES SIGNES DU TEMPS

Le problème tunisien reste intact

Les événements des derniers mois ont-ils rapproché le problème tunisien d'une solution ? On n'ose, hélas ! le penser.

On se souvient des conversations engagées à Paris, l'automne dernier, par les ministres de la Régence ; ceux-ci souhaitaient obtenir un exécutif tunisien homogène, une représentation parlementaire tunisienne, une « tunisification » accélérée de la fonction publique. Leurs espoirs furent déçus par l'envoi, le 15 décembre, d'une note du Quai d'Orsay, aussitôt interprétée par le Destour comme une fin de non recevoir ; peu diplomatique, il faut le reconnaître, ce document omettait de renier la théorie de la « co-souveraineté française » en Tunisie (ce que M. Robert Schuman devait cependant faire quelques jours plus tard), s'appliquait à prolonger l'existence du Grand Conseil si contesté, et subordonnait tout nouveau train de réformes à la réalisation, par les autorités beylicales, de la réforme municipale antérieurement décidée.

Dès le début de janvier, une déclaration de M. Habib Bourguiba annonçait de violentes réactions. Durant plusieurs semaines, en effet, des troubles parfois sanglants se produisirent dans la Régence, provoquant des mesures de répression ou de précaution qui furent vivement attaquées par l'opinion tunisienne avancée. Le néo-Destour, sans pour autant accepter d'appeler ses adhérents au calme, se défendit d'avoir été à l'origine des plus odieux de ces incidents : meurtre du colonel Durand,

à Sousse, massacre des agents de police de Moknine bombe dans la gare de Sfax. Des éléments irresponsables semblent bien avoir joué dans ces circonstances mais certains documents, comme les lettres de M. Habib Bourguiba publiées par *Le Monde* du 6 avril, montrent que quelques-uns au moins des dirigeants destouriens souhaitaient des incidents graves, de façon à pouvoir saisir l'opinion internationale : ce qui fut tenté, effectivement, par un recours au Conseil de Sécurité. Enfin la récente déclaration de M. Nitramer Chenik, assurant qu'il n'avait été que spectateur, et non instigateur, de troubles, témoigne de la passivité délibérée d'un gouvernement qui, totalement accapare par l'aspect politique de ses fonctions, laissa s'enrayer la machinerie administrative et alla jusqu'à dissuader ses hauts représentants dans les provinces de participer au maintien de l'ordre.

Parallèlement, certaines mesures de sécurité prises par le protectorat semblent avoir été au moins inopportunes ou maladroites ; si une enquête, bien tardive d'ailleurs, a fait justice des rumeurs concernant de prétendus massacres d'enfants au Cap Bon, il reste que « ratissage » et recherche d'armes sont fatalement effectuées dans des conditions fort contraires aux mœurs musulmanes. En mars, cependant, s'esquissait une campagne terroriste par attentats à la bombe ; les affaires étaient pratiquement interrompues ; la promesse d'une excellente récolte risquait d'être démentie par des incendies de moisson ou de granges ; l'administration centrale tunisienne, enfin, paraissait totalement paralysée.

C'est le moment que choisirent, pour agir, les autorités du Protectorat ; le 20 mars, elles exigèrent de S. A. le Bey, le renvoi du premier ministre, M. Chénik. Une adroite démarche de M. Vincent Auriol, d'une part et d'autre part, le sentiment assez largement répandu

dans la Régence, qu'il fallait d'abord rétablir l'ordre et ranimer la vie administrative, contribuèrent à persuader le Souverain de céder. Tandis que les membres du Cabinet en fonction étaient appréhendés et placés en résidence forcée, un notable tunisien allié à la famille beylicale, M. Salaheddine Baccouche, fut chargé de constituer le gouvernement.

Cette tâche devait s'avérer très laborieuse. Ici apparaît déjà le défaut, à vrai dire fatal, de la solution choisie le 26 mars; si elle permet de débrider l'abcès et de rétablir les conditions de la vie normale, elle ne peut qu'être impuissante à construire; aucune personnalité quelque peu représentative ne saurait s'associer à une combinaison gouvernementale instaurée dans ces conditions ingrates; aucune réforme proposée dans ces circonstances ne peut être agréée par l'opinion destourienne, celle-ci l'eût-elle même réellement souhaitée, et se fût-elle montrée disposée à l'agréer, au moins comme base de discussion, en décembre dernier.

Néanmoins, dans le dessein louable, mais ici quelque peu naïf, de montrer sa bonne foi, le gouvernement français a cru devoir accompagner son geste d'autorité par la publication d'un nouveau programme de réformes : homogénéité croissante du gouvernement tunisien; contrôle de la légalité des mesures gouvernementales par un tribunal administratif mixte; « tunisification » de la fonction publique; conseil législatif purement tunisien.

Entre autres critiques, l'opinion destourienne aperçoit ici des équivoques quant au point capital de la souveraineté; il s'agit toujours de souveraineté beylicale, et non populaire, et l'élément français de Tunisie continue de jouer un rôle dans la vie publique de la Régence.

La Commission mixte, qui doit étudier la réalisation pratique des réformes, se montre bien difficile à recruter du côté tunisien. Les perspectives politiques immédiates, dans la Régence, semblent donc assez limitées.

On ne saurait, en effet, trop le répéter : dans ce pays travaillé par la fièvre nationaliste, où l'élite lettrée et surtout les demi-élites et la jeunesse évoluée, éblouies et aiguillonnées par le précédent libyen, bouillonnent d'ambition et de hâte, la tâche d'un gouvernement « modéré », imposé par l'étranger est singulièrement délicate. S'il est ferme, les mesures énergiques qu'il prend ne sont généralement pas portées à son crédit par l'opinion conservatrice elle-même qui en attribue tout le mérite aux conseillers étrangers ; et ceux que ces mesures frappent deviennent aussitôt pour l'opinion avancée des martyrs dont le prestige décuple. Mais si un tel gouvernement s'efforce d'être compréhensif et conciliant, tous, modérés inquiets ou extrémistes acharnés à sa perte, dénoncent et exploitent à la fois sa faiblesse.

Dans ces conditions, outre que son usure est rapide (n'en a-t-on pas vu maints exemples en Tunisie ?), il ne lui est pas possible d'engager totalement la nation. C'est dire que toute concession importante qui serait consentie, par son intermédiaire, à la Régence, toute réforme de structure ébauchée par ses soins risqueraient d'être considérées, par l'opinion avancée, comme de dangereux pièges. Particulièrement suspectes seraient aussi, dans l'esprit des nationalistes, les garanties qu'un tel gouvernement modéré accorderait à la colonie française locale ; elles passeront pour des abandons si graves et si forcés, que le Destour, désormais, tiendra à honneur de ne plus les admettre jamais, eût-il songé lui-même auparavant à les consentir en partie. Et il est à craindre que même les réformes les plus vivement souhaitées par l'opinion tunisienne avancée, si elles sont obtenues par un gouvernement modéré, ne soient nullement considérées par les nationalistes comme de véritables concessions que la Tunisie aurait à payer de retour.

Or, l'actuel tournant politique ébranle moins qu'on

ne l'admet souvent le crédit du Destour. Son meilleur argument, à l'intérieur comme à l'extérieur, c'est que la Tunisie, bien plus évoluée que la Libye devenue indépendante, ne peut indéfiniment demeurer sous l'étroite tutelle de jadis ; ainsi flatte-t-il, chez les violents, la xénophobie ; chez les simples, un élémentaire orgueil musulman. Et dans le sein même du Destour, les circonstances accroissent l'influence des extrémistes, transformés en « martyrs », comme M. Habib Bourguiba, ou muées en orateurs véhéments dans les pays orientaux, comme M. Salah ben Youssef. A côté d'eux, les esprits conciliants, les calculateurs raisonnables qui recherchaient la transaction perdent, au moins passagèrement, leur crédit. Parallèlement, il est à craindre que l'intransigeance ne s'accroisse dangereusement chez les Français en Tunisie.

L'heure des conversations efficaces ne semble donc pas encore venue en Tunisie. A un cabinet insoucieux d'administrer, succède un gouvernement incapable de négocier. Sous peine d'être perdus, les mois qui vont venir ne pourront être consacrés qu'à la préparation, dans le calme rétabli, de l'infrastructure des futures négociations. Plutôt que l'esquisse de réformes, sans témoignages de bonne volonté, il faudra constituer le climat propice à celles-ci : d'abord, une conscience franco-tunisienne plus vive des intérêts communs, si importants et si oubliés, qui lient les deux fractions de la population ; ensuite, une volonté intelligente et réfléchie d'accommodement chez les Français de Tunisie qui doivent comprendre que là se trouve désormais la condition de leur durée et de leur prospérité ; enfin, chez les Tunisiens, une unanimité nationale sans violence ni surenchère qui devra permettre, tôt ou tard, à une combinaison gouvernementale très large, d'engager l'ensemble réel de la nation. Ces conditions ne sont point aisées à remplir ; elle apparaissent, aujourd'hui, presque

chimériques ; les constituer sera une œuvre de longue haleine. Mais l'avenir des réformes, et avec lui celui des relations franco-tunisiennes, dépend d'un tel élément que ni la force ni même l'ordre ne suffisent à créer à eux seuls.

GEORGES LUZY.

Examen de conscience sur la Tunisie

Le drame n'est pas terminé qui, depuis plusieurs mois, se déroule en Tunisie. Et cependant, sur le point essentiel, il ne semble pas qu'il existe, entre Tunis et Paris, d'opposition irréductible : sauf quelques excités, tous pensent que, l'autonomie interne de la Tunisie sauvegardée ou rétablie, la présence de la France est indispensable dans l'intérêt de la Régence comme dans notre intérêt propre, comme aussi dans l'intérêt du monde libre. Où est, dès lors, la cause véritable du conflit ? La réponse paraît simple : les plus valables des Tunisiens, et ceux-là mêmes qui doivent à notre pays leur formation intellectuelle et politique, attendent de la France que, « fidèle à sa mission traditionnelle », elle conduise enfin leur peuple, « dont elle a pris la charge, à la liberté de s'administrer lui-même et de gérer démocratiquement ses propres affaires ». Les promesses souvent renouvelées ne leur suffisent plus, ils réclament des actes conformes aux promesses. Qui donc ne les comprendrait ?

En face d'eux, une population d'origine européenne — représentant beaucoup moins d'un dixième de la population indigène — défend avec fermeté ses intérêts et, dans un pays où la France n'exerce qu'un protectorat, prétend aux mêmes droits (droits politiques compris) que les sujets tunisiens eux-mêmes. Cette reven-

dication n'est pas le fait seulement des colons qui, tout en faisant leurs propres affaires, ont largement contribué à la prospérité économique de la Tunisie, mais aussi des fonctionnaires qui comprennent malaisément que leur présence, spécialement aux rangs les plus modestes de la hiérarchie, suscite le mécontentement des Tunisiens.

Si, en effet, le commerçant ou l'artisan des villes et même le fellah des campagnes s'étonne de se voir refuser les droits et les privilèges qu'un destin, peut-être ironique, accorde à ses voisins de Libye, en général beaucoup moins aptes que lui à en bénéficier, ce sont surtout ceux qui ont été formés par notre enseignement, et plus encore les intellectuels sortis de nos universités qui s'indignent et qui protestent. Le peuple tunisien est sans doute à l'heure présente le plus évolué — le plus occidentalisé — de tous les peuples de tradition islamique qui vivent sur les bords de la Méditerranée. Pour ne citer qu'un chiffre, indiquons qu'en 1952 soixante-dix musulmans de Tunisie sont inscrits à la Sorbonne-lettres, alors que celle-ci ne compte que douze étudiants algériens. Même en se souvenant qu'il existe une Faculté des Lettres à Alger, ces chiffres ne laissent pas d'être surprenants, lorsqu'on sait que la population musulmane de la Tunisie ne représente guère plus d'un tiers de la population de l'Algérie. Des lacunes peuvent certes être signalées. L'on peut déplorer qu'à côté des lettres, du droit ou de la médecine, les sciences, et spécialement les sciences appliquées, n'attirent pas davantage la jeunesse tunisienne. Mais il n'est pas possible de dénier à une large élite les aptitudes nécessaires à la direction intellectuelle et politique du pays qui est le sien. Et, s'il est compréhensible qu'après y avoir longtemps occupé une position privilégiée, après y avoir, en fait, exercé une influence prédominante, les Européens de Tunisie supportent mal de se voir rappeler qu'ils vivent sous une souveraineté étrangère, il n'en est pas moins nécessaire

qu'ils s'accommodent de cette situation. Le temps est venu des négociations, et c'est au bon sens et à la sagesse de l'interlocuteur tunisien qu'il convient, aujourd'hui, de faire appel.

Le dialogue ne saurait, d'ailleurs, s'engager entre les deux populations en présence dans la Régence. Il ne peut l'être qu'entre Paris et Tunis, entre la France, à qui les traités ont reconnu certains droits, et la Tunisie dont les traités n'ont pas supprimé la souveraineté. Encore faut-il, pour que le dialogue soit efficace, que, des deux côtés, l'on soit prêt aux compréhensions nécessaires. Je me souviens, pour en avoir été témoin, de l'indignation de tel homme politique qui acceptait bien que l'on « conversât » avec les ministres tunisiens, mais non pas que l'on « négociât » avec eux. Comme si toute conversation avec un interlocuteur en vue de réaliser un accord n'était pas une négociation, ou comme si, en français, le mot « négociation » était devenu l'équivalent de « capitulation ».

Je ne ferai pas ici le compte des erreurs commises par plusieurs des représentants de la Tunisie, dont la plus notoire est l'appel intempestif à l'O.N.U. Il en est d'autres, celle, par exemple, d'un ministre en exercice, signant un appel à la grève. Homme politique français, responsable à ce titre pour une minime partie de la politique de mon pays et solidaire de sa destinée, c'est nos propres erreurs — nos grossières erreurs — qu'il me paraît utile de reconnaître, afin qu'il puisse y être porté remède, dans la mesure de ce qui reste possible. Les revendications des Tunisiens ne datent pas d'aujourd'hui, ni les difficultés qui ont parfois troublé nos relations avec la Régence, ni, hélas ! nos promesses.

Les changements trop fréquents de Résidents, aggravés par la stabilité relative des chefs de services enclins à se considérer comme les seuls représentants véritables de la puissance protectrice, n'ont rien facilité. C'est

ainsi que, lorsqu'en 1936 un Résident essaya d'assurer aux Tunisiens un large accès à la fonction publique, à la condition qu'ils remplissent les mêmes conditions que les candidats français, cette initiative heureuse fut mise en échec par ceux-là mêmes dont la mission eût été d'en assurer l'exécution. C'est ainsi encore que l'on fit succéder à des Résidents d'esprit conciliant des Résidents « à poigne » — comme si « la poigne » pouvait suffire à remplacer la pondération, la fermeté et la continuité. Et je préfère ignorer certains choix qui n'augmentèrent pas le prestige de la France.

En 1950, on se résigna cependant — après bien des discours — à décider des réformes, dont la première réalisation fut entreprise en février 1951. L'attitude inadmissible d'un des ministres tunisiens, une tendance peut-être excessive à brûler les étapes, quelques imprudences de langage et les procédés incorrects de plusieurs hauts fonctionnaires vis-à-vis du premier ministre nuisirent aux bons rapports nécessaires à l'entente mutuelle. La tension s'atténua cependant, et, en automne 1951, M. Chénik vint à Paris, où le rejoignirent bientôt plusieurs de ses collègues.

Il est inutile de retracer l'historique des négociations de Paris qui, à travers les atermoiements, les habiletés et les équivoques, aboutirent à la lettre ministérielle du 15 décembre, dont les intentions peuvent être pures, mais où les représentants du gouvernement beylical crurent trouver l'affirmation d'une prétendue co-souveraineté franco-tunisienne dans la Régence et un refus de toute concession. Ils rentrèrent chez eux humiliés et ulcérés, n'ayant pas même, aux yeux des leurs, « sauvé la face ». Dès lors, le drame se noue, et apparaissent le désordre, les sabotages et les actes de violence dont il importe de noter cependant que, jusqu'au 15 mars, ne fut victime aucun des colons français isolés dans le bled. La Résidence répondit, non seulement par la répression légitime des crimes et des délits, mais, notam-

ment au Cap Bon, par des expéditions punitives, c'est-à-dire par des représailles contraires à la morale et au droit. L'état de siège fut proclamé, ses dispositions furent très largement et abusivement interprétées, les ministres du bey furent arrêtés et déportés comme suspects, les procédés employés vis-à-vis d'eux furent indignes de nos plus sûres traditions.

Je sais que certains hommes responsables qui se crurent obligés de recourir à ces pratiques ne s'y résignèrent qu'à contre-cœur et au prix de douloureux troubles de conscience. La victoire qu'ils remportèrent contre eux-mêmes ne semble pas avoir servi le pays. Certes — on nous l'a, à tous, trop souvent répété pour que nous persistions à l'ignorer — il faut distinguer la mystique et la politique. Encore ne pouvons-nous accepter, même dans l'espoir d'une prétendue réussite, que l'on sépare la politique de la morale et que les actes du gouvernement et du parlement ne répondent pas aux déclarations solennelles, par lesquelles le pays s'est engagé.

Nous avions, aux heures exaltantes des libertés reconquises, inscrit au Préambule de notre Constitution de nobles formules qui nous lient vis-à-vis des peuples que nous avons associés à notre destin. « Une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs, sans distinction de race ni de religion... Une Union... composée de nations et de peuples qui... coordonnent leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives... », tout cela qui a été écrit lorsque nous eûmes retrouvé le droit d'écrire librement ne saurait être, aujourd'hui, effacé. De la sincérité de ces promesses, plusieurs textes portent témoignage. Pour n'en citer qu'un seul, rappelons que le statut organique de l'Algérie a accordé la pleine citoyenneté à tous les musulmans, quel que soit leur statut civil, qu'il a affirmé l'indépendance de leur culte à l'égard de l'État et reconnu l'arabe comme une des langues de l'Union française.

Pourquoi a-t-il fallu que, par la manipulation des urnes — qui ne fut pas accidentelle — par la « rectification » des scrutins, par une trop fréquente mauvaise volonté à rechercher et à réprimer des abus même graves, nous ayons singulièrement affaibli la valeur d'une initiative intelligente et généreuse ? Pourquoi faut-il surtout que des hommes se réclamant — et ayant quelque titre à se réclamer — de l'esprit de liberté, pourquoi faut-il que trop de chrétiens présents dans les assemblées aient approuvé ou voulu ignorer ces abus et ces fautes ? Ces erreurs d'un passé récent ne peuvent se répéter, et tous ceux qui ont suivi les discussions auxquelles ont donné lieu au parlement et dans la presse les affaires tunisiennes auront constaté avec satisfaction que, ni la partie la plus éclairée de l'opinion, ni les représentants de la Nation dans leur majorité n'y sont disposés. Le refus de l'Assemblée Nationale d'accepter le renvoi à la suite des interpellations sur la Tunisie, la nécessité où s'est vu contraint le gouvernement, tout en s'opposant, à tort sans doute, à un débat avant les vacances, de fixer celui-ci à une date ferme, marquent sur le passé un progrès évident.

Il faut que, dans ces affaires douloureuses, l'attitude de ceux qui se réclament des traditions chrétiennes, et spécialement de ceux qui représentent au parlement les « Chrétiens de la Résistance », soit sans équivoque. Il ne saurait y avoir de solidarité politique contre la vérité et contre la justice. Les droits de la France, sa mission et ses intérêts — les intérêts aussi de la population française de Tunisie qui ne se confondent pas nécessairement avec ceux de la France — doivent être défendus et sauvegardés. Ils ne doivent l'être — ils ne peuvent l'être efficacement — que dans un esprit de compréhension pour les revendications tunisiennes, dans un sentiment de sympathie sincère pour une population qui l'a mérité récemment encore par sa participation aux combats de la libération, et enfin avec les égards

dus à nos interlocuteurs dont il ne suffit pas de déclarer, souvent avec légèreté, que plusieurs nous sont hostiles pour que soient rendus légitimes des procédés en eux-mêmes regrettables.

Si la France doit rester présente en Tunisie, ce n'est pas seulement par sa force, c'est encore et surtout par son esprit de justice et par sa générosité qui sont sa véritable grandeur et par quoi sont attachés à elle ceux-là mêmes qui parfois sont ses plus âpres contradicteurs. Ni la force, ni la corruption ne maintiendront ouvertes devant nous les portes de l'avenir. Leur emploi ne nous laisserait que l'amertume du remords et la déception de l'échec.

JACQUES FONLUPT-ESPERABER.

Comment on fait échouer une conférence

Tandis que le plan Schuman avait fortement impressionné l'opinion publique dès sa première publication, le citoyen européen moyen a à peine remarqué la réunion à Paris, à la fin du mois de mars dernier, d'une conférence préparatoire en vue de la réalisation d'une union agraire européenne dont les répercussions intéressaient pourtant, outre les consommateurs, entre un quart et un tiers de la population active des pays participants. Cette conférence, groupant les représentants qualifiés de quinze pays, s'entoura d'une discrétion exagérée bien qu'elle n'eût rien à cacher; tandis que l'indifférence de l'opinion publique à l'égard de ses travaux fut une grave erreur psychologique. Elle a donné l'exemple type d'un échec gratuit et regrettable.

Pour la France, et notamment pour les ministres Pflimlin et Schuman, l'union agricole européenne, généralement connue sous le nom de « pool vert », a toujours été la suite logique de la communauté européenne du charbon et de l'acier et une étape essentielle vers l'unification économique européenne. Pendant presque deux ans, la question a été

préparée dans les coulisses et par des négociations internationales officieuses. Après certaines hésitations, la Confédération générale de l'Agriculture (C.G.A.), qui groupe la presque totalité des cultivateurs français, donna au plan Pflimlin son appui énergique. Dans la première invitation envoyée par le gouvernement français en mars 1951 aux pays européens, la notion de l'autorité supra-nationale avec abandon de souveraineté avait été fortement soulignée. Les milieux intéressés français sont restés convaincus de la nécessité de cette notion pour réaliser quelque chose de neuf et d'efficace. En convoquant une conférence préparatoire à Paris pour le 25 mars dernier, MM. Pflimlin et Schuman — à ce moment-là encore ministres dans le gouvernement Edgar Faure — envisageaient, ensemble avec la C.G.A., une division immédiate des pays participants en deux groupes. Le premier, composé essentiellement des pays du plan Schuman, devait tendre vers le marché unique avec institutions supra-nationales, — le deuxième collaborer plus ou moins étroitement avec la nouvelle communauté en vue de la coordination raisonnable des activités de l'agriculture européenne.

Or, la préparation diplomatique de cette conférence a été nulle et inexistante. Les délégations arrivèrent à Paris sans aucune idée préconçue et sans avoir pris le moindre contact préalable entre elles. La constitution d'un noyau intérieur ne fut qu'un simple désir de la France, et, au moment de l'ouverture de la conférence, les ministres français ne connaissaient même pas la position exacte de la Belgique. L'Italie, après avoir vivement critiqué le projet français jusque dans les sphères gouvernementales, sembla entrevoir les exigences d'une collaboration économique européenne, grâce à l'intervention personnelle de son président du Conseil, M. de Gasperi. La délégation allemande, composée uniquement de personnalités de second plan, s'est distinguée par une position peu précise. Au lieu d'un regroupement des Six, il n'y eut qu'une vague entente franco-néerlandaise.

Par malheur, la France avait changé de gouvernement entre la convocation de la conférence et son ouverture. Le ministre de l'Agriculture, M. Laurens, peu renseigné sur le problème du « pool vert » se laissa influencer par les milieux patronaux, et peut-être même par M. Pinay, et présenta à la conférence un nouveau mémorandum français, reléguant l'au-

torité supra-nationale à l'arrière-plan et mettant l'accent principalement sur l'organisation plus ou moins classique des marchés, qui ne sortirait guère du cadre actuel de l'Organisation Européenne de Coopération Economique (O.E.C.E.). Ce mémorandum et le discours d'ouverture prononcé par M. Laurens ont semblé si insignifiants au délégué hollandais qu'il posa carrément la question de savoir si la France n'avait pas totalement changé d'attitude. La réponse de M. Laurens fut sincèrement négative, mais l'impression du ministre hollandais de l'Agriculture n'en fut pas moins exacte. Quant à M. Pflimlin, il fut dès le début, admirablement et contre son gré, neutralisé par son élection à la présidence de la conférence. Au cours des débats, il n'a plus rien fait pour défendre son plan et pour appuyer les Pays-Bas dans leurs efforts faits dans ce sens. Sa passivité et son manque d'expérience dans la conduite d'une importante conférence internationale sont sans doute largement responsables de l'échec provisoire de son propre plan.

L'inefficacité de M. Pflimlin est d'autant plus surprenante que les circonstances se présentaient à la conférence de Paris d'une manière beaucoup plus favorable pour le « pool vert » qu'on ne l'avait espéré. L'attitude britannique a été, du début à la fin, extrêmement compréhensive et positive. A plusieurs reprises, le délégué britannique a fait savoir que son pays ne pourrait participer à des institutions supra-nationales, mais qu'il ne ferait rien pour gêner leur constitution et qu'il ne demande qu'à s'associer étroitement à la communauté européenne de l'agriculture, que certains pays pourraient fonder. La Turquie et la Grèce reconnurent de leur côté le principe de l'autorité supra-nationale, qui trouva même l'approbation théorique de la Norvège. A plusieurs reprises, le ministre hollandais de l'Agriculture, Manshold, essaya d'orienter la conférence dans la voie envisagée initialement par le gouvernement français, sans trouver le moindre appui du côté de la délégation française. Il n'a même pas réussi à faire établir une date fixe pour la convocation de la conférence des experts ni à éviter le renvoi de la question jusqu'en automne.

Les résultats obtenus dans ces conditions ont été assez lamentables. La conférence préparatoire n'a pris aucune décision, ni sur la structure de l'institution, ni sur les produits à couvrir par l'union agricole européenne, ni sur ses limites

ographiques possibles ou probables. Elle a tout simplement is sur pied, pour la conférence définitive, un ordre du jour umérant tous ces problèmes, prouvant ainsi sa propre utilité.

ALFRED FRISCH.

Pourquoi des grèves?

Plus qu'à toute autre époque, le début de cette année a été caractérisé par le pourrissement de grèves impor-ntes dans les deux grands secteurs industriels de la métal-rgie et du bâtiment. Aucune de ces grèves locales n'a ussi à imposer au patronat un accord de salaires avanta-eux pour les salariés. Il était d'ailleurs à prévoir que le tronat ne céderait en rien de son principe : refuser tout justement de salaires avant une décision gouvernementale levant le salaire minimum interprofessionnel garanti, à us forte raison quand un gouvernement décide de stabiliser coût de la vie et qu'il fait appel, pour soutenir sa politique, x organisations syndicales patronales.

Voici pour la métallurgie le bilan des grèves de ces pre-iers mois de l'année :

Nantes : grève tournante, sans résultat.
Hennebont (Morbihan) : grève partielle. Reprise sans résultat.
Mondeville (Calvados) : quatre mille ouvriers en grève pendant inze jours, sans résultat.
Rhonelle (Nord) : grève partielle, échec.
Brest : grève générale, sans résultat.
Rennes : grève de dix jours, sans résultat.
Beautor (Aisne) : vingt-huit jours de grève, sans résultat.
Outreau (P.-de-C.) : trente et un jours de grève, quelques résul-ts intérieurs à l'usine.
Fives Lille (Nord) : débrayage à cinquante pour cent, échec.
Melun : six semaines de grève, sans résultat.

Il est à signaler également des débrayages de quelques eures dans la Loire, la Somme et l'Est qui, malgré leur

réussite, n'ont pas, pour autant, amené les employeurs à discuter. Dans le bâtiment, les grèves les plus marquantes furent celles d'Isère-Arc (huit semaines de grève) et Bre (quatre semaines). Les conflits qui durent encore à l'heure où nous écrivons concernent le département de l'Hérault, où les travailleurs du bâtiment sont en grève depuis quatre semaines, Saint-Brieuc, depuis deux semaines, Montceau-les-Mine depuis une dizaine de jours, Lorient et Chalon-sur-Saône pour ne citer que les régions les plus importantes.

Toutes ces grèves furent, ou sont, pratiquement condamnées à l'échec. Pourquoi — même si les premiers mouvements se sont soldés par des échecs — avoir une vue aussi pessimiste sur ceux actuellement en cours? C'est ce que nous allons essayer d'analyser.

Tout d'abord, il faut se souvenir de la forte résistance du bloc patronal lors des mouvements de grève du printemps 1950 et bien se pénétrer de cette idée qu'aujourd'hui les employeurs ont une raison de plus de s'opposer aux revendications ouvrières : celle du soutien qu'ils accordent à l'actuel gouvernement.

Aujourd'hui, comme au printemps de l'année 1950, une même volonté anime les travailleurs : faire respecter la loi du 11 février 1950, c'est-à-dire rechercher avec les employeurs la possibilité de conclure « librement » des accords de salaires. Si nous avons mis « librement » entre guillemets, c'est aussi paradoxal que cela puisse paraître, que ce mot a un sens tout à fait différent suivant la catégorie de gens qui s'en réfèrent; il n'a pas le même sens pour les employeurs que pour les salariés. Pour les salariés, c'est, et ils ont pleinement raison, la possibilité de conclure des accords de salaires à tout moment et suivant les circonstances économiques qui tiennent à la fois de la hausse du coût de la vie, de la prospérité de l'industrie, du développement de la production. Pour les employeurs, ce mot « librement » n'est accepté qu'à une condition : celle d'une décision préalable du gouvernement concernant le salaire minimum interprofessionnel garanti, et ce pour la raison bien simple que c'est la certitude pour eux de pouvoir répercuter les hausses de salaires dans les prix. Le moment que le gouvernement donne lui-même l'impulsion à l'augmentation générale de la masse salariale, les employeurs

cceptent alors les discussions destinées à réviser les accords
e salaires.

Au printemps 1950, le gouvernement n'avait pas encore pris
a décision de fixer pour la première fois le taux du salaire
inimum garanti; cette décision ne fut prise que le 23 août,
t pratiquement jusqu'à cette date les employeurs se refusè-
ent à conclure des accords de salaires importants; ils accep-
èrent, néanmoins, de discuter et d'accorder des augmenta-
ons limitées de cinq, six, huit et même parfois, rarement,
ix pour cent. Aujourd'hui, la situation est bien pire, car les
evendications ouvrières — légitimes comme en témoigne une
ugmentation du coût de la vie de treize pour cent survenue
epuis septembre 1951 — se heurtent à la politique gouver-
ementale de baisse des prix et, cette fois, les employeurs
pposent une attitude toute négative aux propositions ouvriè-
es en prétextant l'impossibilité de conjuguer des augmenta-
ons de salaires avec une baisse des prix.

En 1952, comme en 1950, le patronat pèse de tout son poids
ans la politique des salaires et fait pencher la balance à son
rofit. Depuis 1948, le patronat a su se forger une organi-
ation à la mesure de sa politique : fortement discipliné,
uissant, aussi bien politiquement qu'administrativement,
olidement uni dans ses intérêts. Il convient également de ne
as oublier de mentionner que les employeurs bénéficient de
haque expérience gouvernementale, que ce soit celle dite
es « paliers », ou de celle s'appliquant à faire baisser les
rix. Dans le premier cas, les augmentations de salaires sont
ercutées dans les prix, ce qui crée de l'inflation et non du
ouvoir d'achat pour les travailleurs, dans le second cas, c'est
urement et simplement le blocage des salaires, et toujours,
en entendu, après que ceux-ci aient été fortement déva-
risés.

C'est parce que les salariés ont maintenant pris suffisam-
ent conscience qu'ils ont été constamment floués qu'aujour-
hui ils tentent, malheureusement sans grand succès, d'es-
yer de revaloriser leur pouvoir d'achat en revendiquant, pa-
llèlement à une tentative de stabilisation des prix, des amé-
agements de leurs salaires, car, plus peut-être qu'à toute
utre période, il y a pour eux opportunité à revendiquer des
justements de salaires puisque, pour une fois, ils peuvent
re — du moins théoriquement — prélevés sur les marges

bénéficiaires et c'est là, reconnaissons-le, qu'une augmenta tion de salaires prend toute sa valeur.

Les employeurs l'ont bien compris, et c'est la raison de leu résistance aux grèves. La solidité du bloc patronal et la co nexion de ses intérêts avec le gouvernement ne laissent pa espérer un relèvement du salaire minimum interprofessionn garanti tant que durera l'expérience du cabinet Pinay, sau bien entendu, un réveil ouvrier d'une certaine ampleur q oblige le gouvernement à combler le retard des salaires s les prix, ce qui n'est pas exclu. Mais, à notre sens, un pr fond mouvement populaire n'a guère de chance de se ma fester avant une période d'expectative qui aura suffisamme fait prendre conscience aux travailleurs de la mystification l'expérience actuelle. Dans le doute, abstiens-toi; c'est devise qui semble prévaloir présentement chez la major des salariés, car beaucoup espèrent, malgré tout, secrètemen un renversement de la conjoncture économique et ce n'e que lorsqu'ils auront été convaincus que l'expérience en cou n'a pas réuni toutes les conditions nécessaires à sa réuss qu'ils accepteront alors de sortir de leur attentisme.

ALBERT DETRAZ.

Élections outre-mer

Plus qu'en appelant des représentants des territoi d'outre-mer à siéger dans les quatre assemblées mét politaines, c'est en prévoyant que *les intérêts propres T.O.M. sont administrés et gérés par des Assemblées loca élues au suffrage universel et direct,* que la Constitution 1946 a projeté l'institution fondamentale de ces pays. C dire l'importance des élections qui se sont déroulées 30 mars à Madagascar et en Afrique noire.

L'évolution des pays d'outre-mer ne peut aller sans u certaine décentralisation administrative. Aussi ces assemblé tout en portant parfois l'étiquette de Conseil général, ont u compétence beaucoup plus large que ces mêmes Conseils à

métropole, encore que l'étendue en soit variable. Si leur rôle normal est d'ordre budgétaire, elles ont à connaître de toutes les questions d'ordre administratif, financier, économique se posant aux territoires; ainsi ont-elles été appelées à délibérer de l'application du plan d'équipement. Procédant par voie d'avis, tantôt facultatif, tantôt obligatoire, elles sont devenues le Conseil des gouvernements locaux. Il convient d'ajouter que ces Assemblées ont à élire les représentants des territoires au Conseil de la République à l'Assemblée de l'Union française.

Institution fondamentale plus encore, si l'on songe que des populations qui se sont vu reconnaître une certaine maturité politique et appliquer brutalement un régime électoral auquel rien ne les avait préparées, ont à acquérir le sens de la chose publique. L'envoi dans la métropole d'une pléiade de représentants n'est qu'un signe extérieur de promotion politique. Au contraire, les assemblées locales permettent aux peuples d'outre-mer l'apprentissage le plus efficace : par leurs élus locaux, ils se trouvent placés en présence de problèmes qui, trop souvent, se situaient en dehors de la vie africaine ou malgache.

L'expérience de ces cinq dernières années confirme certainement l'espoir qui avait été placé dans le fonctionnement de cette institution. Des administrateurs, des techniciens surtout, diront (ou ont dit) que leur patience fut mise à rude épreuve : subir le contrôle de personnages qui n'ont des problèmes forestiers, miniers, financiers qu'une idée rudimentaire peut donner l'impression de faux pas, de temps perdu, d'effort stérile ou stérilisé... Les périodes d'évolution, de transition, ne sont certainement pas des périodes faciles, et l'apprentissage des autochtones rend nécessaire un autre apprentissage de la part des cadres européens qui doivent se rendre compte qu'ils ne travaillent pas pour eux seuls ou pour la seule satisfaction du travail accompli, mais pour un pays, en association avec les originaires. Si l'époque actuelle est, outre-mer comme ailleurs, un temps d'épreuve, c'est l'épreuve d'un régime d'association qui s'accomplit.

Les récentes élections marquent donc le terme d'une étape de mise en place et de rodage des institutions. Elles se sont déroulées avec un corps électoral élargi et un nombre de sièges à pourvoir accru, au scrutin de liste majoritaire à un

tour. Le collège unique qui fait partie des revendications de tous les Africains est demeuré un régime d'exception ne s'appliquant qu'au Sénégal et au Togo.

Il est difficile de dégager des conclusions valables pour l'ensemble des territoires. Les considérations politiques, telles que nous les entendons, tiennent dans les votes moins de place que les considérations d'ordre local et souvent que les considérations de personne. Dans la mesure où un bon nombre de chefs de l'exécutif étaient intérimaires, l'ancien ministre de la F.O.M., M. Jacquinot, n'ayant pas eu assez de six mois pour réaliser le mouvement de gouverneurs toujours en suspens, on pourrait supposer que les élections ont été moins « préparées » ou moins « conduites » administrativement qu'elles n'ont pu l'être en certaines occasions; ce serait oublier cependant qu'en Afrique on a connu déjà bien des surprises, le soutien administratif apporté plus ou moins habilement à tel candidat ayant souvent suffi à en détourner les votants. Ainsi, voit-on cette fois-ci à Madagascar tous les élus de la capitale appartenir aux fractions politiques jugées par l'administratif « nationalistes extrémistes », tandis que dans les autres circonscriptions plusieurs élus revendiquent l'abolition de la loi d'annexion de la grande île. L'on voit de même le Rassemblement démocratique africain, dont le décrochage du P.C. ne suffit pas à le rendre très sympathique à l'administration locale, même si au parlement il jouit du soutien de l'U.D.S.R., effectuer en Côte-d'Ivoire, son fief, et même au Soudan, une rentrée brillante. Entre ces deux territoires, la Haute-Volta, ressuscitée en 1948, demeure un îlot de discipline et de sagesse.

Il est, en revanche, des confirmations du scrutin du 18 juin. On trouve la plus éclatante au Sénégal, où le parti (il vaudrait mieux dire : la coalition) de Léopold Sedar Senghor enlève tous les sièges du territoire à l'exception de ceux de Dakar et Saint-Louis. Dans ces deux villes, Lamine Gueye et le parti socialiste restent maîtres, comme ils l'étaient, il est vrai, de la mairie et des bureaux de vote, atouts majeurs; mais Lamine, s'il est sûr de garder sa mairie, perdra inévitablement (après son siège de député) la présidence du grand Conseil. Au Cameroun, notre ami, le Dr Aujoulat, devant le deuxième collège, voit son succès de juin très largement confirmé. En Oubangui, le parti de

M. Boganda, réélu en juin bien que l'on eût prédit trop sûrement sa défaite, enlève à peu près tous les sièges du second collège.

Des élections dans les collèges européens, il y a peu à dire : le R.P.F. a trouvé en A.E.F. le succès que la tradition gaulliste lui permettait d'attendre, tandis qu'en A.O.F. ses élus sont plus dispersés. Cependant la population européenne de Douala, extrêmement renouvelée, lui a préféré une liste de caractère plus « social » que politique.

Une fois réunies, et leurs membres une fois validés, ce qui demandera tout de même qu'un certain nombre d'irrégularités soient passées au crible (?) — nous n'avons vent que de quelques-unes sur un total que nous ne saurions évaluer, — les Assemblées locales pourront se mettre au travail et se préparer à leur tâche de grands électeurs, car, outre-mer comme en France, depuis 1946, les élections vont par cascade.

PIERRE-ALBIN MARTEL.

Pattes blanches et faces noires

Les racistes ont la partie belle. L'Afrique du Sud, dont les livres de géographie nous apprenaient qu'elle était habitée par des Noirs, des Zoulous, veut, sous la vigoureuse impulsion du Dr Malan corriger cette manière de voir. L'Afrique du Sud sera blanche ou ne sera pas. Le sinistre Dr Malan vient de réussir mieux que feu le maréchal Smuts; passant outre aux volontés de la population, du parlement, de la Cour suprême, des traités du dominion et de la charte de l'O.N.U., il étend la domination des Blancs.

On connaît suffisamment ce problème pour qu'il soit utile d'y insister, mais l'exemple est contagieux. Le Nyassaland et la Rhodésie du Nord veulent maintenant être libérés. Entendez par là que les Blancs (environ un pour trente en Rhodésie et un pour quatre cents au Nyassaland) veulent gouverner. En réalité, lorsqu'ils réclament : *Freedom from Whitehall,*

ils désirent ni plus ni moins se dégager de leurs obligations vis-à-vis de la population indigène. Ils se préparent à adopter la ségrégation et la discrimination raciales telles qu'elles sont pratiquées dans les territoires voisins.

L'année dernière une conférence initiale s'était tenue aux chutes Victoria qui, malgré les efforts des gouvernements n'avait pu réussir à imposer les États-Unis du centre Afrique. Cependant les agitations des Blancs ont réussi à faire avancer la date de la nouvelle conférence, qui devait se tenir cet été et ils sont prêts pour le rush final qui se tiendra le 23 avril à Londres.

En face de cette situation les Noirs ne sont pas totalement désarmés. Ils ont compris que l'avancement de la date de la conférence était un procédé du gouvernement pour briser leur opposition. Pour quelque temps, s'étant accordés, ils se préparent à une action qui devrait contrecarrer les désirs d'une petite minorité blanche réactionnaire. En Rhodésie du Nord les congrès noirs, énergiquement défendus par les syndicats ont élu un conseil suprême d'action qui devra préparer une grève nationale illimitée si le gouvernement insiste sur son projet de fédération. Très bien organisé dans les mines de cuivre de la Rhodésie du Nord, ils arriveront certainement à fermer celles-ci s'ils sont suffisamment décidés. Aussi bien en Rhodésie du Nord qu'au Nyassaland, ils ont essayé de présenter leurs opinions à Whitehall en envoyant une délégation à la conférence de Londres, lorsque cela leur fut refusé ils envoyèrent des représentants non officiels dont les premiers sont déjà arrivés.

En dehors de cette action, ils essayèrent de faire pression sur le gouvernement, mais il semble que celle-ci ne servait qu'à augmenter la réaction. On a arrêté, au début du mois d'avril, le seul Européen, membre du Conseil suprême, celui-ci fut traduit devant le chef de la justice sous une accusation que même le *Rand Daily Mail* d'Afrique du Sud a nommé de « lamentablement faible ». Une telle démarche — pour citer toujours le même quotidien — aura pour conséquence de produire la situation que M. Zukas (l'Européen en question) est supposé avoir créée : soit entretenir un foyer de discorde entre Blancs et Noirs. Un autre membre de ce conseil, Harry Nkumbala passera en justice la semaine prochaine pour répondre de la même charge. Rien, c'est fort probable, ne

peut être mieux calculé pour créer la suspiscion des Noirs et gêner les relations interraciales.

Que conclure ? Au moment où ces lignes paraîtront, nous connaîtront certainement la conclusion de la conférence de Londres; que le résultat soit positif ou non ne changera pas grand chose au problème. Un papier n'empêchera jamais l'orgueil idiot de celui qui considère la couleur de sa peau comme un signe de supériorité.

Le 21 avril 1952.

André Causse.

Les élections primaires aux États-Unis

La situation électorale aux États-Unis se précise peu à peu. Chaque semaine, l'un ou l'autre État choisit ses délégués aux conventions qui nommeront en juillet les candidats officiels des deux grands partis. Il ne s'agit donc encore que de votes préliminaires. La procédure américaine, en pareille matière, rappelle les joutes sportives : on procède d'abord à des épreuves éliminatoires sur le plan régional, puis les demi-finales désigneront les chefs des camps rivaux dans l'ensemble du pays; et les deux équipes, s'étant donné ces chefs et ayant formulé leur programme, auront encore quatre mois avant de s'affronter dans la bataille suprême que le public arbitrera.

De plus, le système des élections primaires varie. Les États-Unis forment une Confédération, nous l'oublions trop, et que de sottises cet oubli n'a-t-il pas fait écrire, à propos notamment de la question raciale, si différente dans le Nord et dans le Sud! Tantôt les organisations politiques font leur cuisine en famille, tantôt le peuple se prononce (le peuple, c'est-à-dire les électeurs inscrits au parti); ici les délégués ont un mandat impératif, ailleurs ils restent libres; au Minnesota ils peuvent orthographier leur bulletin à leur fantaisie, au Wisconsin on exige une orthographe correcte. A côté des grandes vedettes, il arrive que certains États présentent un

« fils favori », célébrité locale qui n'a aucune chance d'obtenir la présidence, mais qui compte marchander les suffrages dont il dispose.

L'attention s'est surtout portée sur les débats du parti républicain. A tort ou à raison, l'impression existe qu'après vingt ans de règne les démocrates ont du plomb dans l'aile; ils ne comptent guère de personnalités voyantes, sauf M. Truman, et d'ailleurs nous connaissons leur ligne politique, tandis que celle de leurs adversaires reste à déterminer. Les résultats acquis déjà ont à peu près éliminé les candidats de seconde zone, Stassen, Warren, Mac Arthur, bien qu'ils puissent encore bénéficier d'un compromis au cas d'un match nul; pour l'instant la compétition prend la forme d'un duel Taft-Eisenhower.

Le sénateur Taft est parti de bonne heure sur le sentier de la guerre. Fils d'un président, il voudrait être le second Taft à la Maison Blanche comme Franklin Roosevelt a été le second Roosevelt. Il a déjà tenté deux fois sa chance et s'est vu préférer Dewey, ce qui lui permit de dire : « A sa place, je vous aurais menés à la victoire... » Il croyait tenir en main les ficelles des comités (sur ce point, il a subi quelques déceptions). Il blâme la tactique du *me, too* (moi aussi) et soutient qu'au lieu d'approuver en grande partie les vues diplomatiques et sociales du gouvernement, l'opposition gagnerait à les combattre. Opportunisme? Conviction aussi. Conservateur social, M. Taft est l'homme du grand capitalisme, de la grande industrie, l'un des auteurs de cette loi Taft-Hartley qui limite l'activité des syndicats; il témoigne de l'indulgence aux dénonciations anticommunistes d'un Mac Carthy, ne fût-ce que pour l'embarras qu'elles causent au Département d'État. Ancien isolationniste, il a dû réviser ses positions, comme ses pareils, depuis 1941, et ne va pas aux extrêmes de l'ancien président Hoover, mais il professe toujours un certain égoïsme national, mesurant chichement les secours à l'Europe, leur attachant des conditions impératives, accusant leurs partisans de négliger l'Extrême-Orient, peu sensible au sort éventuel des populations envahies et comptant surtout, advenant une guerre, sur l'aviation. Sénateur de l'Ohio, il trouve le meilleur de sa force dans ces États centraux, éloignés de toute frontière et dans leur classe agricole.

Le général Eisenhower s'est fait longtemps prier. On igno-

rait même son appartenance politique, et il est caractéristique de l'aspect sportif de la joute que chacune des deux équipes l'ait sollicité comme champion. Il n'a rien d'un politicien professionnel. S'il s'est décidé à laisser poser sa candidature, c'est par souci de ne pas voir compromettre l'organisation militaire qu'il a bâtie; il peut désormais la remettre à un successeur, mais l'avènement d'un président isolationniste la ruinerait de fond en comble, et c'est à Washington, en assumant la direction de la politique générale, qu'il lui conservera le mieux son impulsion. Alors qu'il ne tenait qu'à lui de sauver les démocrates, il s'apprête délibérément à les renverser; M. Taft a beau jeu de lui reprocher son manque de credo politique, mais dans ses nombreux discours comme président de l'Université Columbia on en peut reconnaître au moins les éléments, tandis que ce stage l'a familiarisé d'autre part avec les problèmes « civils ». Moins dirigiste que les démocrates, il reste vrai que sa politique étrangère concorde avec la leur, et qu'il lui accorde la priorité; il préconise la solidarité internationale, et c'est dans l'Est, sur les rivages de l'Atlantique, qu'il compte ses plus chauds partisans; mais ses succès électoraux dans la Prairie, attestant l'étendue de son prestige, ont du même coup ébranlé en sa faveur les « machines » sur lesquelles comptait son adversaire, dont les revanches ultérieures en terrain sûr n'ont pu rétablir qu'à moitié la situation.

Quant aux démocrates, l'opinion n'a commencé à s'intéresser à eux qu'après le désistement de M. Truman. Soit que le président, avec son flair coutumier, ait jugé ses perspectives désespérées, soit que tout simplement son âge lui ait fait craindre les fatigues d'un nouveau terme, il paraissait ne laisser derrière lui que des compétiteurs sans éclat : sans doute cela ne prouve-t-il rien, et lui-même n'était guère plus connu lorsqu'il fut projeté en quelques mois du Sénat à la vice-présidence puis à la dignité suprême de l'État. Les choses changent avec la candidature de M. Harriman. Ce financier diplomate a joué un grand rôle dans les négociations avec l'Europe; il connaît bien les questions internationales et les voit du même œil que l'administration; il rassurerait la droite du parti sans trop s'écarter de sa ligne actuelle. Il ne semble pas de taille à battre le général Eisenhower, mais donnerait du fil à retordre à M. Taft, ce qui d'ailleurs, indi-

rectement, en faisant réfléchir les républicains, favorise le général.

De toute façon, pour la première fois depuis 1940, la bataille a pour enjeu principal la politique extérieure. Si le général Eisenhower l'emporte, elle ne se modifiera guère. Si, à sa place, les républicains confient leurs couleurs à M. Taft, et si les démocrates désignent M. Harriman, celui-ci recueillera bien des voix qui seraient allées au camp adverse; ce serait peut-être la meilleure chance de son parti, et si elle lui vaût un triomphe, en ce cas encore il n'y aura rien de nouveau. Bien des divergences subsisteront entre l'Europe et l'Amérique, et rien ne nous dispensera de soutenir énergiquement nos points de vue, mais la bonne volonté de notre partenaire et ses principes de coopération resteront acquis. Il en ira tout autrement si d'aventure ce partenaire s'incarne en M. Taft : nous assisterions à une réaction, à un raidissement comparables à ceux qui suivirent le président Wilson, lors des discussions sur les dettes de guerre, de la rupture des alliances et de la mystique de la « prospérité ». Le moins que l'on puisse dire, c'est que les relations avec les États-Unis n'en seraient pas simplifiées; les bases de notre politique aussi bien que de la politique américaine seraient remises en cause, sans que pour autant — loin de là — les risques d'un conflit mondial diminuent.

Auguste Viatte.

AZIMUTS

Pâques une fois de plus. Cette fois le vieil hymne gallican chante juste : « grâce et beauté sont rendues au monde avec son Seigneur ». Beau jour pour guetter, à la mode des très anciens chrétiens, le retour du Christ. Mais le soir, sur ma table, mes imprimés seront pleins de défis à Pâques : des hommes s'y battent comme d'ordinaire à coups de vérités et de justices; les chrétiens continuent à mobiliser leurs Églises les unes contre les autres; les catholiques se disputent toujours la véritable intelligence du Christ, le primat dans la charité, le championnat de la pratique religieuse et de la sainteté. Sans doute, dans une chronique romaine, je piquerai quelques *fioretti,* mais ces histoires d'oiseaux sont une bien faible distraction au film de ma journée. J'ai quitté ce matin une fraternité vibrante à des rits enfin intelligibles, joyeuse d'emmener à la communion une chrétienne toute fraîche encore de son baptême, pour aller célébrer une messe dans une paroisse où, d'une trentaine de gens peureusement groupés au fond de l'église, se sont détachés à la communion une femme et trois enfants : j'ai consommé les hosties inutiles; le curé, qui assurait les chants, nous a quittés pour se dévouer à une autre de ses huit paroisses, laissant à celle-ci sa vieille église déserte et son tabernacle vide. Au retour, un ami me signale un bourg : là vivait récemment un médecin que l'on venait de très loin consulter; il était très charitable aux pauvres, assidu à la messe dominicale; quand il se sentit mourir, il se fit porter à l'église où il expira : c'était un prêtre défroqué et marié. Et l'on rentre à Paris. C'est Pâques : on se promène; se promènent aussi les amours et les haines; richesses et misères s'affrontent; l'accordéon compose ses rythmes hypnotiques avec les syncopes poignantes du jazz pour une liturgie singulière; affiches, devantures, visages nous harcèlent de paradis perdus et de mondes cassés. Les prisonniers sont restés en prison; la moyenne des tués sera plus forte ce soir. Puisqu'il faut néanmoins chanter Pâques, deux mélodies dominent pour moi les autres : celle que Bach

a reçue du Moyen-Age : *Christ lag in Todesbanden* : l'*Alleluia* lentement dégagé des ténèbres met bien du temps à couper les dernières bandelettes. Et dans le *Victimae Paschali Laudes* celle du dernier verset qui semble mettre une sourdine à l'accent triomphal des autres : « Mais toi, Roi vainqueur, aie pitié de nous. Amen. Alleluia. » C'est Pâques mais ce n'est que Pâques. L'Église terrestre, au sortir de son nocturne, a retrouvé avec le jour son combat et ses *challengers* à la possession spirituelle du monde.

Christianisme et communisme

Au plus puissant d'entre eux, le communisme, des revues viennent justement de consacrer des articles importants. Christianisme et communisme; en quels termes poser ce problème majeur ? Questions au communisme ? Réponse au communisme ? Mes auteurs aujourd'hui, K. Barth, V. White, D. Hyde, W. Dirks et les autres, sont trop intelligents et compétents pour prétendre en quelques lignes, à une telle vision du monde, opposer les réponses ou les questions décisives. Ils aiment mieux méditer devant leurs frères les problèmes que leur pose à eux-mêmes le communisme.

a) *Connaître le communisme réel.*

Il faut d'abord le connaître. Douglas Hyde nous conseille sur ce point, qui abandonna en 1948 son poste de *news-editor* au *Daily Worker*, *L'Humanité* anglaise, pour passer au catholicisme. Il a rédigé sa biographie dont on trouvera un résumé dans les *Fiches documentaires* (15 février) de l'abbé Kothen, parmi d'autres documents intéressants. Et dans *Blackfriars* de février (pp. 67-73) il prend occasion d'un ouvrage américain sur notre sujet pour y dénoncer une certaine simplesse des questions et des réponses; bonnes sans doute pour des cercles d'études de séminaires, ou pour des conférences dialoguées entre missionnaires, elles sont inutilisables et dangereuses au cas où « l'avocat du diable », sera un vrai communiste. Par exemple l'auteur américain

donne un poids et une importance à peu près égale à la conception matérialiste de l'histoire, à la théorie de la plus-value, à l'abolition

de la propriété privée, à la lutte des classes. Mais aucun entraîneur marxiste chargé d'instruire les membres du parti n'agirait ainsi. Tout l'accent serait mis sur la lutte de classes et le matérialisme historique; ces deux thèmes, développés dans cet ordre, seraient regardés comme également importants dans la lutte pour le renversement du capitalisme et l'établissement de la dictature du prolétariat qui sont les buts du communisme. L'abolition de la propriété privée viendrait loin derrière, en troisième lieu, non qu'on la laisse de côté, mais parce que son abolition est regardée comme relevant d'un avenir trop lointain pour constituer autre chose qu'une diversion à la lutte essentielle d'aujourd'hui... La théorie de la plus-value viendrait ensuite, un « ensuite » tangent au « jamais ».

D. Hyde passe ensuite au reproche fait couramment au communisme de négliger au nom de son déterminisme historique, le rôle des individus dans l'histoire. Il montre que Marx, puis Plekhanov, ont traité la question et protesté contre le simplisme.

Puis, à propos de la doctrine sociale catholique dont le résumé est censé par le théologien américain répondre aux questions posées par le communisme, Hyde montre les limites, non de la doctrine, mais de l'exposé.

Il faut sans doute démolir de façon convaincante et approfondie les idées et théories marxistes, mais une connaissance plus approfondie et une plus claire perception s'imposent du mélange de conviction intellectuelle et de dynamique émotionnelle qui constituent la foi du communiste si l'on veut arriver à quelque résultat.

De ce contenu émotionnel, D. Hyde emprunte des exemples à son expérience de la décade « rose » : 1925-1935. Cependant, selon lui, l'attirance marxiste a baissé en Angleterre, du moins chez les intellectuels.

Néanmoins, le communisme, mondialement pris, demeure puissant, fascinant, comme le constate le remarquable théologien et analyste V. White, dans le dernier des quatre articles qu'il a consacrés dans *Commonweal* aux « défis portés à la religion ». Je laisse à regret au *Supplément de La Vie Spirituelle* ce qui concerne Freud et Jung, pour ne m'attacher qu'à Marx et au matérialisme, dont il traite le 28 mars (pp. 611-612).

Quand on a tout dit de la brutalité de ses dirigeants, de sa police secrète, de ses camps de travail, de ses dénonciations, purges et

liquidations, il reste à voir en face le fait que le communism marxiste inspire à des millions d'hommes une conviction, une f et une espérance, un enthousiasme, une abnégation, un sentimer de libération et de solidarité qui... contrastent avec la désillusion d la jeunesse du « monde libre ». Plus impressionnante peut-être qu la dévotion des conformistes... est peut-être l'agonie de remor authentique qu'il peut provoquer... chez ses renégats et ceux même qui furent l'objet de ses purges et de ses liquidations.

Le P. White passe ensuite à l'attitude antireligieuse d marxisme, à son mythe messianique basé pour une part su le messianisme juif latent chez Marx, et aussi sur un mot plus primitif et universel :

Le motif de la résurrection à travers la mort, d'un nouveau co mos à travers le chaos, de la divinité de l'homme à travers le sacr fice de soi. Il a même sa résurrection miraculeuse : car, selon découverte récente de quelques philosophes soviétiques, qui leur valu d'ailleurs une sévère réprimande du *Bolshevik*, le bond prom de la nécessité à la liberté, de la dictature socialiste du prolétari à la dissolution de l'État et à l'inauguration du communisme peut être l'objet d'investigation scientifique ni de recherche ratio nelle.

Ces deux analyses concernent surtout le marxisme occide tal; d'autres s'attachent à expliquer par l'histoire certai aspects du régime soviétique. *La Revue française de Scien politique*, dans son dernier numéro de 1951, offre du P. Du ment un article intitulé « Composantes idéologiques de situation religieuse en U.R.S.S. », que je n'ai pas lu, ma qu'il me plaît de signaler sur la seule autorité de cette sign ture. Dans les *Frankfurter Hefte* d'avril, Walter Dirk défendant son point de vue sur le marxisme (pp. 237-252), fa aussi allusion aux composantes historiques du soviétisme.

On peut considérer le bolchevisme comme un essai hérétique résoudre le schisme. Comme un mouvement d'Est en Ouest, po reconstituer l'unité perdue de la pensée, de la foi et de l'agir. Cet considération ne l'épuise pas, mais elle est juste. Le bolchevisn est-il concevable sans l'Église orientale russo-grecque ? Sans la pr tention messianique de la troisième Rome ? Sans la passivité po tique des chrétiens russes ? Sans l'habitude du césaro-papisme Or ce messianisme aussi bien que cette spiritualité et ce régim politico-ecclésiastique, ne dépendent-ils pas du schisme... et développement séparé des deux Églises ? (p. 240).

De cette attitude on pourra trouver une critique dans les pages 294-296 du même numéro qui rendent compte du livre récent *Traités théologiques,* où Erik Peterson recueille ses articles si remarquables sur la théologie politique de l'Église ancienne, et dont je souhaite la traduction.

Ensuite, Dirks étudie rapidement dans le bolchevisme ce qu'il tient d'un second mouvement historique, d'Ouest en Est. Mouvement en deux étapes : celle de l'époque des Lumières avec Pierre le Grand, et celle du marxisme avec Lénine. Mais je laisse à la perspicacité de mes lecteurs de développer ces diverses exigences de la connaissance réelle du marxisme pour passer à un second point.

b) *Comment juger le marxisme.*

J. K. Koenig, converti lui aussi du communisme au catholicisme, attaquait en 1949 un article antérieur de Dirks sur « le marxisme en perspective chrétienne » en soulignant l'inconciliabilité des deux réalités, en ne voyant dans le communisme que son aspect de contre-Église, et la menace qu'il fait peser sur la vraie Église. Dirks répond en distinguant. Sans doute le communisme est sous un certain aspect un ennemi, et se défendre contre lui peut être pour chacun de nous une question de vie et de mort. Cependant, la stratégie et la tactique de cette défense, Dirks les laisse à d'autres, pour souligner l'originalité du regard chrétien sur le bolchevisme.

D'abord il ne faut pas faire au bolchevisme le plaisir de prendre au sérieux sa prétention à la totalité en le décorant du titre de contre-Église : qu'il se ferme tant qu'il voudra, il demeure, aux yeux de la vraie Église, ouvert. Le christianisme le relativise, le christianisme central et fondamental, non les formes historiques fermées de la chrétienté.

Vu dans la foi au salut dans le Christ (et donc aussi dans le dogme) et dans la communauté sacramentelle des fidèles, le bolchevisme apparaît non comme la contre-communauté, mais comme une force historique parmi d'autres, plus redoutable, je veux bien, que les autres. Si le Malin est à l'œuvre dans le bolchevisme, il le fut aussi dans le nationalisme et l'impérialisme, dans le capitalisme, dans la science, dans le Moyen-Âge et même dans le gouvernement de l'Église... Mais il n'est jamais parvenu à fonder une contre-Église.

Ensuite, et à la lumière des analyses historiques ci-dessus indiquées, le chrétien occidental peut dans le bolchevisme voir une conséquence des fautes religieuses de sa chrétienté, qui a bien quelque responsabilité dans le Schisme, puis dans le sécularisme des « Lumières ».

S'il en est ainsi nous sommes empêtrés avec lui d'une façon qui permet sans doute une vigilante défensive, jusqu'à la défense par les armes au cas où il recourrait à une attaque militaire, mais qui interdit cette inimitié absolue qu'on nous prêche aujourd'hui. S'il devait devenir enragé, nous serions à son égard comme des frères qui tout en se protégeant eux et les leurs, et le monde, contre la rage de leur frère, se sauraient en même temps responsables avec lui de sa maladie... L'inimitié absolue contre un bolchevisme dénommé contre-Église, provoquerait le danger pour l'Église de se fermer là où elle doit rester ouverte, savoir dans la pensée et l'agir historiques et humains de ses membres (p. 241).

Après quelques analyses d'ordre plutôt politique, W. Dirks passe à un troisième comportement du chrétien qui fait son examen de conscience en même temps qu'il juge le bolchevisme (p. 244 et sq.). Par quoi il voudra justifier le goût qu'il avait montré, dans son précédent article, pour le jeune Marx. Selon Dirks, l'Église primitive se contente de tenir le coup et de tendre le dos sous l'histoire. Le Moyen-Age fait l'histoire du monde, mais inconsciemment : le chrétien ordinaire y est suppléé par ses princes; les interprètes chrétiens appliquent à leurs hauts faits les catégories de l'histoire sainte : tout cela reste statique. Les Temps Modernes ajoutent à une connaissance enrichie du passé le sens d'une certaine dynamique, mais quasi indépendante de la responsabilité de l'homme. Marx, en remettant l'histoire sur ses pieds, rend à l'homme historique sa responsabilité de l'histoire et l'obligation d'en avoir une conscience réaliste. Et c'est la plus grande découverte du jeune Marx, selon Dirks qui développe puissamment cette pensée jusqu'à l'affirmation (p. 246) qu'à notre époque, le laïc chrétien a reçu l'héritage des rois médiévaux, la responsabilité, mais qui doit être cette fois consciente, de faire l'histoire.

Résumée de cette façon, la pensée de Dirks peut paraître décharnée, abstraite. Mais on aura deviné, je pense, son originalité, sa générosité et les nouveaux problèmes qu'elle soulève; si je pouvais citer davantage de son texte, on verrait

aussi sa prudence, son sens des limites et des incompatibilités. Rien chez lui qui ressemble à ce contre quoi Karl Barth veut mettre en garde son ami, l'évêque réformé hongrois Berecsky, dans une lettre publiée par *Junge Kirche*, et dont j'emprunte des extraits à l'hebdomadaire *Réforme*, du 29 mars :

Je proteste ici, à l'Ouest, contre le reproche que l'on vous adresse de... vous soumettre au gouvernement, au parti et à la presse communistes... Je ne le fais pas seulement parce que je vous connais... mais aussi parce que je pense que là n'est pas l'important. La question beaucoup plus sérieuse que l'on doit vous poser c'est de savoir si vous n'êtes pas en train de glisser dans une lourde erreur théologique. Je ne veux pas dire par là qu'apparemment vous considérez favorablement le communisme. Vous savez que sur ce point, c'est-à-dire sur le plan politique, je ne peux pas vous suivre, mais de toute façon on peut en discuter entre chrétiens. Ce que je veux considérer, c'est ceci : vous êtes sur le point de faire de votre approbation du communisme un témoignage chrétien et un article de foi qui... relèguent dans l'ombre tous les autres et à partir duquel vous voulez maintenant interpréter tout le Credo et toute la Bible. En d'autres termes vous êtes en train d'adopter la forme de pensée « idéologico-chrétienne » qui, entre autres, a été celle des Chrétiens-allemands. Ne vous en défendez pas trop vite : vous n'avez pas connu les Chrétiens-allemands de près... Je vous assure, il y avait parmi... (eux) des gens sérieux et pieux. Ce n'était pas seulement le mythe du Führer, le racisme, le nationalisme allemand et le militarisme qui les avaient conduits là; mais pour les meilleurs d'entre eux précisément le socialisme du national-socialisme, et à partir de là la prétendue découverte d'une compréhension nouvelle et plus profonde du christianisme. Or le résultat en fut une erreur évidente : l'affirmation qu'il y avait une manifestation particulière de Dieu dans les événements de l'histoire (c'est-à-dire dans les grandes actions de Hitler) qui fut considérée en même temps que la Parole de Dieu en Jésus-Christ et mélangée avec elle. Je suis persuadé que ce n'est pas ce que vous voulez, vous et vos amis. Mais avec la meilleure disposition d'esprit, je ne puis vous cacher que vous êtes effectivement en route pour le faire. Et c'est seulement votre relative ignorance de nos expériences dans l'Ouest de l'Europe, et spécialement en Allemagne, qui vous empêche de vous en apercevoir...

A l'Ouest il ne manque évidemment pas de gens qui sont naïvement persuadés que « le Dieu qui détermine l'histoire » se tient de leur côté et qu'il « travaille » par Mac Arthur... mais ne manquez pas d'abord d'examiner avec la même rigueur la philosophie de l'Histoire qui aujourd'hui est chez vous en passe d'être canonisée,

avant de l'annoncer en Hongrie et ensuite à nous en Europe... Je ne peux me l'expliquer ... que par cette erreur théologique et plus encore par cette conception historique et philosophique dont j'ai parlé, et à cause de cela je me sens pressé de vous demander de la revoir entièrement...

c) *Comment agir avec les communistes.*

Sans doute Berecsky est aux prises avec un pouvoir légal communiste. Aux réformés hongrois, comme aux catholiques polonais, se posent donc des problèmes délicats. L'essai de solution tenté en Pologne par l'accord récent est présenté par deux journalistes dans *Terre Humaine* (avril, pp. 55-64). On aura profit à comparer cette analyse avec celles d'*Esprit* et de *La Vie Intellectuelle*. Ces problèmes qui ne sont pas les nôtres, nous devons cependant les faire nôtres. Mais en quelque conjoncture que nous soyons placés à l'égard du communisme, quelques lignes de la conclusion du P. White me paraissent offrir matière à d'heureuses réflexions :

> Nous n'avons pas affaire, dans le marxisme, à un système qui cherche ses preuves dans des identités d'être, mais dans l'action et la pratique. En sorte que la théorie chrétienne est à elle seule sans force contre lui; et notre critique constructive du marxisme est moins celle du philosophe que celle du saint christiforme. Au marxisme, qui est une sorte de théorie conforme à la pratique, la seule riposte adéquate est celle de la pratique chrétienne conforme à la croyance.

Ce serait dépasser la pensée et l'exemple du P. White que d'en conclure que « les saints qui vont en enfer » rendent inutiles les théologiens qui travaillent en leurs laboratoires et conservatoires : pas plus que les infirmières à domicile ne dispensent des médecins et des biologistes. Le marxisme a même cet avantage sur d'autres *challengers* de mieux souligner aux praticiens et aux théoriciens catholiques que tout vocation chrétienne a besoin des autres vocations pour être seulement elle-même.

A.-Z. SERRAND.

LES FACHEUX

SUS AUX KWH

Qui ne connaît l'espèce, florissante en France, des doux
enteurs ? Ces gens qui ont toujours en poche un plan pour
uver le monde ou guérir les écrouelles.
Zoologiquement, elle se partage en trois groupes : le vieux
nsieur bien sage, l'homme connu abusif et le jeune ingé-
ur. Le premier est le plus inoffensif, sauf pour celui dont
réussi à obtenir une audience : car il ne part pas et sa
ience est sans limite. Habitué aux rebuffades, son doux
gard semble chargé de reproches devant l'incompréhension
son interlocuteur. Son système est le sous-produit de toutes
idées refoulées. Un cocktail invraisemblable de remarques
tes et de manque de sens des réalités. Les détails en sont
néralement irréprochables et si vous essayez par sympathie
ntrer dans sa dialectique, vous êtes fichu : il a vu en vous
allié, il se raccroche à vous, connaît votre famille et sait
bien que votre secrétaire s'arrange pour que vous ne le
iez pas, car de vous-même vous seriez conquis à la vérité.
après son départ, vous vous apercevez toujours qu'il a
blié son parapluie, ses gants ou sa serviette.
Le second groupe est moins sympathique. Il procède de la
ssite, et non de l'échec. C'est, en quelque sorte, le cancer
violon d'Ingres. Tel homme éminent dans sa spécialité
magine posséder une vérité universelle. Tel savant croit
sa science mécanique lui confère une autorité en méde-
ou en économie. Les comptes rendus de l'Académie des
nces sont remplis de notes de ses membres, réglant défi-
ivement par quelque équation bien choisie toutes les diffi-
tés monétaires, présentes, passées ou à venir. Ceux-là sont
plus nuisibles. L'abus de confiance qu'il font en couvrant
n talent certain des âneries monumentales est particuliè-
ent facile dans un monde conformiste comme le nôtre.
La troisième espèce est celle du jeune ingénieur. Habitué

par sa formation à exercer son intelligence sur un calcul déterminé, sans avoir à porter de jugement sur les données du problème, il promène un talent certain dans les plates-bandes des phénomènes sociaux. Si la réalité ne lui donne pas raison, c'est la réalité qui a tort, puisque ses calculs ne comportent pas d'erreurs. On ne lui a jamais appris à mettre en doute la mise en équation quand il était jeune, cela ne s'acquiert guère par la suite.

Généralement, les Cabinets ministériels connaissent bien ces trouvailles merveilleuses qui sont à la disposition de chaque nouveau ministre, plus compréhensif bien sûr que le précédent. Et un dossier spécial enfouit justement ces découvertes.

Il eût mieux valu pour l'honneur des ingénieurs qu'un tel sort fût réservé à l'impôt « énergie ». Remplacer tous les impôts existants par un seul, perçu sur l'énergie et d'autant plus fort que l'énergie est plus noble, voilà qui est neuf et dynamique. Panacée des panacées, cet impôt permettrait même d'augmenter les salaires réels.

Sur le papier, tout cela est juste. Il n'y a non plus aucune raison de ne pas remplacer tous les impôts par une taxe sur le chewing-gum, ou sur le tabac si l'on veut faire plus sérieux. Il y a quand même quelques ennuis. Le premier est qu'on ne prend l'argent que là où il est et aucune forme d'impôt ne diminuera la note à payer. Mais foin de ces réalités terre à terre. Le second est que le coût relatif des denrées sera modifié. Une pelle de terrassier coûtera plus cher qu'une bonne montre. Peccadille que ces bouleversements.

Mais le plus grave est l'abus des mots qui s'attachent à cette réalisation. Le travail est noble : donc il faut pénaliser l'énergie et taxer les esclaves mécaniques! Bel exemple de confusion verbale. Tout le progrès technique est précisément lié au simple fait que l'énergie est moins chère que le bras humain. A côté des grues mécaniques dont la manipulation coûterait trop cher, les dockers pourraient alors faire un noble usage de leur dos, préservés de toute taxe. Et l'or s'éclairerait chez soi à la chandelle!

C'est ainsi que les ingénieurs conçoivent, en France, le progrès technique.

Léon Bazoilles.

L'OBJECTION DE CONSCIENCE EN FRANCE

L'objection de conscience, sous sa forme actuelle — en France du moins — nous donne l'exemple d'une conduite qui est à la fois réfléchie et antérieure à ses motivations. Elle ne relève pas d'une position théorique préalable au nom de laquelle on jugerait une situation de fait (comme serait un refus systématique de la violence ou le souci de ne pas devenir l'instrument d'une politique que l'on réprouve). La prise de conscience qu'elle constitue s'exerce dans l'acte même d'une protestation qui est comme une réaction spécifique spontanée à une sorte de démesure objective.

L'attitude de l'objecteur est signifiante, non pas d'intentions subjectives mais d'un désordre de fait. Ce qu'elle dévoile, c'est la rupture qui s'est introduite entre les actes individuels et leur sens collectif. L'objecteur accepte la violence mais à la condition de pouvoir juger par lui-même des circonstances qui en rendent l'usage nécessaire; il veut agir en sachant ce qu'il fait, mesurer les effets de ses options, rester fidèle aux évidences.

Or, à l'heure actuelle, l'individu — dès qu'il agit sur le plan collectif (politique, économique, militaire) — voit le sens de ses actes lui échapper : il n'est pas du tout certain qu'il y a recouvrement entre ce qu'ils signifient pour lui et ce qu'ils finissent par signifier objectivement — et l'expérience le porte même à être assuré du contraire. Le sens objectif d'un acte ne se constitue qu'à travers toute une série de relais dont il est absolument impossible à l'individu de contrôler le fonctionnement; bien plus, il lui arrivera même de ne jamais savoir quel est le résultat final de ces élaborations successives. Et d'autre part, les situations locales sont devenues solidaires de la situation d'ensemble qui règle la répartition des forces dans le monde : le sens local n'est plus séparable du sens global et celui-ci dépend de tant de circonstances qu'il devient imprévisible. Même pour ceux qui ont la conduite des affaires les plus générales, les situations ne se laissent plus réellement dominer, toute action à long terme devient impensable. La politique échappe de plus en plus à l'ordre du rationnel et

tend à ressembler à une suite de coups de dés. Les enchaînements objectifs dévorent les intentions, les retournements les plus inattendus peuvent devenir nécessaires, les conditions de l'efficacité finissent par masquer les fins que celle-ci se proposait et même par se substituer à elles. L'inattendu est à tous les plans : telle situation locale détermine, par l'intermédiaire du contexte général dans lequel elle se situe, une modification soudaine dans une autre situation locale qui, apparemment, n'avait rien de commun avec la première (action du local sur le local) — un freinage local peut finir par faire basculer une situation d'ensemble (action du local sur le global) — et, inversement, les exigences de l'ensemble peuvent devenir si impérieuses qu'elles finissent par imposer aux événements les plus insignifiants en apparence une importance qui est sans aucune proportion avec leur nature réelle (action du global sur le local).

Ainsi les rapports entre l'individu et la communauté deviennent purement abstraits. Lorsque la nation était encore la communauté suprême, elle avait un visage concret et il était possible de faire coïncider le sens individuel d'une action avec son sens collectif. C'est cette identification qui est devenue impossible. D'abord il n'y a plus de communauté dans laquelle on puisse se reconnaître par un mouvement naturel (du moins de façon absolue); et ensuite, la sphère des réalités concrètes est de plus en plus étroitement limitée. Il y a simultanément expansion des ensembles dans lesquels s'inscrivent les individus — et contraction des rapports concrets de ceux-ci avec leur entourage.

Une analyse approfondie de ce phénomène demanderait de longs développements. Il serait intéressant par exemple d'étudier le rôle des partis de ce point de vue. Il semble bien en tout cas que, là où l'individu parvient à trouver une insertion vécue dans une totalité, ce n'est qu'au prix d'une démarche qui tient autant de l'acte de foi que d'une reconnaissance rationnelle.

L'objection de conscience est la protestation, dans un secteur limité, de la conscience individuelle contre cette déchirure. Elle manifeste le souci d'une maîtrise effective de l'homme sur ses actes. Des comportements analogues pourraient d'ailleurs fort bien se produire dans d'autres domaines, comme par exemple dans le domaine économique (voire

scientifique). Il ne s'agit encore, pour l'instant, que d'une réaction négative. Mais elle est comme une conduite d'alarme qui ne peut manquer de susciter une recherche positive. Un sens vécu ne peut être que concret; une finalité rejointe par délégation est une abstraction vide qui ne peut se soutenir que par violence ou par démission.

C'est tout le problème de la civilisation technique.

Mais, en même temps qu'elle a cette signification générale, valable pour tous les pays, l'attitude de l'objecteur est révélatrice d'une situation historique propre aux pays de l'Europe occidentale. Depuis 1945, la politique mondiale est de plus en plus déterminée par l'opposition de deux empires et l'Europe occidentale, coincée entre eux, essaye en vain de retrouver un contenu propre. Tout se passe, pour elle, comme si l'histoire se déroulait désormais au-dessus de sa tête. Elle voudrait conserver une certaine indépendance mais en même temps elle se trouve placée, comme malgré elle, dans des situations objectives qu'elle n'a pas choisies et qui lui assignent une certaine place sur l'échiquier mondial. Les hommes européens sentent bien qu'il ne leur appartient plus de décider du sens de leurs actes : au sens que ceux-ci peuvent avoir pour eux se superpose automatiquement un autre sens, déterminé par l'opposition des empires et par la situation particulière de l'Europe à l'intérieur de cette opposition. Bien entendu, ceci est particulièrement sensible sur le plan stratégique. On pourrait concevoir une intégration pure et simple de l'Europe à l'un des deux empires en présence et certains ne manquent pas de recommander une telle solution. Mais la conscience européenne, habituée à se penser en termes d'universalité, ne peut consentir à une telle démission. Il y a ainsi dissociation entre le plan de la conscience historique et celui de l'action politique effective. L'Europe, n'ayant plus les moyens de faire l'histoire qu'elle pense, tend à se retirer d'une histoire qui ne la concerne plus. C'est ce qui explique sans doute le neutralisme spontané qui existe en France. De même que le repli sur l'économique que l'on observe en Allemagne et dans le Benelux. Ceci pose d'autres problèmes, extrêmement difficiles : on peut refuser une certaine politique, un certain mode de réalisation de l'histoire, mais l'histoire se fait quand même, mais la politique nous récupère malgré

nous, notre refus même prend un sens. Toute protestation est-elle donc inutile ? Cette question fait apparaître de façon radicale la dissociation signalée plus haut entre le sens que je choisis et le sens qui m'est imposé.

Faut-il essayer de la surmonter grâce à un déplacement du choix, en renonçant au concret pour l'abstrait (puisque le passage semble inévitable), en ratifiant d'avance les sens divers que l'évolution historique pourra donner aux actions particulières, en consentant d'un seul coup à la nécessité future ? Cette attitude implique ou bien une philosophie de l'histoire fondée sur la reconnaissance d'une finalité d'ensemble (comme le marxisme) — ou bien le jugement terroriste qui affirme que l'on est toujours responsable, même de ce que l'on n'a pas choisi.

Ne faut-il pas, au contraire, la porter à sa tension la plus extrême pour sauver, si c'est encore possible, les valeurs du proche, de l'immédiat, de l'existence concrète — une liberté qui puisse s'inscrire dans un monde visible ? Ne serait-ce pas la vraie signification de l'objection de conscience et l'objet propre de son efficacité ?

JEAN LADRIÈRE.

LIBERTÉS BOURGEOISES

Au risque d'être assimilé à ce « jeune et obscur polémiste » dont Gabriel Marcel trouve que la philosophie de l'histoire est factice, je dois avouer que là où le livre de Bardet me paraît valable et courageux, c'est justement quant à son pessimisme à l'égard de l'Europe et pour ce qu'il préconise comme unique issue au plan politique, l'indépendance européenne tant vis-à-vis de ce qu'il nomme le « bagne doré » (U.S.A.) que vis-à-vis du « bagne froid » (U.R.S.S.)... Tout le reste me paraît aussi ingénieux que contestable, depuis la *morale de la machine* (développement du micro-machinisme, suppression du système des industries concentrationnaires, organisation polyphonique du travail) jusqu'à la formation d'une *chevalerie mystique*. Le chevalier est un homme de loisirs : or, en dehors des prisons, personne n'a de loisirs aujourd'hui... Ce

n'est pas de chevaliers que nous avons besoin, non. On ne remonte pas le temps. On ne détruit pas les machines. On n'empêche même plus les États d'être totalitaires. Bien sûr, les civilisations sont mortelles : elles se dévorent elles-mêmes. Et celle que — faute d'imagination ou de terminologie? — nous appelons chrétienne, elle est un chaos où les cathédrales ont quelque peine à émerger des bûchers inquisitoriaux, où les croisades se sont figées dans l'or des chevaliers du Temple, où partout les saints ont côtoyé les exacteurs tant et si bien que d'entreprises telles que la reconquête du catholique Ferdinand d'Aragon on ne peut démêler la part des prévaricateurs de celle des véritables apôtres.

Cette civilisation-là a-t-elle plus de droits qu'aucune autre à survivre? Les hommes d'aujourd'hui s'attachent en Europe et dans les nations européanisées aux libertés bourgeoises. Accordons-leur qu'un certain collectivisme n'irait pas exactement dans le sens du progrès. Qui a l'estomac plein s'inquiète de culture : on sait que le mot *école* signifiait *loisir* en latin. Ces Chinois sages et raffinés que Gaston Bardet nous offre en exemple, c'étaient des oisifs dont les méditations avaient souvent pour prix la disette populaire. Mais que pense-t-il de la Chine de 1949? De l'Afrique du Nord de 1952? Que pense-t-il de cet aveu de Lyautey : « Quel démenti à nos traditions de n'être pas ici les libérateurs du peuple, allégeant ses charges, élevant son niveau — mais au contraire l'appui de ses oppresseurs dont nous ne faisons que doubler le poids, partager des bénéfices qui doivent en être d'autant plus considérables! » (*Lettres du Tonkin*).

Les aspirations des quatre-cinquièmes de l'humanité sont d'ordre économique et social. Regrettable? Je veux bien. Mais je me garderai de condamner un soulèvement parce qu'essentiellement matérialiste. Dans un petit livre, Pierre de Fondettes [1] montre qu'en Asie la misère et l'analphabétisme vident de leur contenu les notions occidentales de la démocratie. Les quatre-vingts pour cent d'Asiatiques affamés et illettrés, que risquent-ils de perdre si le communisme les prive des libertés civiles et politiques? « La liberté de pensée, écrit Pierre de Fondettes, ne représente rien pour celui qui a faim et ne pense pas à autre chose qu'à ses crampes d'estomac. »

1. *Solution pour l'Indochine* (Julliard).

Je dédie cette remarque à Jules Margoline, qui écrit d'une plume assurée : « Les serviteurs et aides du régime concentrationnaire en Occident doivent être placés dans les mêmes conditions que celles qui sont imposées à la presse et à la littérature, aux idées et aux partis politiques occidentaux dans les pays sous contrôle stalinien. » A force de se poser en défenseur de la culture européenne, on en vient à ce degré d'intolérance. Et on trouve cela tout naturel. Se doute-t-on que cet aboutissement de l'anticommunisme est la plus subtile victoire des staliniens ? C'en est une autre, à inscrire au compte de la naïveté américaine, que l'aide désespérée apportée à l'impopulaire Chiang Kai-Chek. Le parti communiste chinois était né, avait grandi indépendant de Moscou. On pouvait espérer (on peut *encore* espérer) que des intérêts antagonistes en Mandchourie, voire en Mongolie, obligeraient Pékin à garder ses distances vis-à-vis de Staline : l'attitude des U.S.A. semble avoir eu pour but (et pour effet partiel) de rapprocher Russes et Chinois.

La morale de tout ceci ? C'est qu'on ferait bien de se garder et de certains préfaciers en renom et des oppositions de principe. Il n'y a plus de prophètes : nul ne peut dire où descendra et où remontera l'homme. Les codes n'ont pas de sens. Quelle nouveauté, par exemple, et quelle dérision pour l'orthodoxie et la révolution prolétarienne que la révolution chinoise faite par la classe paysanne! Il est possible que, comme le dit Gabriel Marcel, « les gens d'aujourd'hui marchent *littéralement* sur la tête ». C'est un sport que l'on n'oserait conseiller à l'auteur des *Hommes contre l'humain*. Mais l'inaptitude à certaines performances est-elle une raison de bouder toute innovation ?

MAURICE CHAVARDÈS.

LITTÉRATURES

Les révolutionnaires tenus encore massivement pour des hérétiques, tels que Jarry et Lautréamont, les oubliés tirés de leur tombeau par une érudition plus ou moins amoureuse comme Sponde, Scève ou Chastellain, les éternels inclassables

du genre d'Héraclite ou de Saint-Just, André Rousseaux les introduit au grand jour, avec les pompes officielles, dans le panthéon de la littérature de tout le monde et de toujours. Il les range au nombre des classiques. (*Le Monde classique*, Éd. Albin Michel.) De quoi il faut le féliciter, car c'est ce que nous voulons de plus ferme.

Par ailleurs, André Rousseaux est à peu près le seul, en France, à rendre compte systématiquement des modifications que subissent les grandes figures apparemment immobiles : ainsi Homère inventé par Bérard mais réinventé entièrement par Émile Mireaux. En quoi il rend le plus grand des services à ceux que la littérature strictement contemporaine ferme aux continuités.

C'est sur cette notion de continuité que les choses se gâtent. Considérer tout nouvel apport de grande taille comme capable de grossir le capital est une bonne chose. Pour être classique, il suffit d'être grand. Mais il est hors de doute que Rousseaux procède à une opération d'addition, concevant l'apport des nouveaux venus comme s'ajoutant, sans plus, à celui des anciens. Cela se voit dans sa manière d'adapter le *nouveau* à des clichés de pensée et de le réduire considérablement au feu des clichés de style. Il semble ne pas tenir le nouveau pour ce qu'il est d'abord : un *unique*. S'il voyait les choses ainsi, pour lui comme pour d'autres l'introduction d'un « bleu » dans le monde classique aurait pour premier effet de modifier tout l'ensemble (c'est la thèse d'Eliot) et de lui donner ces nouvelles lignes de relief à quoi nous reconnaissons que la pensée marche. Un Lautréamont, par exemple, n'est unique pour Rousseaux qu'à la fin, quand on le range dans la nouvelle case créée pour lui sur l'étagère, alors que, tenu à cette position d'objet inerte, il ne peut plus avoir aucune action. Je vois plutôt Lautréamont dans ce qu'il représente d'incomparable dès le moment qu'il survient et comme capable de f... l'étagère par terre. Dès lors, introduire Lautréamont dans le monde classique, c'est reconstruire l'étagère en tenant compte de ceci qu'elle ne pourra plus être jamais ce qu'elle était sans lui. Être classique, c'est être classé — telle est l'idée de Rousseaux. Et la nôtre, elle est déjà bien banale : être classique, c'est faire exploser la classification.

GABRIEL VENAISSIN.

PORTRAIT

ALBERT GLEIZES

Une tête puissante sous des cheveux gris, des yeux largement ouverts sur le visible et l'invisible, une parole ardente, des mains toujours en action pour peindre, écrire ou souligner d'un symbole vivant dans l'espace, un sentiment ou une description, un homme vibrant, convaincu, enthousiaste : c'est Albert Gleizes.

Peintre, écrivain, conférencier... « C'est beaucoup, diront certains ; que n'a-t-il réservé son énergie débordante pour son métier, et laissé à n'importe qui le soin d'en parler ? » Serait-il donc interdit à un artiste de parler de son art, si son talent le lui permet ? D'exprimer lui-même, par la parole ou la plume, les rapports universels qu'il cherche dans son art même entre tous les aspects du monde ? L'humanisme, la philosophie seraient-ils donc incompatibles avec le métier d'artiste ? L'art est à la mesure de l'homme. Un artiste philosophe, humaniste, mystique, élèvera un monument plus grandiose, plus impérissable, plus pleinement humain. Ce qui était bon et possible au Moyen-Age, ou à la Renaissance, serait-il devenu mauvais et irréalisable ?

La réponse à cette question peut être un homme, sa vie, son œuvre. Exemple vivant de grandeur, de richesse, d'humanité : tel est Albert Gleizes.

Nul ne saurait dénier à Gleizes la qualité d'artiste. Celui qui fut un des pionniers du cubisme, un des fondateurs du groupe « La Section d'Or », ne peut être tenu pour

étranger aux préoccupations purement plastiques qui ouvrirent à nos contemporains le champ merveilleux où s'ébat l'art moderne. L'artiste conscient et critique qui après coup — et sur ce point il faut mettre l'accent, car jamais il ne se permit ni ne put créer sur des théories — analysa lucidement son œuvre et le processus de son élaboration, ne fit à aucun moment preuve de stérilité, de sécheresse, de mécanisme. Mais toute l'ardeur de sa vie fut orientée vers la conquête d'un univers plus vaste, plus complexe, d'un monde de l'art transcendant le monde communément accepté, et en liaison avec celui de l'esprit.

Dès sa jeunesse, Gleizes manifeste ce besoin d'accord universel de toutes les activités supérieures de l'homme. Poètes, écrivains, musiciens, philosophes, artistes plastiques — lui-même au premier rang — s'unissant pour un idéal de pureté et d'indépendance, à l'Abbaye par exemple. Jusqu'aujourd'hui sa vie n'est qu'un apostolat, une prière et un exemple, et le bien que sa seule présence répand autour de lui, des conversions même, nous les montrent bénis. Sa conviction rayonnante, son enthousiasme sans défaillance, sa parole prenante et pressante, « l'éloquence du cœur », ne restent jamais sans effet. Et l'art à tout instant est là.

Ce fut peu après la guerre de 1914 que Gleizes reconnut sa véritable voie. L'art médiéval, roman en particulier, lui révéla les caractères religieux et sacrés de toute création plastique digne de l'homme, ainsi que deux grands principes : la vie et le langage. Religieux au sens étymologique, l'art l'est bien, qui unit l'instant de création à l'éternité de son destin, l'individualité du créateur à la catholicité des créatures et du Créateur, l'ordre du matériel où se réalise l'œuvre à l'ordre du spirituel qui lui insuffle vie et signification. Sacré, il l'est au même titre par la transposition du descriptif sur le plan supérieur de l'intuition, par la transcendance du signifié devant le signe. De là cette nécessité de la vie qui est mouvement,

cycle éternel, et du langage, seul moyen pour l'homm d'atteindre à la communication : mais ce langage épur et non alourdi et confus, largement ouvert, extensif, e non définitif et restrictif, il le retrouva dans le symbol

Le symbole est une réalité vivante, mais vivante de l spiritualité et de la foi qui vit en chacun de nous. I n'est pas étonnant alors que la première préoccupatio de l'artiste soit, à côté du signe générateur de transce dance, de rénover cette vie de l'âme qui doit être la nôtr et la sienne à la fois, et sans laquelle il n'est que corp inerte. C'est ainsi l'effort de l'homme entier, artisan pla tique et esprit né du souffle divin, qui est en jeu.

Les qualités d'artiste proprement dit, cette sûreté dan le choix conscient des moyens, cette maîtrise dans leu utilisation, sont les caractéristiques sensibles de l'œuvr de Gleizes. Chacun pour ses propres possibilités, la form et la couleur jouent leur partie dans la création totale La forme se développe, proche d'une écriture fragmenté extrêmement cinématique ; la couleur y est dynamique c complète le sens et l'expression. Nul doute que ce gra phisme, cette palette, soient de Gleizes même. Un autr homme eût différemment informé ce matériau.

Mais quel homme de notre temps peut-on citer qui ai comme il l'a fait, récrit une sorte d'évangile aux rés nances infinies, aux horizons inconnus, au langage sim ple, à la portée de tous les yeux, même à peine dessillé

ROBERT VRINAT.

Albert Gleizes, né en 1881, a fondé un centre de retour à la terr à Noly-Sabata à Sablon dans l'Isère.

Principales œuvres littéraires : *La mission créatrice de l'homm La peinture et ses lois, Peinture et perspective descriptives, Tra tion et cubisme, Les formes de l'histoire, Vie et mort de l'Occide chrétien.*

LETTRES — LIVRES

Jean Marx, *La légende arthurienne et le Graal*. Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, Sciences religieuses. LXIV^e^ volume, gr. in-8°, 410 pages, P.U.F., Paris, 1952.

Avec Richard Wagner, le thème du *Graal* a reconquis les imaginations occidentales. Sans doute le souvenir de la *légende arthurienne*, à laquelle il se rattache, n'avait-il jamais été complètement perdu depuis le moyen âge. Mais il avait cessé pour longtemps d'appartenir aux régions supérieures de l'art et de la culture. Le drame lyrique de *Parsifal* l'y a réintroduit avec éclat.

La science et la philologie modernes, n'eussent-elles pas eu de raisons systématiques de porter leur enquête sur un tel sujet, se trouvaient donc invitées à en tenter l'explication dans leurs perspectives propres. L'entreprise était difficile et les tâtonnements inévitables. Profondément remaniée par les conteurs médiévaux, français, britanniques ou allemands, au gré de leurs préoccupations littéraires, politiques ou religieuses, christianisée pour finir, la matière de la légende ne laisse plus apercevoir facilement ce que fut sa structure originelle. A la solution du problème étaient indispensables un long travail collectif d'analyse et de comparaison de nombreuses et abondantes compositions des XII^e^ et XIII^e^ siècles, la convergence de compétences spéciales et diverses s'étendant du domaine celtique au monde des croisades, des disciplines historiques proprement dites à l'histoire littéraire, la science des religions et la sociologie.

Directeur d'Études des religions primitives de l'Europe à l'École des Hautes-Études, en Sorbonne, M. Jean Marx, avait toute la science et le talent nécessaires pour dominer tant de complexités et d'obstacles. Il arrivait aussi au moment favorable où la révision générale serait possible des vues partielles de ses devanciers. Le grand et bel ouvrage, ici recensé, vaut à la fois par l'analyse critique et exhaustive des documents et des théories, et par la synthèse lucide, nouvelle et

constructive dans laquelle il les reprend et les situe à leur vraie place, ... et qui emporte la conviction.

Ceux qui connaîtraient mieux Jean Marx, ministre plénipotentiaire, animateur efficient et sagace, depuis tant d'années, des relations culturelles entre la France et l'étranger, que Jean Marx, savant rigoureux et hardi, retrouveront, en cette œuvre de l'homme de pensée, la maîtrise de l'homme d'action.

C'est en définitive sur un substrat de mythes, de croyances, de règles et de coutumes d'origine celtique très ancienne que repose le cycle de la légende arthurienne, des aventures de la Table ronde et de la quête du Graal. Le présent ouvrage en restitue le schème fondamental de la manière la plus cohérente et la plus solide, en sorte que l'unité organique primitive des matériaux utilisés par les narrateurs du moyen âge ne saurait faire doute. La chose étonnera moins si l'on se rappelle « que, en dépit de la différence d'origines et de langues des... parties du monde celtique et de leur impuissance à réaliser une unité politique, le sacerdoce druidique a pendant de longs siècles opéré un brassage commun des traditions et préparé une préservation du vieux trésor de sagesse et de récits fondé sur une communauté d'institutions, de religions et de droits » (pp. 91-92).

Les récitateurs gallois du XII^e^ siècle avaient certainement déjà perdu le sens profond des thèmes dont ils perpétuaient la tradition. Chrétien de Troyes, reprenant avec plus d'élégance et de talent poétique leur canevas, magnifiait cette matière littéraire en la coulant « dans un moule français, courtois et chevaleresque » (p. 3), mais s'éloignait davantage encore de sa signification primitive, et, plus que lui, ses successeurs. Seule, l'existence sous-jacente d'un schème légendaire, de nature religieuse sans doute, mais étranger au christianisme, peut rendre compte des embarras et des contradictions que trahissent les textes arthuriens repris en climat chrétien. Si, en particulier, le *Graal* avait été dès le principe le saint Ciboire ou le Calice eucharistique, ou l'un et l'autre ensemble, si la *Lance* avait été d'emblée celle dont Longin perça le côté de Jésus crucifié, comment comprendre l'attitude détachée et parfois même le ton badin de Chrétien de Troyes et de certains de ses continuateurs à l'égard de reliques telle-

ment insignes ? « On peut expliquer la christianisation graduelle d'une légende... d'origine païenne, on ne peut expliquer la paganisation d'une légende chrétienne qui touche aux symboles les plus vénérables » (p. 92).

Le Saint-Graal ne fut d'abord qu'*un* graal (le mot appartient au français du moyen âge et désigne un plat creux : *gradalis autem sive gradale gallice dicitur scutella lata et aliquantum profunda, in qua preciosae dapes... solent apponi*). Mais sans être encore chrétiennement saint, il se présente dès l'origine comme un objet *merveilleux*, relevant de la catégorie des récipients mythiques, vases d'abondance ou autres, qui dispensent à profusion, inépuisablement, nourritures et breuvages prodigieux; on les retrouve non seulement dans les légendes celtiques, mais plus largement dans la mythologie indo-européenne primitive, et il faut en rapprocher le *Hvareno*, talisman iranien de la gloire royale.

Chez Chrétien de Troyes le vase d'abondance païen n'est pas encore devenu le Graal-Ciboire ou Calice de la Nouvelle Alliance. Il est seulement porté en procession solennelle avec d'autres objets merveilleux et n'est pas révéré selon les exigences de l'Église. Il sert à contenir une « hostie » — non consacrée, sans doute — qui nourrit miraculeusement le vieux roi, défenseur de la foi. Cette hostie n'est déjà plus la nourriture prodigieuse des Celtes et n'est pas encore le Corps du Christ. Mais Chrétien lui-même vit à une époque et dans un milieu où les traditions des Évangiles apocryphes — plutôt que celles de la liturgie byzantine — relatives au Précieux Sang et à la sainte Lance sont particulièrement en honneur. S'il est encore incertain et gêné, dix ou vingt ans plus tard on n'hésitera plus guère à transformer des analogies lointaines, mais suggestives, en équivalences, et le Graal en Calice du saint Sang ou en Ciboire eucharistique, tandis qu'une évolution parallèle conduira de la lance flamboyante et sanglante du pouvoir celtique à la Lance de Longin.

M. Marx pense que ce procès d'assimilation a été accéléré d'abord par des influences anglaises : l'abbaye de Glastonbury, « sise aux marches du Pays de Galles et des territoires de langue celtique », et soutenue par les Plantagenets, voyait en l'interprétation chrétienne du vieux folklore gallois un moyen d'enraciner définitivement dans la terre celte, et sa propre autorité et celle de la dynastie normano-angevine;

aussi voulut-elle les rattacher à la légende du roi Arthur e des Chevaliers de la Table ronde, rendue solidaire de l'in plantation du christianisme en Grande-Bretagne par la ligné de Joseph d'Arimathie.

Par ailleurs, une équipe d'écrivains champenois, inspiré par la spiritualité cistercienne, devait donner en la *Quête d Graal* une version entièrement symbolique, chrétienne et my tique du vieux schème celtique, toujours vivace sous ces inter prétations nouvelles.

Pourtant l'Église n'accepta jamais de suivre Glastonbur ni les Champenois. Elle ne s'opposa pas à la diffusion d cycle arthurien, mais resta volontairement étrangère à s christianisation, et l'abandonna en somme à la littératur profane : n'est-ce pas qu'elle le tenait pour radicalement no chrétien ?

Dans l'ordre humain, « c'est un grand don que le mond celtique fit au moyen âge et à tous les temps en élaborar cette *Matière de Bretagne* où Arthur, Perceval, le Ro Pêcheur, la Quête du Graal et de la Lance viennent rejoindr Tristan et Essylt, les uns et les autres fidèles à la poésie à la féerie de leurs origines... De ce legs du monde celtiqu deux représentations sont sorties et ont eu une belle et grand fortune : l'Amour courtois et la Chevalerie errante » (pp. 31 313).

Placé devant une injonction qui le lie magiquement et p l'honneur tout ensemble (la *geis*), le guerrier noble l'accep et part à l'aventure, plein de courage et d'audace, affronta tous les périls pour s'acquitter de la mission qui lui est im posée : ce sera le thème du Chevalier errant. L'auteur de *geis* est généralement une femme, et l'homme noble qu'e a choisi et lié la sert « conformément à la loi et au droit la Cour, ... la défend au péril de sa vie et conquiert pour e les objets qu'elle souhaite et qui sont nécessaires à son pr tige et à ses noces » (pp. 81-82) : c'est, en germe, le thèm de l'Amour courtois.

Nous souhaitons que ces brefs aperçus sur les richess d'un maître livre incitent le lecteur cultivé à le lire de près il recevra la récompense de son effort.

OLIVIER LACOMBE.

Judas

On vient de rééditer le *Judas* de Lanza del Vasto[1]. Mais e n'est pas de ce Judas-là que je voudrais parler ici.

La publication du massif et brûlant réquisitoire de J. Isaac — *Jésus et Israël*[2] — avait provoqué une controverse ont la revue *Esprit* se fit l'écho[3]. Un Juif, Rabi, essaya lors, avec beaucoup de tact et de compréhension, de faire le oint, de tenir, entre chrétiens et juifs, une juste balance. Et ela n'était pas sans grand mérite de la part de quelqu'un ui avait souffert et partagé de cœur les pires souffrances de es frères durant les années de ténèbres. Ses propos de 1949, Rabi en offre aujourd'hui au public une autre expression, ramatique et lyrique cette fois[4]. En dépit des apparences, ette seconde expression est chronologiquement la première. lle porte la date 1942-1944. Elle est née du drame d'Israël. lle en est douloureusement marquée. A cause de sa valeur e témoignage, à cause, aussi, de l'effort de compréhension t de justice qui l'anime, comme à cause de sa qualité lit-éraire, je pense qu'elle mérite une très large audience parmi es chrétiens.

L'auteur a adopté la forme dramatique. Non, cependant, a forme dramatique habituelle. L'action — le drame de la assion, en fait — est commentée, au fur et à mesure qu'elle e déroule, par deux personnages qui y demeurent extérieurs, uoique non étrangers, le Juif Errant, porte-parole symbo-que de la permanence d'Israël, et Marie-Madeleine, porte-arole (d'un symbolisme peut-être moins heureux) de la chré-enté éternelle. Le commentaire tient souvent plus de place ue l'action. Et cela est aisé à admettre. L'auteur ne songe

1. Grasset, éditeur, 1951.
2. Albin Michel, éditeur, 1948.
3. Numéro de juin 1949 : art. de Rabi, *Méditation au sortir des nèbres*, et de Marrou : *Trois Apostilles*. Réponse de J. Isaac, dans numéro d'août 1949.
4. *Judas*, suite tragique en trois actes, éditions Ophrys, Gap. ette œuvre a été d'autre part présentée au public de la Radiodif-sion française le 6 octobre 1951.

certes pas à minimiser le drame. Mais il veut surtout nou montrer, nous-mêmes, impliqués dans le déroulement indéfi et imprévisible de ses conséquences. Il y réussit fort bien. O peut voir aussi, dans ce procédé, une pudeur très louabl A l'écrivain juif, hautement respectueux de l'histoire la plu sacrée qui soit pour des chrétiens, il suffit qu'elle soit mimé c'est-à-dire rappelée sobrement. Chose significative, la part proprement juive du drame (séances du Sanhédrin) est traité avec verve et abondance. De même la partie romaine. L grand-prêtre, les princes du peuple, Ponce Pilate péroren Jésus passe à l'arrière-plan, en silence. Ou presque. La seu parole qu'il prononce (essentielle, il est vrai), c'est la procla mation de sa filiation divine. On regrette que tant de plume chrétiennes n'aient pas été aussi discrètes.

Que la mise en scène, d'une part, et, d'autre part l richesse, l'enchevêtrement des idées soient un peu déconce tants, c'est un fait qu'il faut commencer par reconnaître. se peut aussi que l'opinion profonde de l'auteur reste un pe flottante ou floue. Quelques accents manquent qui donn raient à l'œuvre plus de clarté et de force. On devine — tort peut-être — derrière certaines contradictions, comme de tentations, sentimentales et idéologiques, devant lesquelle l'auteur se sentirait encore hésitant. Toutefois, ce qui e infiniment sympathique chez l'homme risque de devenir dan gereux dans son œuvre théâtrale.

Un mot de Pascal, cité en épigraphe, semble avoir ser de point de départ à la méditation de Rabi. Jésus regard dans Judas... « l'ordre de Dieu qu'il aime ». L'a-t-il bie entendu ? On craint la méprise quand on voit qu'une autr épigraphe accompagne et précède celle-ci : « Crime impos par Dieu... » (*A. Gide dans Œdipe*). C'est le point faible d l'édifice selon nous. Quoi qu'il ait pu en penser, Rabi ne ju tifie point Judas de la sorte. « L'ordre de Dieu » ne saura attenter à la liberté d'aucun homme sans cesser d'êtr aimable. Judas était libre de vendre ou de ne pas vendre so Maître. Et il est abusif, pour le justifier, de soutenir qu *par lui, Judas, le salut est entré dans le monde*. Petite caus occasionnelle, instrumentale, parmi beaucoup d'autres sem blables, que cette trahison de Judas.

Mais la thèse (si j'ose dire) reprend consistance et force nous atteint vraiment, profondément, quand l'auteur iden

tifie son peuple avec Judas. Par Judas, Israël a livré Jésus au supplice et, du même coup, l'a livré aux nations. Dans le baiser du traître, le pacte a été scellé. Et dès lors, « ce qu'Israël refuse deviendra le patrimoine des peuples ». *Choix conscient et volontaire*, ajoute Rabi. Ce qui n'est pas rigoureusement vrai, mais qui est vrai tout de même, sinon au niveau des individus et à l'échelle d'une vie humaine, du moins au niveau des groupes et à l'échelle des siècles.

Israël n'a pas rejeté Jésus, soutenait J. Isaac. Antérieure en date, l'œuvre de Rabi proclame le contraire. Elle répète en cela l'opinion déjà exprimée par l'historien juif Klausner [5] : il fallait que fût sauvegardée l'intégrité du peuple élu et de son message monothéiste; il fallait empêcher qu'Israël fût rompu. Comme Judas a rempli sa vocation, qui était le refus et la trahison, douloureusement — douloureusement, au long des siècles, Israël consommera son destin, qui est refus et souffrance, fidélité dans le refus et dans la souffrance.

Rabi nie qu'il y ait eu de la haine au cœur de Judas. Judas aimait : aimait Jésus, son peuple, aimait confusément même les générations à venir dont sa trahison assurait le bonheur. Qui sait ? Il est émouvant, il est beau d'entendre un Juif porter à cette hauteur, porter au-dessus des vieilles haines mutuelles, le débat qui reste au cœur de l'histoire humaine. Oui, la Passion du Christ ne doit pas être principe de guerre entre les deux peuples qui en fournirent les acteurs. Judas baise Jésus. Jésus appelle Judas ami. Admirons là, nous aussi, « l'ordre de Dieu ». C'est un grand mystère que celui de la métamorphose et de l'épanouissement de la foi judaïque. Quelle folie — et quel crime — d'y vouloir nourrir des fanatismes sanguinaires.

Israël n'a pas encore épuisé son destin. Il reste, comme dit Rabi, l' « historien de Dieu ». Il a les promesses de permanence, l'assurance de la réconciliation définitive. Avec un orgueil têtu, il maintient son message. Lui, qui nous a enfanté la grâce, par nous, pour nous peut-être, voici qu'il éprouve jusqu'à la fin des temps les douleurs de cet enfantement. Est-ce que cela ne vaut pas, de temps à autre, une pensée fraternelle de notre part ?

5. J. Klausner : *Jésus de Nazareth, son temps, sa vie, sa doctrine*, traduit de l'hébreu. Payot, Paris, 1933.

Ce que j'aime le moins dans cette belle œuvre, le dirai-je, c'est la note, longtemps assourdie, qui éclate à la fin :

Voici. Les dieux sont passés. La route est libre pour la race des hommes.

Qu'est-ce à dire ? Ce dramatique débat l'auteur n'y adhérerait-il donc pas vraiment, n'y aurait-il mis qu'en apparence toute son âme ? On ne peut le croire. Tout de même, il faut bien reconnaître que, comme beaucoup de ses frères, une autre tentation l'a visité aux pires jours — celle de refaire le monde et son histoire, sans Dieu, rien qu'avec l'Homme. Misère d'Israël, misère chrétienne — *misère nôtre*.

Maurice Crubellier.

Livres en vie

Les derniers temps, par Victor Serge (Éd. Grasset).

Paris en 1940, la France en débâcle, l'occupation et la résistance, Victor Serge traverse ces terres vibrantes, comme chargées d'un courant qui réveille en sursaut la mémoire. Entre les milliers de romans que la littérature des Français a versés sur ces quatre portions d'histoire, celui-ci n'est qu'un nouveau pouvoir de résurrection exercé sur notre pouvoir d'enterrer. Mais ce n'est pas un hasard s'il est le plus fort de tous, et peut-être de loin. Il n'est pas indifférent en tout cas que le cosmopolite et ex-bolchevik Victor Serge nous ait dit sur Paris, la France et les Français ce qu'il lui en était resté sur le cœur, ni qu'il ait exercé son expérience de l'événement sur le bouillonnement de l'an 1940. Et rien, pas une phrase, qui soit dépassé, déjà exprimé, déjà fatigant dans les quatre cents pages des *Derniers temps*. S'il ne s'agit pas d'avoir à se souvenir, il reste toujours du moins à compren-

dre. Le magnifique désir de compréhension de Serge, quel romancier le montra donc, fût-ce une fois, appliqué au même événement ?

Il est certain, par contre, qu'un tel roman, écrit de biais, par quelqu'un qui accepte de peindre et d'exprimer, mais à condition de comprendre et de comprendre sur le plan historique, il est certain qu'un roman de cette sorte pose à la littérature une question : peut-il récupérer en profondeur ce qu'il perd à s'étaler en surface, peut-il conserver en psychologie ce qu'il dépense en politique ? Aucun vide n'arrête, aucun manque ne gêne dans l'immonde gargotier Anselme Flotte ou le marchand de charbon Augustin Charras, ni dans le fascinant réfugié politique Simon Ardatov qui parle aussi bien que Malraux, ou l'ardente Hilda, ou encore dans Félicien Mûrier, le grand poète amer. Leur épaisseur de personnages est indéniable, elle est palpable et pèse. Ils vivent tous comme vit tout grand personnage unique à qui le romancier a tout consacré. Seulement, ils sont foule, ils sont la foule, ils portent avec leur vie individuelle l'existence de l'Europe, l'histoire de France, les grands mouvements de révolution et de contre-révolution du siècle. Victor Serge n'est pas ce romancier paresseux qui laisserait faire et parler les faits par impossibilité de créer des êtres. Il a cette double tâche d'écrire sur un papier déjà déroulé par l'histoire et d'assurer le destin individuel dans le jeu de sa propre liberté. C'est pourquoi son livre est double : d'un côté il transcrit la tension entre les Français qui pensent hexagone et les réfugiés politiques qui pensent monde et, d'un autre côté, invente la vie des hommes qu'il fait penser. Voyez sa surprenante description d'un Paris de Chirico, blafard et désert (comparez avec Farguel). Voyez l'extraordinaire scène où Justinien remplit toutes ses poches de montres volées et marche environné d'innombrables tic tac.

Le roman de cette sorte n'aplatit pas les êtres s'il est écrit par un écrivain et non par un rapporteur. Il n'a que la difficulté d'être plein de trente romans qu'il conduit à la fois, que de raconter le monde en créant des individus qui se suffisent pourtant, mais il n'a rien rompu en les prolongeant dans l'histoire au lieu de les continuer dans le moi. Et je connais plus d'une psychologie d'un seul tenant qui enterre ses couvures sous d'adorables inventions. Victor Serge ne saurait

commettre cette espèce de camouflage littéraire, où la littérature se couvrit de gloire et où nous nous passerions qu'elle retournât.

Chapelles et sociétés secrètes dans l'histoire, par A. Billy. (Corrêa.)

Il est aussi intéressant de savoir comment se propage une idéologie politique que de connaître le mécanisme de formation des chapelles et des sociétés secrètes. L'histoire se fait également par l'épidémique et par le clandestin. André Billy, qui égrène ce qu'il sait des Esséniens, des Rose-Croix, des francs-maçons, des théosophes, des anarchistes, des saint-simoniens, des clubs, des cours d'amours, des salons, des cafés littéraires et de cinquante autres peuplades, André Billy se lit beaucoup mieux et avec plus de profit que vingt autres, attachés à montrer que telle école détient la clef véritable. Mais pourquoi aller si vite ? Eut-il donc moins de huit jours pour écrire son livre ? Dommage pour le sujet, qu'il traite plus anecdotiquement que sociologiquement, par glissades et par esquisses, peu souvent par coupes. A lire malgré tout. C'est une introduction apéritive aux moteurs secrets de l'histoire.

Gabriel Venaissin.

Chronique

On dirait mal les mérites de ... *Sur la terre comme au ciel* si l'on commençait par les exagérer. La pièce de M. Fritz Hochwalder fait appel au sens dramatique du spectateur, à sa curiosité historique et à son goût des idées. Dans les meilleurs moments, les trois intérêts coïncident : les idées deviennent drame, un drame qui est à la fois historique et humain. Il arrive aussi que le drame reste à l'arrière-plan au profit de l'anecdote historique et surtout de la discussion idéologique. Il y a des longueurs — les enquêtes du deuxième acte — une complaisance pour le pittoresque — tout le rôle du calviniste ami des Pères — une tendance à trop appuyer — un peu partout.

Ceci dit, le sujet est beau, la trame reste solide, les virages sont bien pris, les personnages existent et l'on ne pourrait oublier la figure du Père Provincial, même si M. Victor Francen n'avait su rendre si émouvant le cas de cette conscience déchirée. Très supérieur aux derniers décors de M. Wakévitch, celui de ... *Sur la terre comme au ciel* est vraiment un décor qui joue. La mise en scène de M. Jean Mercure est digne de cette salle de l'Athénée où Louis Jouvet vécut ses derniers songes.

Dans la mesure où c'est possible sur cette terre, les Jésuites ont créé au Paraguay quelque chose qui ressemble à « un royaume d'amour et de justice »; une centaine de Pères évangélisent et administrent un vaste territoire où vivent cent cinquante mille Indiens; là les droits de l'homme sont respectés, bien que les hommes soient trop enfants pour jouir des droits du citoyen. Le travail en musique, l'aisance assurée par des échanges sans argent, un christianisme fortement imagé... ces gens sont heureux, bien plus heureux que leurs frères réduits en esclavage par les colons espagnols et portugais.

Le roi d'Espagne intervient, représentant, dirait-on aujourd'hui, du nationalisme et du colonialisme. Il reprend contre

les Pères des accusations parfaitement fausses et les expulse du Paraguay. Mais les Jésuites ont une armée bien équipée : le Visiteur du Roi, venu pour arrêter le Père Provincial, est arrêté par lui.

C'est alors que le Général de la Compagnie intervient, par l'intermédiaire d'un prétendu gentilhomme italien qui révèle brusquement au Père Provincial sa qualité et ses pouvoirs. Deux raisons assez différentes justifient les ordres impitoyables qu'il donne et qui sacrifient l'œuvre de ses frères. La première traduit une espèce de pessimisme historique qui impose aux hommes de Dieu une mission purement spirituelle : le royaume de Dieu n'est pas sur la terre, le monde est irrévocablement livré à la cupidité; lutter contre l'oppression, l'esclavage, le mercantilisme, c'est trahir une vocation qui n'a de sens qu'au service d'une autre Cité. La seconde raison semble résoudre la question sur un autre plan : la France et le Portugal viennent d'expulser la Compagnie; il faut sacrifier le Paraguay pour rester en Espagne.

On dira peut-être : Rome ne sacrifie pas seulement une réussite temporelle; l'organisation et l'évangélisation du Paraguay n'étaient qu'une même tâche. Justement : cette union est confusion; l'Indien se convertit au Christ des Pères dont la bonne administration assure la liberté et la prospérité; où est l'Évangile dans une évangélisation par l'organisation ?

On voit à quelle hauteur se noue et se dénoue l'action. Que l'auteur simplifie volontiers les traits pour idéaliser ou noircir, il reste que jamais l'imagerie théâtrale ne trahit le drame. ... *Sur la terre comme au ciel* est un bon titre : est-ce le vrai titre? Ce serait plutôt *Perinde ac cadaver*. Pour le Père Provincial, il serait facile de dire à Dieu : « Que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel... » La tragédie est ici dans une obéissance qu'impose un vœu dans un cas où ni l'intelligence ni la foi ne reconnaissent la volonté de Dieu. La raison et la morale, les intérêts de l'homme et les intérêts de Dieu semblent être avec l'orgueil pour dire : non. L'obéissance agit ici comme une aveugle fatalité qui exige : oui.

Et ce « oui » doit être dit du fond du cœur.

L'affiche du Théâtre de la Gaîté annonce une pièce tirée des *Liaisons dangereuses*. Juste en face, celle du Théâtre

la Gaîté-Montparnasse annonce une pièce tirée de *L'Éternel mari*.

Cette dernière n'est jouée que le mardi, jour de relâche du théâtre. Souhaitons qu'un théâtre l'accueille pour des représentations régulières. Ancien compagnon de Jouvet, M. Jacques Mauclair a adapté, mis en scène et joué *L'Éternel mari* avec une intelligence du roman si intime qu'elle le re-crée pour le théâtre. Il a su découper quatre ou cinq dialogues dans l'œuvre de Dostoïevski ; quelques remaniements et regroupements de textes lui permettent de sauver l'essentiel, avec quatre personnages et deux décors.

Relisez *L'Éternel mari* : rien de plus dramatique et de moins théâtral. Il semble que la force dramatique soit plus dans la vision de Dostoïevski que dans les faits eux-mêmes, dans le commentaire que l'action laisse derrière elle comme un sillage. L'art de M. Jacques Mauclair est d'avoir su se passer du commentaire et pourtant suggérer tout ce qu'il vous dit : l'humour, la pitié, l'angoisse, l'amour misérable... Miracle du théâtre pauvre qui sait rendre tragique un vieux chapeau!

Aucun roman n'est sans doute moins dramatique que *Les Liaisons dangereuses*. Chaque personnage est tout entier dans ce qu'il dit; ici, l'âme jamais ne déborde la pensée et la pensée jamais ne déborde les mots; si aucune zone obscure ne sollicite « la psychologie des profondeurs », ce n'est certes pas parce que la psychologie serait superficielle; mais tout ce qui jaillit des profondeurs devient aussitôt, dans la prose qui l'exprime, sentiment défini, perversité lucide, désespoir sans replis. Rarement la vertu psychanalytique du langage ne fut plus efficace que dans les célèbres lettres, où le style est vraiment l'homme même.

Comment représenter une action où les actes ne comptent guère? Comment rendre intéressante sur la scène une histoire dont la vie est tout entière dans le style de ceux qui la revivent en l'écrivant? Comment rendre présent un drame qui n'existe peut-être vraiment qu'au passé ou au futur? Les dialogues épistolaires ne pouvaient devenir dialogues de théâtre qu'à la condition de perdre leur caractère de récitatifs et cependant l'œuvre originelle imprime à chaque phrase la forme du récit.

On ne saurait sans doute mieux faire que M. Paul Achard.

La seule question est de savoir s'il convenait de le faire. Avec une soumission exemplaire à l'esprit et à la lettre d'une œuvre qui exclut justement toute distinction entre l'esprit et la lettre, M. Paul Achard a découpé et discrètement enchaîné les textes qui dessinent l'action. Les décors et les costumes de Mme Francine Galliard-Risler expriment, à leur manière, la même fidélité à une œuvre légère et claire comme un dessin de Fragonard.

Avec Pirandello la Comédie-Française nous conduit très loin du XVIII[e] siècle de Laclos et de Fragonard. Avec *Six personnages en quête d'auteur* nous sommes vraiment dans un autre monde que le monde où les personnages des *Liaisons* se créent en devenant auteur. Les personnages de Pirandello ont la nostalgie d'une personnalité et d'une liberté qu'ils savent illusoires. Le dédoublement entre personnage et personnalité est complètement inconcevable dans la vie et la pensée des hommes ou des femmes qui écrivent les lettres des *Liaisons*.

La réussite de *Six personnages en quête d'auteur* tient, en grande partie, au fait que Pirandello a visé le drame de la personne à travers celui du personnage; il a cherché ce qui rend tragique l'existence réelle en cherchant ce qui rend mystérieuse l'existence théâtrale. Comme dans *Hamlet*, la critique du comédien est une façon de rencontrer l'homme et de mesurer l'écart entre la vie et le cabotinage.

« Ils conserveront, écrit Pirandello de ses six personnages, une certaine inconsistance de rêve... » Sur la scène de la salle du Luxembourg, ils cessent très vite d'être des fantômes : ils vivent immédiatement d'une vie réelle. En perdant cette mystérieuse irréalité, « la belle-fille » de Mme Renée Faure perd cette innocence qui, en 1923, rendait si émouvante celle de Mme Pitoëff; la nouvelle interprétation, d'ailleurs, « se tient »; Mme Renée Faure impose le personnage, un autre personnage. « Le Père » de Georges Pitoëff était plus intellectuel; celui de M. Ledoux est plus intelligent; il explique sans cesser d'émouvoir : quel artiste! Mme Suzanne Lalique donne à l'étrange pièce l'étrange décor qui lui convient. Bref, c'est là une vraie réussite de la Comédie-Française et peut-être même la grande réussite théâtrale de l'année.

Henri Gouhier.

« *La vie de Jésus* »

Nous parlions récemment des domaines nouveaux ouverts au cinéma par l'utilisation des œuvres de la peinture comme matière du film. On n'avait jusqu'à présent tourné que de courts métrages selon ce principe. Un jeune réalisateur, Marcel Gibaud (qui a commencé sa carrière comme cinéaste amateur) vient de nous présenter le premier long métrage composé exclusivement de tableaux filmés. C'est *La Vie de Jésus* qu'il a choisie pour sujet. Il ne s'agit pas d'un film sur un peintre ou sur une école : l'attention portée au sujet prime ici l'attention portée à la peinture. C'est, dans le domaine pictural, une tentative analogue à celle de *L'Évangile de la pierre* : raconter la vie du Christ en utilisant des œuvres plastiques.

Pourquoi ce détour, pourrait-on se demander, et pourquoi ne pas raconter l'histoire du Christ comme on raconte une autre histoire ? Ce serait oublier les difficultés presque insurmontables auxquelles se heurte la transposition de sujets sacrés dans le cinéma ordinaire. A ne considérer que le respect dû au sujet et la valeur religieuse du film, *La Vie de Jésus*, de Marcel Gibaud, se situe à un niveau bien supérieur à celui des nombreuses tentatives de « cinéma sacré » qui jalonnent l'histoire du cinéma.

Les vies de Jésus tournées avec acteurs et décors ont été nombreuses. Plus nombreuses d'ailleurs au début du cinéma : on les compte par dizaines dans les premières années du siècle, toutes de valeur artistique à peu près nulle et de portée religieuse très faible. Dans les années 1920 des films plus ambitieux sont entrepris : en Allemagne, *I.N.R.I.*, vaste fresque expressionniste, aux U.S.A., *Le Roi des Rois*, film à grand spectacle de Cecil B. de Mille. Le dernier en date et le seul

sans doute du cinéma parlant est le film français de Julien Duvivier, *Golgotha*, avec Le Vigan dans le rôle du Christ (et J. Gabin dans celui du Centurion).

Tous ces films à des degrés divers sont des échecs et se heurtent aux mêmes obstacles : faire jouer des rôles de personnages sacrés par des acteurs connus et faire admettre sans invraisemblance les costumes et les détails archéologiques auxquels il faut bien avoir recours pour éviter les anachronismes trop gênants. (Encore que ces Juifs de l'Évangile parlant une langue moderne soient par là même anachroniques.) La créance accordée à un sujet sacré est d'un autre ordre que celle qu'on accorde à tout autre sujet : on n'admet pas de prêter au visage du Christ les traits d'un acteur qu'on a vu la veille dans un vaudeville et qu'on verra le lendemain dans un film policier. On sait d'autre part combien il est difficile de faire croire à une histoire en costumes; cette difficulté va croissant plus on remonte le cours de l'histoire; le Moyen-Age occidental semble la période la plus reculée dont on puisse admettre le costume pour oublier que les acteurs sont costumés. Plus loin ou ailleurs, on pense aussitôt à un guignol ou à un Carnaval. L'usage des toges romaines et des vêtements pseudo-asiatiques de la Palestine au temps du Christ est particulièrement difficile.

Prenons garde que ces problèmes qui semblent à première vue seulement techniques et particuliers découlent tous d'une grande question : comment concilier l'historicité de la vie du Christ (qui conduit à la reconstitution archéologique du costume) avec sa contemporanéité (qui amène à exiger que tout film sur le Christ ait une valeur directe de témoignage et qui rend gênante pour un personnage sacré l'interprétation par un acteur que nous admettons bien dans le cas des autres personnages historiques).

Il n'est que deux moyens d'échapper aux difficultés qui découlent de ce dilemme : ou bien sacrifier l'historicité à la contemporanéité et faire interpréter une vie de Jésus en costumes modernes et dans le monde moderne (ce que personne n'a osé faire), ou concilier ces deux aspects par la recherche d'une stylisation qui atténue le réalisme cinématographique de l'interprétation et du costume. Cette stylisation peut être tentée dans la perspective théâtrale du jeu dramatique simplifiant gestes et décors (une récente tentative anglaise, œuv

d'amateurs, n'était pas concluante à cet égard); elle peut aussi être recherchée dans le recours au dessin animé (qui n'est pas nécessairement fantaisiste et comique) ou aux marionnettes (qui ne sont pas nécessairement puériles et maladroites.

Mais cette stylisation existe déjà. Elle a fait l'objet de toutes les recherches de la peinture religieuse depuis des siècles. Les travaux d'Emmer et de Resnais ayant fait admettre qu'on peut valablement raconter une histoire en filmant des tableaux, il est donc moins paradoxal qu'on pourrait le penser de recourir à cette méthode pour faire un film sur *La Vie de Jésus*.

Ceci soit dit pour bien marquer que nous ne sommes pas opposés au principe d'une vie de Jésus racontée au cinéma d'après l'œuvre des peintres. Au contraire : la comparaison entre le film de Marcel Gibaud et les autres vies de Jésus cinématographiques est tout à l'avantage de celui-ci. Il parvient à soutenir l'attention pendant une heure et demie sans montrer autre chose que des tableaux. La manière dont il les montre, le choix des cadrages, les mouvements par lesquels la caméra découvre l'essentiel, le montage de ces vues, le rythme du récit, autant de qualités incontestables et rares. Le commentaire qui accompagne ces images et qui en établit la suite dramatique est d'une remarquable sobriété, il est dit par Maria Casarès avec une discrétion dans l'effet qui met admirablement en valeur les rares passages où l'on sent dans sa voix la vibration de l'émotion.

De nombreux passages du film démontrent à la fois le talent de l'auteur et la valeur du procédé choisi. Au cours de ces instants privilégiés on ne peut manquer d'être sensible à l'harmonie qui s'établit entre l'expression plastique des œuvres utilisées, le déroulement du récit cinématographique et la signification religieuse que lui confère le texte ou la musique. Cette conjonction des moyens propres de la peinture, du cinéma, du verbe et de la musique parvient alors à hausser le spectateur au niveau du sacré, à rendre sensible la convergence de plusieurs arts dans l'expression du message surnaturel.

Malheureusement cet accord parfait ne se maintient pas tout au long du film. Il suffit pour le rompre qu'un des moyens d'expression employés prenne le pas sur les autres.

Tantôt le passage brusque d'un style pictural à un autre rompt le rythme du récit cinématographique et fait oublier sa signification religieuse : le spectateur oublie la vie du Christ pour ne plus voir qu'un tableau. Tantôt on sent une gêne ou un artifice dans la construction dramatique. Tantôt, enfin, des effets musicaux mal placés ou un texte rattaché trop artificiellement à l'image rompent le charme de l'évocation.

Ce n'est pas finalement le procédé employé qui prête à la critique mais la conception et la construction même du film. Vouloir construire un récit continu d'une heure et demie avec des œuvres aussi disparates et vouloir, par surcroît, lui conférer tout son sens religieux était une gageure impossible à tenir. On peut regretter que l'auteur n'ait pas choisi de nous montrer successivement les diverses visions du Christ illustrées par des siècles et des écoles différentes. En marquant les différences qui séparent ces visions successives au lieu de tenter de les dissimuler il eût fait un film qui eût satisfait les amateurs de peinture en respectant l'unité des styles — et qui, par surcroît, aurait atteint une vérité religieuse beaucoup plus profonde en résolvant la contradiction apparente entre l'historicité et la contemporanéité du Christ. En effet l'une des leçons les plus précieuses qui se dégage de l'histoire de la peinture religieuse c'est que, du même récit évangélique, chaque époque, chaque école et chaque créateur dégage un aspect particulier qui répond à son temps et à son génie propre.

J.-L. TALLENAY.

DOCUMENT

L'U.N.E.S.C.O. EST-ELLE UNE UTOPIE?

Lors de l'ouverture à Paris de la sixième Session de la Conférence générale de l'U.N.E.S.C.O., le *Daily Express* saluait cette manifestation par l'entrefilet suivant :

L'U.N.E.S.C.O. tient une nouvelle conférence, cette fois à Paris. La foule des prêcheurs de culture se répand sur les boulevards, les apéritifs coulent à flot et de cette tour de Babel sortent de nouveaux projets où passera l'argent des Nations Unies — en grande partie le vôtre.

Le rédacteur du quotidien londonien n'ajoutait pas que tout cet argent serait, une fois de plus, dépensé en pure perte, mais cette conclusion venait automatiquement à l'esprit du lecteur. Est-ce exact? Est-il vrai de dire que cette immense organisation qu'est l'U.N.E.S.C.O. n'est que l'œuvre d'une équipe d'idéalistes forcenés, faisant vivre, grassement d'ailleurs, un secrétariat de neuf cents fonctionnaires, dépensant par an un budget de près de neuf millions de dollars ! C'est pour répondre loyalement à cette question que, non seulement à Londres, mais un peu partout, l'on se pose, que nous nous sommes proposés de dresser un bilan sommaire de l'activité de l'U.N.E.S.C.O. depuis sa création.

I. Historique

Deux facteurs, dont la connaissance nous paraît nécessaire pour jeter un jugement de valeur, ont marqué

l'œuvre de l'U.N.E.S.C.O. depuis sa fondation. Ce sont, d'une part, les conditions de cette fondation elle-même, essentiellement la part prédominante qu'y prit l'élément anglo-saxon, d'autre part, la personnalité très différente des deux directeurs généraux qui se sont succédé à la tête de l'organisation, M. Julian S. Huxley et M. Jaime Torrès-Bodet.

Les origines de l'U.N.E.S.C.O.

L'U.N.E.S.C.O., en principe, continue l'œuvre entreprise dans le cadre de la S.D.N. par l' « Institut international de Coopération intellectuelle ». Deux différences séparent cependant les deux organismes.

La première est que l'U.N.E.S.C.O. est une véritable organisation dotée de services administratifs et d'un budget qui lui sont propres alors que l'Institut international de Coopération intellectuelle était une organisation semi-officielle créée par la S.D.N., constituant, en fait, un de ses services et ne pouvant prétendre à des moyens comparables à ceux dont disposent aujourd'hui l'U.N.E.S.C.O. La deuxième différence a trait à l'esprit qui marqua, au départ, les deux organisations, esprit qui fut celui des pays qui en furent les promoteurs. Le pays promoteur de l'Institut international de Coopération intellectuelle fut, en effet, la France. Ce fut Léon Bourgeois qui, en 1921, lança, devant la Société des Nations, l'idée d'une coopération internationale basée sur la diffusion de l'éducation, de la culture et des arts, et le premier président de la Commission internationale de Coopération intellectuelle, première forme de l'I.I.C.I., fut Henri Bergson.

L'U.N.E.S.C.O., au contraire, est d'inspiration anglo-saxonne.

Le projet de la future organisation fut d'abord envisagé sous le seul aspect de la reconstruction. De 1942 à 1944, les ministres de l'Éducation des gouvernements réfugiés se réunirent autour du ministre de l'Éducation de Grande-Bretagne pour étudier le problème du relèvement de l'éducation au terme des hostilités. Ils examinèrent les questions des fournitures scolaires, de la reconstitution des bibliothèques et des laboratoires, de la recherche des œuvres d'art disparues, etc.

Par la suite, cette réunion des ministres de l'Éducation prit une certaine forme organique et devint la « Conférence des ministres alliés de l'Éducation ». Dans la poursuite de ses travaux, la conférence ne se borna pas au seul aspect de la reconstruction, mais, reprenant l'idée qui était à la base de l'Institut international de Coopération intellectuelle, étendit ses débats aux possibilités de coopération internationale dans les domaines de l'éducation et de la culture. Cette orientation des travaux de la Conférence impliquait le projet de création d'un organisme permanent après guerre. Les ministres furent alors d'avis que leur Conférence, du fait qu'elle possédait une existence organisée, constituait l'embryon de la future organisation internationale pour l'éducation.

Au printemps de 1945, la délégation française présenta à la Conférence de San-Francisco une résolution qui reflétait les idées précédemment émises à la Conférence des ministres alliés de l'Éducation et contenait en germe celles qui servent aujourd'hui de fondement à l'U.N.E.S.C.O., à savoir que la paix doit s'édifier sur la compréhension mutuelle, qu'il appartient aux Nations Unies de rendre la culture également accessible à tous, et de faciliter l'échange des informations d'ordre scientifique, éducatif et artistique.

La Conférence de San-Francisco adopta à l'unanimité la résolution française. Une conférence devait jeter les bases d'une organisation internationale faisant appel à une conception plus vaste que celle de l'ancienne coopération intellectuelle.

Cette conférence se réunit, à Londres, le 1er novembre 1945, sous la présidence de Miss Ellen Wilkinson, alors ministre de l'Éducation de Grande-Bretagne. Rejetant l'idée antérieurement émise de créer une organisation pour l'Éducation et la Culture et de laisser aux Nations Unies le soin d'instituer une organisation séparée pour la Science, la conférence se prononça en faveur de l'organisation pour l'Éducation, la Science et la Culture. Une convention fut rédigée, une commission préparatoire instituée et Paris choisi comme siège permanent de la nouvelle organisation.

C'est ainsi que, le 19 novembre 1946, se tenait, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, la première Conférence générale de l'U.N.E.S.C.O.

Éducation ou propagande.

On a remarqué que la résolution française à la Conférence de San-Francisco fixait à la future organisation une tâche d'éducation pour la paix. Et, telle est bien

l'idée qui est à la base de l'activité de l'U.N.E.S.C.O
idée contenue dans la Charte de l'Organisation, dont
premier alinéa du préambule déclare « que, les guerr
prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est da
l'esprit des hommes que doivent être élevées les défe
ses de la paix ».

Mais cette éducation pour la paix, comment doit-elle s'op
rer ? D'une façon active, par le moyen d'une éducation ve
table ? Ou d'une façon passive, par l'information ou par u
propagande relevant des méthodes publicitaires moderne
Ces deux conceptions de l'action de l'U.N.E.S.C.O. se so
fait jour dès le début, la conception « propagande » étant
fait des Américains. C'est pourquoi l'on peut dire q
l'U.N.E.S.C.O., dans sa structure, est d'origine angl
saxonne : britannique, d'une part, puisque la Conféren
des ministres alliés de l'Education, qui est à l'origine de l'o
ganisation, se réunissait à Londres et que, par la force d
choses, le ministère britannique de l'Education lui imprima
une certaine orientation; américaine, d'autre part, pour u
partie de sa conception, car les deux écoles, Education
Information (forme noble de la propagande) coexistent. O
remarquera, en effet, que les deux postes les plus importan
du budget de l'organisation ont toujours été ceux du Dépa
tement de l'Education et de l'Information (pour 1952, Educ
tion : 1.353.004 dollars — Information : 1.107.854 dollar
les budgets des autres départements allant de 850.082 doll
pour les « Activités culturelles » à 201.108 dollars po
l'« Entraide »).

Cette origine anglo-saxonne a beaucoup marqué les débu
de l'organisation et lui a imprimé ce caractère qui a suscité
juste titre, un certain scepticisme dans l'esprit de beaucou
Une forme de naïveté dans la façon d'aborder les problème
l'U.N.E.S.C.O. paraît tout découvrir. Une indifférence en
qui concerne les problèmes religieux qui les lui fait considér
comme de simples facteurs historiques. Méfiance vis-à-vis d
organisations et des personnalités catholiques qui semble
faire place à une certaine prédilection vis-à-vis des organis
tions et des personnalités protestantes. Enfin, se mêle con
quence de cette origine anglo-saxonne et non des moindres
la personnalité du premier directeur général, M. Julia
S. Huxley.

Du zoo de Londres à l'amazonie hyléenne.

Et ceci nous amène au deuxième facteur, qui a considérablement marqué l'activité de l'U.N.E.S.C.O. : la personnalité de ses premiers directeurs.

On conçoit aisément quelle marque peut imprimer à une organisation comme l'U.N.E.S.C.O. la personnalité de son directeur général, à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'une organisation naissante où tout est à faire, qu'il s'agisse tant de la détermination des objectifs à atteindre que de l'élaboration des méthodes à employer. Or la personnalité des deux directeurs généraux qui se sont succédé à la tête de l'organisation est totalement différente.

M. Julian S. Huxley, qui fut désigné par la première Conférence générale de l'U.N.E.S.C.O. pour occuper, pendant deux ans, le poste de directeur général, est surtout connu comme biologiste.

Il est petit-fils de Thomas Henry Huxley qui fut, on le sait, collaborateur de Darwin et domina avec lui la pensée biologique du XIX^e^ siècle. Il est frère du romancier britannique Aldous Huxley. C'est avant tout un homme de science pure et de recherche. Après avoir été titulaire de la chaire de zoologie de « King's College », Université de Londres, jusqu'en 1927, il se livra à des travaux personnels, puis de 1935 à 1943 devint secrétaire général de la Société de Zoologie de Londres et, à ce titre, directeur du Zoo de Londres. On connaît ses travaux sur l'analyse philosophique de l'évolution.

Tel est l'homme qui fut le premier directeur général de l'U.N.E.S.C.O. Comment s'étonner, dès lors, que sous son impulsion l'organisation ne devînt une sorte de vaste laboratoire avec, pour le public, les aléas et les surprises que comporte, pour les non-initiés, la pratique de la recherche scientifique. C'est ainsi que dans les premiers programmes de l'U.N.E.S.C.O. on vit apparaître des projets qui, dans le monde de l'immédiat après-guerre, se révélaient d'une contestable urgence comme la création d'un « Institut international de l'amazonie hyléenne »[1] et l'étude des « états de

1. C'est dans le cadre de ce projet qu'une mission avait pour objet l'étude au Pérou de « la répercussion de l'altitude sur l'allaitement humain ».

tension ». Toutefois, si le grand reproche que l'on peut faire à M. Huxley est d'avoir trop souvent sacrifié l'efficacité à la recherche — on parlait à l'époque du « Zoo de M. Huxley » — il ne faut pas oublier que furent jetées à ce moment-là les bases d'une des grandes tâches de l'U.N.E.S.C.O., l'éducation de base et la lutte contre l'analphabétisme, et qu'un énorme travail fut accompli par la section « Reconstruction » : aide aux écoles, bibliothèques, musées de toutes les parties dévastées du monde.

L'homme qui apprit à lire à 1.200.000 Mexicains.

Pour adopter une classification commode, on pourrait dire que, si M. Huxley est un « scientifique », M. Torrès-Bodet est un « littéraire ».

M. Jaime Torrès-Bodet, qui fut élu directeur général de l'U.N.E.S.C.O. pour six ans, en 1948, par la Conférence générale de Beyrouth, est à la fois un écrivain, un éducateur et un diplomate. A dix-neuf ans, fervent de littérature française, il traduisait en espagnol plusieurs œuvres d'A. Gide. A vingt ans, il était directeur des Bibliothèques publiques au ministère de l'Instruction publique du Mexique. A vingt-deux ans, en 1924, il était titulaire de la chaire de littérature française à l'Université de Mexico. Il occupa ensuite différents postes diplomatiques jusqu'en 1940, date à laquelle il entra dans le gouvernement mexicain en qualité de sous-secrétaire aux Affaires étrangères, pour devenir ensuite ministre de l'Instruction publique (1943-1946) et des Affaires étrangères (1946-1948). M. Torrès-Bodet est l'auteur de plusieurs recueils poétiques et de nombreux romans qui le placent parmi les meilleurs auteurs de la littérature contemporaine de langue espagnole.

Pour brillante qu'était déjà la carrière de M. Torrès-Bodet, ce qui retint surtout l'attention lorsqu'il fut élu directeur général de l'U.N.E.S.C.O., c'est l'étonnante campagne de lutte contre l'anaphalbétisme qui marqua son passage à la tête du ministère de l'Instruction publique de son pays. En trois ans, il sut mettre sur pied et animer une campagne qui permit d'apprendre à lire à 1.200.000 Mexicains. Cette réussite donne la mesure de l'homme et garantit son efficacité. On pouvait donc espérer que sous sa direction l'U.N.E.S.C.O. quitterait le domaine de la recherche spéculative et aborderait celui des réalisations pratiques. Cet espoir s'est-il réalisé ? C'est ce que nous allons voir en examinant tour à tour les différents points de son programme.

II. Programme

Le programme de l'U.N.E.S.C.O. se divise en un certain nombre de grands chapitres, auxquels correspondent les différents Départements de l'Organisation. Ces chapitres sont les suivants : Éducation, Sciences exactes et naturelles, Sciences sociales, Activités culturelles, Information, Échanges de personnes, Entr'aide.

Une constatation que l'on peut tout d'abord faire, c'est que le projet de l'Institut de l'amazonie hyléenne, ainsi que les autres projets de recherche contenus dans les premiers programmes de l'U.N.E.S.C.O., ont été supprimés. Le projet d'étude des « états de tension » a été par ailleurs ramené à de plus justes proportions.

Examinons maintenant chaque section du programme. Pour plus de commodité, nous suivrons, dans cette étude, les grandes divisions que comprend chaque section, chaque division correspondant à un des objectifs généraux assignés à chaque section par le « programme de base », c'est-à-dire le programme de l'U.N.E.S.C.O., valable pour plusieurs années.

1. *Éducation*

Cette section comprend trois divisions :

La première division s'intitule « Amélioration de l'Éducation par l'échange d'informations ». Deux réalisations sont à signaler : le Centre de clearing et l'envoi de Missions d'éducateurs.

Le Centre de clearing est un centre d'information et de documentation qui s'efforce de réunir toute la documentation concernant l'éducation dans le monde. A vrai dire cette documentation porte surtout sur les questions d'éducation de base et d'éducation des adultes. Le centre communique la documentation ainsi réunie soit par la publication de brochures, soit en répondant directement aux questions qui lui sont posées par les états, les institutions ou les particuliers. L'expérience est encore trop récente pour savoir si elle complétera ou si, au contraire, elle fera double emploi avec le service de

documentation du Bureau international d'Éducation de Genève.

Dans ce même domaine, l'envoi de missions d'éducateurs dans les États membres est une des activités les plus importantes de l'U.N.E.S.C.O. De nombreux pays ont bénéficié de semblables missions, notamment, depuis 1949, l'Afganistan, la Thaïlande, les Philippines, la Roumanie, la Bolivie, l'Inde et tout récemment l'Iran. Les missions se composent de quelques experts (deux ou trois) qui, à la demande des gouvernements, enquêtent sur place sur différents problèmes d'éducation et proposent des mesures qui bien souvent prennent force de loi. Ces experts sont appelés aussi bien pour l'organisation de campagne de lutte contre l'analphabétisme que pour l'organisation administrative et financière de l'enseignement scolaire ou universitaire. On conçoit l'importance de ces missions et, surtout, l'importance du choix des experts. Il y a là un problème dont les catholiques se sont souvent, et à juste raison, préoccupés.

Or, le recrutement de ces experts est chose difficile. Il faut en effet trouver une personnalité qui, à la fois, soit compétente, accepte de partir pendant un certain temps (qui peut être de l'ordre de un ou deux ans) et en même temps dispose d'une situation économique telle que, la mission terminée, elle puisse reprendre un poste dans son pays. L'expérience a montré que de telles personnalités sont parfois très difficiles à trouver. Il y aurait là, semble-t-il, notamment pour les organisations catholiques ayant statut consultatif auprès de l'U.N.E.S.C.O., la possibilité de faire connaître à l'U.N.E.S.C.O. des noms de personnalités susceptibles de devenir des experts.

Le second objectif général de la section Éducation est « l'extension de l'Éducation », titre de la deuxième division de cette section. C'est ici que l'on trouve un très vaste projet : le projet d' « Éducation de base ». L'importance du projet mérite que l'on s'y arrête quelques instants.

Tout d'abord qu'entend-on par « Éducation de base » ? Dans le préambule de son rapport à la sixième Conférence générale, M. J. Torrès-Bodet la définit de la façon suivante :

L'éducation de base est ce minimum d'instruction générale, technique, morale et civique sans lequel il ne saurait y avoir, pour d'immenses multitudes humaines, d'éducation, de science, de culture, d'information, au sens le plus élémentaire que les sociétés modernes donnent à ces termes.

Au départ, sans doute, le premier objectif de l'éducation de base est la lutte contre l'analphabétisme. Et immédiatement un chiffre doit être cité : un milliard d'hommes et de femmes, soit plus de la moitié de la population du globe, ne savent ni lire, ni écrire. Mais apprendre à lire et à écrire ne suffit pas. L'analphabétisme sévit surtout dans les régions du globe les plus pauvres et où l'état sanitaire est déplorable. Or, dans ces régions, il n'est guère possible d'apprendre à lire et à écrire aux gens si, pendant ce temps, de mauvaises méthodes agricoles ou l'érosion continue du sol les empêchent de manger à leur faim, de même qu'il n'est pas possible d'augmenter la production agricole quand la maladie et l'ignorance maintiennent ceux qui travaillent la terre dans un état d'inertie physique et mentale. C'est donc, en ramenant le problème à des données simples, sur ces trois points et en même temps que doit lutter une campagne pour l'éducation de base, analphabétisme, amélioration des techniques agricoles, amélioration de l'état sanitaire. Mais la solution du problème nécessite la mise à la disposition de spécialistes de moyens appropriés. Un exemple le montrera : il n'est pas possible, pour apprendre à lire à l'analphabète adulte, de mettre à sa disposition les méthodes courantes qui sont faites pour des enfants. Si on lui apprend à lire en lui faisant absorber tout un lot de contes puérils, il ne faudra pas lui en vouloir s'il se dit que l'instruction est une perte de temps. Mais si, au contraire, en apprenant à lire, il découvre le moyen de produire plus de nourriture ou de prendre une part plus active aux affaires de sa communauté (ne serait-ce que lire son bulletin de vote et savoir ainsi pour qui il vote), il sera bien mieux convaincu de l'utilité de savoir lire et écrire. Or, de tels manuels n'existent pas et les spécialistes de l'éducation de base sont très peu nombreux. Deux tâches initiales s'imposent donc : fabriquer les moyens (non seulement des livres, mais l'utilisation de toutes les techniques modernes, films, radio, etc.) et former les spécialistes. Qu'a fait l'U.N.E.S.C.O. dans ce domaine ? La première réalisation dont on a beaucoup parlé a été l'expérience-témoin de la Vallée de Marbial, à Haïti. Cette expérience, commencée à l'époque où M. Huxley dirigeait l'U.N.E.S.C.O., a été beaucoup critiquée — parfois à juste titre. Elle a eu toutefois le mérite de préciser les problèmes et, dans ce sens, fut riche d'enseignements pour l'avenir [2].

2. Cf. la plaquette éditée par l'U.N.E.S.C.O. sur cette expérience dans la collection « Monographies sur l'Éducation de base ».

Un projet beaucoup plus vaste a été présenté, cette année, à la Conférence générale de l'U.N.E.S.C.O. : la création de six centres régionaux d'éducation de base répartis dans les régions suivantes : Amérique latine, Afrique équatoriale, Moyen-Orient, Indes, Extrême-Orient.

Ces centres auront un triple but : *la recherche* tout d'abord pour déterminer d'une part les besoins précis, en matière d'éducation de base, des États de la région à servir, d'autre part, les types d'activités susceptibles de servir ces besoins et les méthodes correspondantes les mieux appropriées. Ensuite *la production* des différentes sortes de matériels éducatifs tels que manuels, livres et matériels de lecture, guides, brochures, affiches, films, vues fixes, disques, etc., correspondant aux types d'activités et aux méthodes retenues. Enfin, *la formation* des équipes de spécialistes de l'éducation de base, recrutées dans la région, et dont la mission ultérieure sera de mettre en pratique, dans l'État dont il relèvent, la formation qu'ils auront reçue, soit par une activité directe sur les masses, soit en formant eux-mêmes d'autres spécialistes dans le cadre de l'État où ils travailleront [3]. Au surplus ces centres pourront venir en aide aux efforts d'éducation de base entrepris par les États en envoyant des experts et des conseillers. Le projet actuellement adopté porte sur douze ans et coûterait vingt millions de dollars. On estime qu'il permettra la formation de cinq mille spécialistes. Déjà un centre a été inauguré, celui de Patzcuaro, au Mexique. Des enquêtes sont en cours pour l'établissement des cinq autres.

On ne sait quelle sera la réalisation de ce projet. Mais il est certain qu'il y a une œuvre grandiose en perspective qui, si elle est menée à bonne fin, peut être source de progrès immenses pour la partie de la population du globe la plus déshéritée.

Dans cette même division, un projet est également à noter, celui de la création d'un « Centre international d'Éducation des adultes », dont la réalisation a été préparée par deux réunions : la conférence d'Elseneur en 1949 et le stage d'études pratiques qui s'est tenu en 1950 à Kreuzstein en Autriche. Notons qu'il ne s'agit là que d'un projet.

3. L'équipe type d'éducation de base doit comprendre : un éducateur pour adultes, un ingénieur chargé des questions sanitaires, une infirmière, un maître d'école et un expert agricole.

La section Éducation comprend enfin une troisième division qui a pour titre « Éducation pour la compréhension internationale ».

Une réalisation nous paraît dans ce domaine excessivement intéressante, il s'agit de l'effort entrepris par l'U.N.E.S.C.O. pour la révision des manuels scolaires en vue d'une formation de l'enfant à la compréhension et à la solidarité internationale. Les travaux ont essentiellement porté, d'une part, sur l'enseignement de la géographie, d'autre part, sur les manuels d'histoire. En ce qui concerne l'enseignement de la géographie, un stage d'étude a eu lieu du 12 juillet au 23 août 1950 à Mac Donald College, près de Montréal, stage qui réunissait trente-sept éducateurs appartenant à vingt-trois pays. Les travaux de ce stage ont été consignés dans une petite brochure parue dans la collection « Vers la compréhension internationale », et qui a pour titre : *L'Enseignement de la géographie; quelques conseils et suggestions* [4].

Le but de ces travaux est de rendre plus attrayante l'étude de la géographie pour les enfants et en même temps de leur permettre d'en tirer un bénéfice plus grand pour apprendre à penser d'une manière universelle, à briser l'isolement et à supprimer les nationalismes étroits. La géographie se trouve ainsi définie par les auteurs de la brochure précitée : « La géographie est la localisation, la description, l'explication et la comparaison des paysages et des activités humaines à la surface du globe » ... Ainsi conçue, la géographie est loin d'être un simple catalogue de noms ou même une collection de faits méthodiquement mais arbitrairement classés suivant un plan standardisé : relief, climat, végétation, faune, agriculture, commerce, industrie, etc., tiroirs commodes pour l'exposé des éléments de base, mais apparemment sans grande communication entre eux, contrairement à l'esprit vraiment géographique.

La même conception a présidé aux travaux concernant la révision des manuels d'histoire qui a fait l'objet d'un stage d'études réuni à Bruxelles à la même époque que le stage de Montréal. Le compte rendu de ce stage doit paraître incessamment. Là encore, le but est de faire en sorte que les manuels d'histoire soient rédigés avec le souci d'éviter tout ce qui peut être l'occasion d'entretenir un nationalisme exa-

4. On peut se procurer cette brochure à la Maison de l'U.N.E.S.C.O., 19, avenue Kléber, à Paris.

cerbé, source d'obstacles à toute compréhension internationale.

2. *Sciences exactes et naturelles*

Dans l'activité de cette section, nous retiendrons tout particulièrement deux catégories de réalisations. Une première série de réalisations a trait aux relations scientifiques internationales visant, d'une part, à établir des relations internationales entre les savants, d'autre part, à établir une coopération scientifique permettant de faire le point des travaux réalisés dans les différents domaines de la recherche scientifique. Ces objectifs ont tout d'abord été atteints en décidant et en aidant la création d'unions internationales scientifiques. C'est ainsi qu'en 1949 et en 1950 l'U.N.E.S.C.O. a aidé à la création de trois organisations internationales scientifiques : l'Union pour la Protection de la nature, le Comité international pour la coordination des Congrès des Sciences médicales, l'Union des Associations techniques internationales. Ces différentes associations bénéficient, de la part de l'U.N.E.S.C.O., d'un appui financier important.

Outre ces activités poursuivies indirectement par l'intermédiaire d'Associations internationales, l'U.N.E.S.C.O. a entrepris la publication de différents documents qui peuvent être d'une grande utilité pour tous les travailleurs scientifiques.

En 1951 a paru un *Répertoire des organisations scientifiques internationales*. En 1950 a été commencée la publication des différents volumes d'une série intitulée « Inventaires du matériel d'enseignement scientifique ». Trois volumes sont déjà parus, le premier volume concernant l'enseignement scientifique dans les écoles primaires, établissements d'enseignement secondaire et écoles professionnelles a été publié en anglais, en chinois, en espagnol, en français et en arabe. Les volumes deux et trois, concernant les universités et les grandes écoles, ont été publiés en anglais, en espagnol et en français. De même, en 1950, a été publié le « Dictionnaire technique des barrages », en trois langues, allemand, anglais, français.

dictionnaire qui a été rédigé en collaboration avec la Commission internationale des grands barrages de la Conférence mondiale de l'énergie.

Afin de permettre une coopération très étroite entre les différents chercheurs, l'U.N.E.S.C.O. a créé des centres régionaux de coopération scientifique.

Ces centres ont surtout pour but de répondre aux demandes de documentation qui sont adressées dans les domaines scientifiques les plus divers. L'U.N.E.S.C.O. a ainsi réuni une documentation qui lui permet actuellement de fournir aux savants de n'importe quelle région du globe une bibliographie complète des travaux concernant tel ou tel domaine d'études.

On se rend compte qu'il y a là un instrument excessivement utile pour la coopération scientifique internationale qui permettra d'éviter le double emploi dans les recherches déjà faites sur un même sujet. En dehors de ces travaux de coordination et de développement des relations internationales dans le domaine scientifique, la section des Sciences exactes et naturelles a mis sur pied un projet qui est susceptible d'avoir de grandes répercussions, celui de la création d'un institut international de recherche sur la zone aride. Il s'agit de créer un organisme international qui puisse coordonner et susciter des travaux concernant la lutte contre l'érosion et la formation des déserts et la mise en valeur des régions désertiques existantes. Un conseil international intérimaire s'est réuni en novembre 1950 en vue de créer cet institut. Un travail de coordination a déjà été commencé en ce qui concerne les recherches exécutées dans le domaine de l'hydrologie en tant qu'elle intéresse les régions arides et semi-arides du monde et en particulier les recherches sur les problèmes relatifs aux eaux souterraines et à la mécanique des fluides. De même, sur l'initiative de ce conseil, une série de cartes homoclimatiques est en préparation.

Enfin, la section des Sciences exactes et naturelles contribue à l'effort entrepris par l'U.N.E.S.C.O. pour l'équipement des laboratoires, grâce au système des « bons de l'U.N.E.S.C.O. » dont nous parlerons ci-après.

3. *Sciences Sociales*

Cette section du programme de l'U.N.E.S.C.O. est peut-être celle dont, à notre avis, l'activité est la plus susceptible d'engendrer un certain scepticisme de la part du public en ce qui concerne le travail de l'U.N.E.S.C.O. C'est, en effet, dans cette section que l'on retrouve, par exemple, les fameux projets d'étude des états de tension. On sait, en effet, que l'U.N.E.S.C.O. a inscrit à son programme l'étude des causes qui peuvent amener une certaine tension entre les états et ainsi dégénérer en guerre. Malheureusement, on a conduit cette étude dans des régions où, certes, une tension existait, mais on ne s'est pas aventuré à étudier les causes réelles de la tension actuelle du monde. Ces causes d'ailleurs, pour la plupart des esprits, n'ont pas à être étudiées, car elles apparaissent suffisamment clairement. De telles études qui peuvent, au demeurant, être intéressantes d'un point de vue scientifique, ne peuvent se concevoir que dans un monde où la paix a une réalité et non dans notre monde actuel où deux blocs créent une tension auprès de laquelle les tensions locales ne sont bien souvent que les conséquences d'un phénomène général.

Cette même section poursuit également des travaux en ce qui concerne les questions raciales.

Différentes brochures ont été rédigées : *Race et biologie*, *Race et psychologie*, *Race et civilisation*, *Les mythes raciaux*, *L'origine des préjugés* et une *Déclaration sur la race*, mise au point par le professeur Hashley Montagu, des États-Unis, a été publiée le 18 juillet 1950.

Dans ce domaine des Sciences sociales, l'U.N.E.S.C.O. a également poursuivi, comme en ce qui concerne les sciences exactes et naturelles, une œuvre de coopération scientifique internationale. Elle a suscité différentes associations internationales, comme l'Association internationale de Sociologie, l'Association internationale des Sciences politiques, l'Association internationale des Sciences économiques. Enfin, en 1950,

ont été jetées les bases d'un Comité international de Droit comparé qui prépare la publication pour 1951 d'un catalogue des sources de documentation en matière juridique.

Notons par ailleurs quelques publications intéressantes dues à l'activité de la section des sciences sociales : *Sciences politiques contemporaines*, paru en 1951 en deux langues, anglais et français, qui porte sur l'enseignement des sciences politiques dans vingt-trois pays ou régions. Sont actuellement sous presse : un *Répertoire des principaux services périodiques de documentation dans les sciences sociales* et *Une brochure de recherches*, indiquant la liste des problèmes les plus urgents dans le domaine des Sciences sociales, au point de vue de la coopération internationale. De même la section des Sciences sociales a procédé au recensement des thèses de sciences sociales non imprimées depuis 1940. Jusqu'à ce jour, trois mille thèses ont été enregistrées en un fichier grâce auquel on pourra constituer un catalogue analytique par matière et par nom d'auteur, catalogue qui, diffusé par l'U.N.E.S.C.O., permettra de faire connaître ces thèses qui n'ont pu être imprimées par suite de la guerre ou pour toute autre raison.

4. *Activités culturelles*

Le domaine d'activités de cette section est très vaste et ne manque pas d'être intéressant à plusieurs points de vue. Une œuvre de coopération culturelle internationale a tout d'abord été entreprise. Dans le domaine de la Philosophie et des Sciences Humaines, il a été créé, en 1949, un Conseil international de la Philosophie et des Sciences humaines qui groupe différentes fédérations spécialisées.

Notons qu'il existe en particulier une « Association internationale pour l'étude de l'Histoire des religions ». Dans le domaine des Arts et des Lettres, l'U.N.E.S.C.O. a été à l'initiative de la création de « l'Institut international du Théâtre ». Elle a de même créé un « Conseil international de la Musique ». Ce Conseil doit notamment réunir une conférence à Bruxelles en 1953 qui sera consacrée au problème de l'éducation musicale de la jeunesse dans le cadre de l'enseignement scolaire ou para-scolaire. Dans ce même domaine, l'U.N.E.S.C.O. a aidé à la création du Conseil international des Musées. Celui-ci a réuni différentes commissions spécia-

lisées sur les sujets suivants : « Techniques des Musées » (Stockholm, mai 1950), « Problèmes de l'éclairage des Musées » (Paris, juillet 1950) du « Traitement des peintures » (Paris, novembre 1950).

Enfin et surtout, par l'intermédiaire de ce Conseil, l'U.N.E.S.C.O. a mis sur pied une campagne qui a pour titre « La croisade des Musées ». Le but de cette entreprise est de faire connaître à tous les membres du corps enseignant les ressources que peuvent offrir les musées de tous genres à l'appui de leur enseignement, de déterminer dans quelle mesure les musées pourraient s'intégrer dans les programmes scolaires, comment les éducateurs peuvent assister les conservateurs de musées dans leur œuvre pratique d'éducation et comment l'action éducative des musées peut se développer en dehors du cadre de l'enseignement. Il s'agit en somme de faire sortir de l'ombre les musées de beaucoup de petites villes, musées qui offrent cependant bien souvent des ressources considérables comme instruments d'éducation.

En ce qui concerne la diffusion de la culture, la section des activités culturelles a entrepris différentes réalisations qui méritent d'être notées.

Au mois de mai 1950 a été publié le *Répertoire international des Archives photographiques d'œuvres d'art*, contenant les informations relatives à mille deux cent vingt-cinq collections photographiques appartenant à soixante-sept pays différents. Ce répertoire sera tenu à jour et une édition ultérieure contiendra les informations recueillies postérieurement à ces publications.

Dans le domaine de la musique, des catalogues de disques consacrés à différents compositeurs sont en cours de préparation.

Enfin, dans le domaine des Lettres, l'U.N.E.S.C.O. publie une série d'ouvrages sous le titre *Index translationum*, ouvrage qui donne la liste bibliographique par pays et par matière des traductions existant dans chaque pays.

Cette même section entreprend, par le moyen d'une commission spécialisée, la rédaction d'une *Histoire scientifique et culturelle de l'humanité*. Cette histoire doit être rédigée en six volumes. On se demande si on doit admirer l'U.N.E.S.C.O d'entreprendre une telle tâche qui a de grandes chances de ne satisfaire personne.

En revanche, la section des activités culturelles a entrepris une réalisation beaucoup plus intéressante concernant la protection des écrivains et des artistes. Il s'agit de la rédaction

d'une Convention universelle sur le droit d'auteur. Cette convention, qui est actuellement en préparation, a reçu un accueil favorable de la part des quarante et un pays. Si cette œuvre est menée à bien, la protection du droit d'auteur dans les différents pays, protection qui est actuellement bien souvent illusoire, pourra devenir une réalité.

Enfin, il convient de signaler l'effort entrepris pour la préservation du patrimoine culturel en temps de guerre.

On considère en la matière que les patrimoines culturels nationaux d'un grand nombre de pays appartiennent en fait à la culture universelle. L'U.N.E.S.C.O. a dans ce but entrepris la rédaction d'une convention universelle pour la préservation des œuvres d'art et des monuments en temps de guerre. Dans ce même domaine, elle a continué l'œuvre entreprise dès la fin de la guerre pour la restauration des œuvres d'art endommagées par le dernier conflit.

5. *Information*

Cette section a tout d'abord entrepris une enquête mondiale sur les moyens techniques d'information. Cette enquête, qui contient des renseignements sur la situation de la presse, du cinéma et de la radio dans quarante-quatre pays, a été publiée dans une série de volumes excessivement intéressants, sous le titre de *Presse, radio, films*.

Quatre volumes sont déjà parus. Des suppléments à cette enquête sont prévus pour la mise à jour des informations publiées. Cette même section a publié également diverses études consacrées aux techniques d'information. Nous citons quelques titres : *La formation professionnelle des journalistes, Le problème du papier journal et autres papiers d'impression, L'éducation par la radio : la radio scolaire*. D'autres ouvrages sont en préparation tels que *Le droit comparé de l'Information, L'industrie du cinéma dans six pays d'Europe*, etc.

Dans cette perspective de l'amélioration des moyens et des techniques d'information, des missions d'experts ont été envoyées dans différents pays, notamment en Turquie où une

mission, composée de deux fonctionnaires de la radiodiffusion française, MM. J. Bernhart et J.-W. Garret, a séjourné pendant trois mois à Ankara et donné des cours de formation d'ingénieurs du son et des cours relatifs aux techniques de la production radiophonique.

Dans un tout autre domaine, la section de l'Information a entrepris une œuvre excessivement intéressante « L'unification de la notation Braille ».

Enfin, la section de l'Information s'est attachée à faciliter la circulation internationale du matériel visuel et auditif de caractère éducatif, ainsi que du matériel scientifique et culturel.

Une convention facilitant l'importation de ce matériel a déjà été signée par dix-huit pays. Notons également que c'est la section de l'Information qui, dans le cadre de son activité concernant les expositions a réalisé une « Exposition sur les Droits de l'Homme ». Cette exposition a été suivie de la publication d'un album *Exposition des Droits de l'Homme*, album conprenant des planches photographiques représentant les panneaux de l'exposition, et une brochure intitulée *Histoire sommaire des Droits de l'Homme*. Cette brochure a suscité, à juste titre, certaines protestations de la part des personnalités catholiques. Elle contient en effet, notamment dans les chapitres VIII sur « l'émancipation des femmes » et IX, « la liberté de religion », des appréciations sur l'activité de l'Église catholique qui sont difficilement admissibles. On en jugera par l'extrait suivant :

L'Église chrétienne, née dans un élan de charité à l'égard du prochain, devint en quelques siècles une autorité surimposée à celle des souverains temporels. Elle les sacre et les excommunie à son gré, selon leur docilité à ses commandements, surtout en ce qui concerne la suppression des « hérésies ». Les persécutions et les massacres s'accomplissent parfois au nom même et pour la plus grande gloire du Dieu qui prêcha l'amour et le pardon.

6. *Échanges de personnes et entr'aide*

Notons rapidement, dans ces deux sections, diverses réalisations.

Tout d'abord la publication, sous le titre *Études à l'étran*

ger, d'un répertoire international des bourses. Cet ouvrage qui est publié chaque année donne la liste complète des bourses mises à la disposition des étudiants, soit par les pays, soit par des organisations internationales publiques ou privées. Bien souvent, en effet, des bourses excessivement intéressantes n'étaient pas utilisées parce que les intéressés en ignoraient l'existence. Grâce à cette réalisation de l'U.N.E.S.C.O., une consultation de l'ouvrage *Études à l'étranger,* dans lequel les bourses sont classées par pays et par matière, permet de connaître les possibilités qu'offrent actuellement dans ce domaine tous les pays du monde.

Également, pour faciliter les échanges de personnes, il a été publié, en avril 1951, un ouvrage intitulé *Voyages à l'étranger; formalités de frontières et facilités spéciales pour les voyages à buts éducatifs.* Enfin, deux projets sont également à signaler : tout d'abord la publication d'un fascicule de l'ouvrage *Études à l'étranger,* concernant non pas les bourses pour étudiants, mais les séjours de travailleurs à l'étranger et donnant la liste des possibilités d'échanges éducatifs internationaux qui sont mis à la disposition des travailleurs, manuels ou non.

Dans le domaine de l'entr'aide, outre la poursuite de l'œuvre déjà entreprise et consistant à apporter une aide directe aux écoles, universités, musées, etc., détruits durant la guerre, l'U.N.E.S.C.O. a mis sur pied une réalisation très pratique appelée à rendre de très grands services. Il s'agit du système de « Bons de l'U.N.E.S.C.O. ».

Ce système consiste à permettre aux pays à monnaie faible d'acheter, grâce aux bons de l'U.N.E.S.C.O., des livres ou du matériel d'équipement scientifique ou d'information dans les pays à monnaie forte. Ce système est à la disposition aussi bien des particuliers que des institutions. La seule condition est que le pays de l'intéressé ait adhéré à l'accord international régissant ce système. En avril 1951, la valeur totale des bons émis par l'U.N.E.S.C.O. depuis que le système est en vigueur s'élevait à 1.380.000 $. De même un autre système a été mis sur pied : le « système des bons d'entr'aide », qui a été organisé en vue de permettre pratiquement la solidarité internationale entre écoliers, étudiants ou membres d'organisations de jeunesse. Le système fonctionne de la façon suivante. Un groupe ou une école d'un quelconque pays recueille la valeur d'un bon d'entr'aide qu'elle

achète à l'U.N.E.S.C.O. Ce bon est envoyé à l'organisation ou l'école désignée par le groupe des souscripteurs et, avec ce bon, le bénéficiaire peut se procurer du matériel d'équipement ou des livres auprès de fournisseurs désignés par l'U.N.E.S.C.O., dans chaque pays. Le minimum de souscription représente une valeur de vingt-cinq cents.

Tel est donc l'ensemble des travaux jusqu'à ce jour accomplis par l'U.N.E.S.C.O. Il ne serait pas honnête de dire que ce bilan est négatif. Les réalisations qu'il contient sont sans doute d'inégale valeur, mais cette inégalité est le propre de toute œuvre humaine. Aussi bien n'est-ce pas là le grief que nous ferons à l'U.N.E.S.C.O. Ce qui serait peut-être plus critiquable, c'est la disproportion entre les moyens mis en œuvre et les résultats obtenus. Que de conférences, commissions, groupes de travail se réunissent en pure perte ou pour des résultats insignifiants ! Mais, et c'est là surtout le plus grand mal, l'U.N.E.S.C.O., hormis son directeur général, ne semble pas être servie par des hommes à la taille de l'œuvre entreprise.

« L'U.N.E.S.C.O. est un acte de foi », a dit un jour M. Torrès-Bodet. Il ne semble pas toujours que cette foi se rencontre à son siège, ou tout au moins, elle n'est pas suffisamment communicative. L'U.N.E.S.C.O. publie un grand nombre de documents, et pourtant, son œuvre n'est pas suffisamment connue et comprise du public. Elle donne trop souvent l'impression de grouper des professionnels de l'Éducation, de la Science et de la Culture. Là où il faudrait des apôtres, on ne rencontre que des fonctionnaires !

MICHEL TURBÉ.

Imp. AUBIN, LIGUGÉ (Vienne). *Le Gérant :* G. CHIFFLOT.
D. L., 4e trimestre 1952. — Imprimeur, n° 776.
N.M.P.P.